

Commission Technique Régionale

LA COMPÉTENCE "GUIDE DE PALANQUEE"

REFLEXIONS SUR SON ENSEIGNEMENT

(ENQUÊTE RÉALISÉE EN ÎLE-DE-FRANCE/PICARDIE)

MEMOIRE PRESENTE DANS LE CADRE DU STAGE D'INSTRUCTEUR REGIONAL
INTER-REGION ÎLE-DE-FRANCE/PICARDIE
(ENQUÊTE RÉALISÉE EN ÎLE-DE-FRANCE/PICARDIE)

BEATE GAHR
01 NOVEMBRE 2011

Table des Matières

| | | |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1. | INTRODUCTION | 4 |
| 2. | LE « GUIDE DE PALANQUEE » SELON LE CODE DU SPORT | 5 |
| | 2.1... Rôle du « Guide de Palanquée » | 5 |
| | 2.2 ... Qualification du « Guide de Palanquée » | 5 |
| | 2.3 ... Prérogatives du « Guide de Palanquée » | 6 |
| | 2.4 ... Compétences requises du « Guide de Palanquée » | 6 |
| 3. | LE CURSUS « GUIDE DE PALANQUEE - NIVEAU 4 » FFESSM | 7 |
| | 3.1... Les compétences définies par le Manuel de Formation Technique | 7 |
| | 3.2 ... Le contenu de la formation pratique | 8 |
| | 3.2.1 Compétence n° 1 : Démonstrations techniques | 8 |
| | 3.2.2 Compétence n° 2 : Immersion et retour en surface | 8 |
| | 3.2.3 Compétence n° 3 : Maîtrise de la ventilation | 9 |
| | 3.2.4 Compétence n° 4 : Réactions et interventions de Guide de Palanquée | 9 |
| | 3.2.5 Compétence n° 5 : Le comportement général du Guide de Palanquée | 9 |
| | 3.2.6 Compétence n° 6 : Condition physique | 10 |
| | 3.3 ... Le contenu de formation théorique | 10 |
| | 3.3.1 Compétence 7 : Connaissance et respect de l'environnement subaquatique | 10 |
| | 3.3.2 Compétence n° 8 : Connaissances théoriques | 11 |
| | 3.4 ... L'examen | 11 |
| | 3.5 ... Résumé | 13 |
| 4. | LA REALITE DU TERRAIN | 14 |
| | 4.1... Les actions de la CTR Île-de-France/Picardie | 14 |
| | 4.2 ... Formations dispensées par les Comités Départementaux de l'inter-région | 14 |
| | 4.2.1 Modes d'organisation des Comités Départementaux | 14 |
| | 4.2.2 Contenus de la formation théorique des Comités Départementaux | 15 |
| | 4.2.3 Contenus de la formation pratique des Comités Départementaux | 17 |
| | 4.3 ... Résumé | 17 |
| 5. | LA FORMATION ACTUELLE VUE PAR LES MONITEURS | 18 |
| | 5.1... Enquête réalisée | 18 |
| | 5.2 ... Le profil des moniteurs interrogés | 18 |
| | 5.2.1 Profil général | 18 |
| | 5.2.2 Ancienneté dans le rôle de moniteur E3 | 19 |
| | 5.2.3 Ancienneté dans la formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 » | 19 |
| | 5.2.4 Nombre de formations « Guide de Palanquée - Niveau 4 » réalisées | 21 |
| | 5.3 ... Détail de l'expérience dans la formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 » | 22 |
| | 5.3.1 Actions de formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 » réalisées | 22 |
| | 5.3.2 Typologie des formations pratiques réalisées | 23 |
| | 5.3.3 Principaux organisateurs de la formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 » | 24 |
| | 5.4 ... Approche personnelle de l'enseignement de la Compétence 5 | 24 |
| | 5.4.1 Typologie des moniteurs délivrant la compétence 5 | 25 |
| | 5.4.2 Séances pratiques préalables à la délivrance de la compétence 5 | 25 |
| | 5.4.3 Séances théoriques préalables à la délivrance de la compétence 5 | 28 |
| | 5.5 ... L'opinion des moniteurs sur la formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 » | 29 |
| | 5.5.1 Compétences pratiques les plus importantes | 30 |
| | 5.5.2 Compétences théoriques les plus importantes | 33 |
| | 5.5.3 Adaptation du cursus actuel aux prérogatives d'un guide de palanquée | 37 |
| | 5.5.4 Approche idéale de la formation à la Compétence 5 | 40 |

| | | |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 5.5.5 | Évaluation de la compétence 5 à l'examen final..... | 45 |
| 5.6 | ... Autres commentaires émis par les moniteurs | 46 |
| 5.7 | ... Résumé..... | 46 |
| 6. | AUTRES FORMATIONS DE « GUIDE DE PLONGEE SUBAQUATIQUE » | 48 |
| 6.1 | ... Les organismes français cités par le Code du Sport..... | 48 |
| 6.1.1 | La FSGT..... | 50 |
| 6.1.2 | L'ANMP..... | 51 |
| 6.1.3 | Le SNMP..... | 52 |
| 6.1.4 | Conclusions..... | 53 |
| 6.2 | ... La CMAS..... | 53 |
| 6.2.1 | Les standards CMAS..... | 53 |
| 6.2.2 | Le plongeur CMAS***..... | 54 |
| 6.2.3 | Conclusions sur les standards CMAS..... | 56 |
| 6.2.4 | Déclinaisons des standards CMAS..... | 57 |
| 6.2.5 | La formation des CMAS***, exemples de déclinaisons par les fédérations nationales..... | 65 |
| 6.2.6 | Conclusions sur les standards CMAS et leurs déclinaisons..... | 67 |
| 6.3 | ... Le WRSTC..... | 67 |
| 6.3.1 | Le « Dive Master » PADI..... | 67 |
| 6.3.2 | Le « Dive Control Specialist » SSI..... | 70 |
| 6.3.3 | Conclusions sur les programmes WRSTC..... | 72 |
| 6.4 | ... Le Brevet Professionnel JEPS spécialité « plongée subaquatique » (BP JEPS)..... | 72 |
| 6.4.1 | Prérogatives du BP JEPS spécialité « plongée subaquatique »..... | 73 |
| 6.4.2 | Le métier du BP JEPS spécialité « plongée subaquatique »..... | 73 |
| 6.4.3 | La formation au BP JEPS spécialité « plongée subaquatique »..... | 74 |
| 6.4.4 | Les conditions d'entrée en formation au BP JEPS spécialité « plongée subaquatique »..... | 74 |
| 6.4.5 | Conclusions sur le BP JEPS spécialité « plongée subaquatique »..... | 75 |
| 7. | SYNTHESE ET PRECONISATIONS..... | 76 |
| 7.1 | ... Synthèse..... | 76 |
| 7.2 | ... Préconisations sur le contenu de la compétence 5..... | 76 |
| 7.3 | ... Préconisations sur l'enseignement de la compétence 5..... | 78 |
| 7.3.1 | La formation théorique..... | 78 |
| 7.3.2 | La formation pratique..... | 79 |
| 7.4 | ... Préconisations sur la validation de la compétence 5..... | 80 |
| 7.4.1 | Modalités d'évaluation..... | 80 |
| 7.4.2 | Expérience de plongée préalable à la candidature..... | 81 |
| 7.4.3 | Séances de formation théorique..... | 81 |
| 7.4.4 | Mises en situation en tant que guide de palanquée..... | 81 |
| 7.4.5 | Séances d'initiation à la pédagogie..... | 82 |
| 7.4.6 | Validité du carnet de formation..... | 82 |
| 7.5 | ... Le mot de la fin..... | 83 |
| 8. | ANNEXES | 84 |
| 8.1 | ... Annexe 1 : Questionnaire d'enquête..... | 84 |
| 8.2 | ... Annexe 2 : Extrait des Standards CMAS..... | 86 |
| 8.3 | ... Annexe 3 : Extrait des Standards PADI..... | 88 |
| 8.4 | ... Annexe 4 : Extrait des annexes du BP JEPS « plongée subaquatique »..... | 90 |
| 9. | REFERENCES | 92 |
| 9.1 | ... Documents..... | 92 |
| 9.2 | ... Sites internet..... | 93 |

1. INTRODUCTION

Il y a deux à trois ans, sur certain forum de discussion sur la plongée récréative, de nombreuses discussions avaient pour sujet la formation et surtout l'examen du « Guide de Palanquée - Niveau 4 » FFESSM. Les critiques étaient souvent sévères.

Il lui était reproché de préparer les candidats à un examen et non pas à leur future fonction de guide, voire même de maintenir des exercices générateurs d'accidents sans rapport avec la « vraie vie » dans le seul but d'éliminer des candidats.

On pouvait lire qu'à la FFESSM, on ne demandait pas qu'un « Guide de palanquée - Niveau 4 » soit capable de guider une palanquée et qu'il n'apprenait pas à apprécier les conditions de mer, établir un plan d'évacuation, gérer une palanquée, connaître un minimum de bio pour intéresser le groupe. Je me suis posée la question « comment est-il possible que nos formations donnent une telle image négative ? » Après tout, notre cursus dédie une compétence au comportement général du guide de palanquée, validée en grande partie en contrôle continu.

J'avais donc envie d'en savoir un peu plus sur cette compétence 5, comment était-elle enseignée et validée par les moniteurs. Est-ce que les moniteurs prenaient-ils au sérieux leur responsabilité dans le contrôle continu de cette compétence ou est-ce qu'ils étaient, comment certains le laissaient comprendre, plutôt cool du côté des évaluations.

La première partie de ce mémoire est donc dédiée à la pratique actuelle de l'enseignement de la compétence 5 « Comportement général du Guide de Palanquée ». Après un rappel du contenu de formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 » FFESSM, j'analyse la pratique dans l'inter-région Île-de-France/Picardie et les formations et examens réalisés par nos Comités Départementaux. Par la suite, j'analyse les actions de formations réalisées par les moniteurs de notre inter-région, particulièrement les modalités d'enseignement et de validation de la compétence 5. Cette analyse est basée sur une enquête réalisée auprès des moniteurs en fin 2010.

Comme les discussions de forum mentionnées ci-dessus laissaient également sous-entendre qu'il n'y avait que la formation FFESSM qui était restée sur des exercices d'un autre temps sans prendre en compte les vrais besoins d'un guide de palanquée, je me posais également la question si réellement « ailleurs » tout était meilleur. Je continuerais donc ce mémoire par un regard sur les formations qui existent ailleurs : les autres cursus français, les standards CMAS et leurs déclinaisons par des fédérations nationales mais aussi les formations des écoles américaines et évidemment le futur guide de palanquée professionnel, le BP JEPS spécialité « plongée subaquatique ».

En synthèse, je décrirais les améliorations qui pourraient être apportées à la formation et à l'examen du « Guide de Palanquée - Niveau 4 ». Consciente qu'une modification du cursus est hors portée de ce mémoire, j'espère au moins pouvoir apporter des idées nouvelles à nos moniteurs qui mettent leur volonté et leur temps libre dans la formation de bons guides de palanquée.

Par ailleurs, je tiens à remercier les nombreux moniteurs qui ont bien voulu m'aider en répondant à mon enquête. Je remercie également tous les instructeurs avec qui j'ai travaillé lors des stages d'encadrement et Etsuko qui m'a cherché des informations sur CMAS Japon. Et bien sûr, je remercie Pascal HARIOT et Patrick LAMERAT qui m'ont fait confiance pour me parrainer.

2. LE « GUIDE DE PALANQUÉE » SELON LE CODE DU SPORT

2.1 Rôle du « Guide de Palanquée »

Le texte réglementaire régissant l'exercice de la fonction de Guide de Palanquée (GP) est le Code du Sport¹. Il définit la mission du Guide de Palanquée (GP) pour la plongée à l'air comme suit :

Art. A. 322-76. - Plusieurs plongeurs qui effectuent ensemble une plongée présentant les mêmes caractéristiques de durée, de profondeur et de trajet constituent une palanquée.

Art. A. 322-77. - Le Guide de Palanquée dirige la palanquée en immersion. Il est responsable du déroulement de la plongée et s'assure que les caractéristiques de celle-ci sont adaptées aux circonstances et aux aptitudes des participants.

Une définition comparable existe pour la plongée aux mélanges autres que l'air². Dans les deux cas, le Code de Sport définit le rôle du GP par ses responsabilités :

- ★ diriger la palanquée,
- ★ responsable du déroulement de la plongée,
- ★ veiller à l'adéquation entre les caractéristiques de la plongée, les circonstances et les compétences de participants.

2.2 Qualification du « Guide de Palanquée »

Dans son Annexe III-15a, le Code du Sport indique les qualifications dont le « Guide de Palanquée » doit justifier au minimum et qui sont délivrées par les différents organismes :

- ★ brevet de Plongeur Niveau 4 (P4) délivré par la FFESSM, la FSGT, l'UCPA, l'ANMP ou le SNMP,
- ★ brevet de Moniteur 2 étoiles CMAS,
- ★ stagiaire du Diplôme d'État BEES 1 Plongée.

De plus, il existe une carte de « Guide de Palanquée Associé FFESSM » conférant à son titulaire les prérogatives d'un « Guide de palanquée » dans le sens du Code du Sport. Cette carte est délivrée aux titulaires d'une carte de plongeur CMAS³ selon une procédure définie dans le Manuel de Formation Technique de la FFESSM³.

Par ailleurs, le futur BP JEPS⁴ à spécialité « plongée subaquatique »⁵ sera certainement à ranger dans cette même catégorie. Au moment de la rédaction de ce mémoire toutefois, il ne figure pas dans le Code du Sport, l'arrêté de création de cette spécialité est signé et a été publié au JO mais aucune formation à ce brevet n'est actuellement en place.

¹ Ministère des Sports, 2008

² Ministère des Sports, 2008 : Art. A. 322-108. - Le guide de palanquée dirige la palanquée en immersion. Il est responsable du déroulement de la plongée et s'assure que les caractéristiques de celles-ci sont adaptées aux circonstances et aux compétences des participants.

³ FFESSM 2011, MFT Chapitre 11

⁴ BP JEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

⁵ Ministère des Sports, 2011

2.3 Prérogatives du « Guide de Palanquée »

L'annexe III-16b du Code de Sport définit par espace d'évolution les aptitudes minimales des plongeurs et les effectifs des palanquées pouvant être encadrées par un Guide de Palanquée en plongée à l'air :

- ★ 4 débutants dans l'espace de 0 à 6 mètres,
- ★ 4 plongeurs PE-1 dans l'espace de 0 à 12 mètres,
- ★ 4 plongeurs PE-2 dans l'espace de 0 à 20 mètres,
- ★ 4 plongeurs PE-3 dans l'espace de 0 à 40 mètres.

Pour les GP disposant en plus de la qualification « Nitrox confirmé » existent des prérogatives d'encadrement complémentaires¹ :

- ★ 4 plongeurs niveau 1 + qualification nitrox dans l'espace médian (0 à 20 mètres),
- ★ 4 plongeurs niveau 2 + qualification nitrox dans l'espace lointain (0 à 40 mètres).

De plus, le Code du Sport² accorde aux guides de palanquée la possibilité d'effectuer des baptêmes de plongée en milieu artificiel dont la profondeur n'excède pas 6 mètres, sous condition toutefois que le Directeur de Plongée responsable de la session donne son autorisation.

Toujours selon le Code du Sport, le « Guide de palanquée » défini en annexe justifie des aptitudes PA-4 lui conférant la possibilité d'évolution en autonomie jusqu'à une profondeur 60 mètres, ceci même en absence d'un Directeur de Plongée³.

Dans le contexte fédéral FFESSM, un « Guide de Palanquée - Niveau 4 » peut également assurer la fonction de « Guide de Randonnée Subaquatique » sous condition que le responsable technique de cette activité l'y autorise.⁴

2.4 Compétences requises du « Guide de Palanquée »

Contrairement aux « pratiquants de plongée » dans le sens de l'annexe 14a, le Code du Sport ne définit pas les aptitudes nécessaires au Guide de Palanquée.

Il impose, en revanche, que les titulaires des brevets de plongeur P4 délivrés par la FSGT, l'UCPA, l'ANMP et le SNMP démontrent un niveau technique au moins équivalent au brevet P4 délivré par la FFESSM, fédération délégataire. Ces brevets doivent par ailleurs être délivrés dans des conditions similaires.

Pour définir dans le détail les compétences nécessaires à un Guide de Palanquée, le Code du Sport nous renvoie donc vers le Manuel de Formation Technique de la FFESSM.

¹ Ministère des Sports 2008, ANNEXE III-19 b (Art. A. 322-101)

² Ministère des Sports 2008, Art. A. 322-75

³ Ministère des Sports 2008, Art. A. 322-86

⁴ FFESSM 2011, MFT Chapitre 29, page 1

3. LE CURSUS « GUIDE DE PALANQUÉE - NIVEAU 4 » FFESSM

3.1 Les compétences définies par le Manuel de Formation Technique

En dehors de la filière d'enseignement, le brevet de plongeur « Guide de Palanquée - Niveau 4 » est la plus haute qualification de plongeur et le premier niveau d'encadrement. Pour l'obtention de ce brevet, le Manuel de Formation Technique de la FFESSM (MFT) demande 8 compétences :

- ★ Compétence n° 1 : Démonstrations techniques
- ★ Compétence n° 2 : Immersion et retour en surface
- ★ Compétence n° 3 : Maîtrise de la ventilation
- ★ Compétence n° 4 : Réactions et interventions de Guide de Palanquée
- ★ Compétence n° 5 : Le comportement général du Guide de Palanquée
- ★ Compétence n° 6 : Condition physique
- ★ Compétence n° 7 : Connaissance et respect de l'environnement subaquatique
- ★ Compétence n° 8 : Connaissances théoriques

Certaines de ces compétences sont à comprendre dans un contexte plus large que les prérogatives d'encadrement de plongeurs de niveau inférieur accordées par le Code du Sport. Car le brevet de « Guide de Palanquée - Niveau 4 » constitue également la porte d'entrée vers des qualifications supérieures qui, d'un point de vue technique et des connaissances, s'appuient sur les acquis du guide de palanquée :

- ★ S'il est ou devient titulaire du brevet d'initiateur, un « Guide de Palanquée - Niveau 4 » devient sans obligation¹ de formation complémentaire un enseignant de niveau 2 et peut en ce cas réaliser des séances d'enseignement pratique jusqu'à une profondeur de 20 mètres.
- ★ Le « Guide de Palanquée - Niveau 4 » devient également enseignant de niveau 2 s'il est en stage pédagogique en situation préparant au Moniteur Fédéral 1^{er} (MF1) ou au Brevet d'État 1^{er} degré (BEES1)². Contrairement au stage BEES1, l'entrée en stage MF1, ne nécessite pas de formation théorique complémentaire, le stage initial ne traite que de pédagogie.
- ★ Le titulaire du brevet « Guide de Palanquée - Niveau 4 » peut suivre une formation à la qualification « Directeur de Plongée - Niveau 5 » afin d'organiser l'activité de plongée en exploration.

On demande donc au candidat « Guide de Palanquée - Niveau 4 » des compétences qui relèvent directement de son « métier » d'encadrement de plongeurs de niveau inférieur et des compétences qui préparent d'éventuelles responsabilités supérieures et qui ne sont pas d'utilité directe dans son « métier » d'encadrement. Comme le formule le MFT, il est attendu du « Guide de Palanquée - Niveau 4 » qu'il soit un plongeur dont « la maîtrise aquatique doit aller jusqu'à permettre la démonstration » et dont « les connaissances théoriques doivent être d'un niveau qui permette d'accéder à une formation de moniteur ».³

Mais est-ce que la formation et l'évaluation actuelles sont-elles pour autant aussi éloignées de la pratique du guide de palanquée que certains l'affirment ? Allons voir le programme en détail pour y trouver un début de réponse.

¹ FFESSM 2011, MFT Chapitre 13: Le module GC4 complémentaire à la formation d'initiateur, prépare à l'enseignement de la plongée dans l'espace de 0 - 20 mètres et à l'enseignement des connaissances au niveau 2. Il est recommandé par la Commission Technique Nationale mais n'est pas obligatoire.

² Les prérogatives des BP JEPS et DE JEPS en formation ne sont pas définies à ce jour.

³ FFESSM 2011, MFT Chapitre 10, page 9

3.2 Le contenu de la formation pratique

Les compétences pratiques sont au nombre de 6 et correspondent aux compétences 1 à 6 du référentiel de formation.

3.2.1 Compétence n° 1 : Démonstrations techniques

Cette compétence comporte la démonstration de deux techniques :

- ★ Démonstration Technique avec Handicap d'une profondeur de 20 mètres
- ★ Remontée Sans Embout d'une profondeur de 20 mètres

La maîtrise de ces deux techniques constitue une des aptitudes préalables¹ à la présentation de l'examen final. Les deux démonstrations sont par ailleurs évaluées au cours de l'examen final.

Cette compétence est l'exemple le plus concret de capacité sans relation directe avec la pratique. Il ne s'agit pas de travailler des techniques à appliquer dans une situation réelle mais comme le formule le MFT de démontrer dans le cas de la DTH « une capacité physique associée à la maîtrise de gestes techniques lors d'un effort en immersion » et dans le cas de la RSE la « capacité à maîtriser la technique permettant de remonter de -20mètres à -3 mètres sans embout en bouche ».

Autrement formulé² :

« La DTH n'est donc pas le simulacre d'un sauvetage mais la vérification de la capacité à produire un effort modéré en hyperbarie tout en effectuant une action technique sur un plongeur en difficulté et en maîtrisant la vitesse de remontée. »

...

« De la même manière, la RSE n'est pas le simulacre d'une remontée en panne d'air. Cette épreuve, en tant que telle a donc également disparu de nos modes d'évaluation. La compétence recherchée se situe donc au niveau du contrôle de la ventilation et de la recherche de la sérénité dans l'eau. »

3.2.2 Compétence n° 2 : Immersion et retour en surface

Cette compétence comporte quatre capacités :

- ★ Prise en compte de la palanquée
- ★ Technique d'immersion et descente à une profondeur de 40 mètres
- ★ Démontrer la maîtrise de la vitesse de remontée et réguler celle des membres de la palanquée
- ★ Démontrer la maîtrise du maintien d'un palier dans toutes les circonstances

Ces capacités sont évidemment indispensables à un guide de palanquée. Toutefois, elles ne sont pas toutes évaluées à l'examen final. Si la maîtrise de la vitesse de remontée et du maintien d'un palier est intégrée dans différentes épreuves, la technique de descente donne lieu à une épreuve spécifique de type démonstration technique.

On note que des capacités nécessaires à un guide de palanquée font bien partie de cette compétence mais elles ne sont pas évaluées à l'examen.

¹ Initialement au nombre de 5, ces aptitudes correspondent aux compétences 1, 2, 3, 4 et 5 et doivent être attestées par un MF1 ou BEES 1 minimum titulaires de la licence fédérale en cours de validité. Être titulaire du niveau 3 de plongeur étant un prérequis à la présentation à l'examen, uniquement les aptitudes correspondant aux compétences 1, 4 et 5 restent demandées.

² Google, Claude Duboc, fil de discussion « J'ai le clavier qui me démange », 28 juin 2008

3.2.3 Compétence n° 3 : Maîtrise de la ventilation

Cette compétence comporte la démonstration de quatre capacités :

- ★ Démontrer la maîtrise de sa ventilation au-delà de l'espace 0 - 40 mètres
- ★ Démontrer la capacité à effectuer un lâcher et reprise d'embout sans variation de profondeur
- ★ Démontrer la capacité à enlever et remettre son masque sans variation de profondeur
- ★ Démontrer la maîtrise de la stabilisation grâce à la gestion du S.G.S. et du poumon ballast

Ces capacités sont toutes évaluées à l'examen final. Il s'agit toutefois de capacités non spécifiques à un guide de palanquée, à degré de perfection variable, elles doivent être maîtrisées par tout plongeur dans son espace d'évolution. Depuis que c'est une condition de candidature au brevet du « Guide de Palanque - Niveau 4 » d'être titulaire du brevet de plongeur niveau 3, ces capacités devraient être acquises ou rester tout au plus à perfectionner.

3.2.4 Compétence n° 4 : Réactions et interventions de Guide de Palanquée

Cette compétence comporte trois capacités :

- ★ Communication entre plongeurs
- ★ Assistance ventilatoire depuis l'espace 0 - 40 m; réaction à la panne d'air et maîtrise de deux techniques (second détendeur, respiration à deux sur un même embout)
- ★ Réaction à toute circonstance nécessitant une intervention sur un plongeur en difficulté dans l'espace 0 - 40 mètres

Cette compétence constitue une aptitude préalable à la présentation de l'examen final. Elle est dans sa globalité évaluée au cours de l'examen final.

Comme son titre l'indique, il s'agit d'une compétence qui relève directement du savoir-faire du guide de palanquée. Il est à noter toutefois que la dernière capacité est évaluée à l'examen final sous forme d'une démonstration de perfectionnement technique.

3.2.5 Compétence n° 5 : Le comportement général du Guide de Palanquée

Cette compétence comporte trois capacités :

- ★ Vérifications et contrôles avant la plongée, dialogue préparatoire avec les plongeurs
- ★ Organisation et conduite d'une palanquée de plongeurs de technicité inférieure
 - Gestion de tous les paramètres : Profondeur, durée, successives...
 - Adaptation aux circonstances
 - Observation : pôles d'intérêt et connaissance du milieu
- ★ Orientation au cours de plongées, avec ou sans instrument
- ★ Seconder le Directeur de plongée dans l'organisation
 - Aider à mouiller un bateau
 - Mettre en place un pendeur, une ligne de vie, une bouteille de palier (air, O2 ou narghilé)
 - Savoir rappeler des palanquées en immersion
 - Savoir envoyer un message de détresse et tenir les documents
- ★ Aide matérielle aux membres de la palanquée de technicité inférieure

Cette compétence est un des éléments centraux du savoir-faire et savoir-être du guide de palanquée. À l'examen final on ne retrouve que les capacités « Seconder le Directeur Plongée dans l'organisation », intégrée dans l'épreuve « Matelotage », et « Aide matérielle aux membres de la palanquée de technicité inférieure », intégrée dans l'épreuve théorique « Matériel ».

Malgré son importance pour la mission du guide de palanquée, cette capacité n'est donc que faiblement représentée dans l'évaluation finale du candidat. En revanche, elle constitue une

aptitude préalable à la présentation de l'examen final et il est précisé dans le MFT que le moniteur signataire de cette aptitude doit réaliser plusieurs plongées avec le candidat au cours desquelles ce dernier est en situation de guide de palanquée.

3.2.6 Compétence n° 6 : Condition physique

Cette compétence comporte quatre exercices :

- ★ Nage PMT
- ★ Nage en capelé
- ★ Plongée libre
- ★ Mannequin

L'ensemble de cette compétence est évalué à l'examen final. Elle ne trouve pas d'application directe dans la pratique du guide de palanquée autre qu'il doit avoir un minimum de forme physique pour être apte à l'encadrement même si cette forme physique n'est plus vérifiée par la suite. En revanche, cette compétence trouve son application si le « Guide de Palanquée - Niveau 4 » intervient en tant que guide de randonnée subaquatique.

3.3 Le contenu de formation théorique

Les compétences théoriques sont au nombre de 2 et correspondent aux compétences 7 et 8 du référentiel de formation.

3.3.1 Compétence 7 : Connaissance et respect de l'environnement subaquatique¹

Cette compétence relève aussi bien du savoir que du savoir-être du guide de palanquée. Elle se trouve donc à l'interface entre la pratique et la théorie. Les grands thèmes qu'elle couvre sont :

- ★ Évoluer en limitant son impact sur le milieu,
- ★ Partager ses observations,
- ★ Connaître la charte internationale du plongeur responsable,
- ★ Connaître les critères d'identification significatifs pour l'ensemble des groupes d'animaux et de végétaux subaquatiques,
- ★ Savoir lire et interpréter des traces et indices de présence animale,
- ★ Connaître les différents habitats (pleine eau, fond rocheux, fonds sableux, herbiers, récifs coralliens, coralligène),
- ★ Connaître les principaux facteurs physiques (température, salinité, courant, lumière) qui influencent la répartition des espèces,
- ★ Savoir seconder le DP dans l'organisation de la plongée,
- ★ Connaître la réglementation concernant la protection du milieu : les aires marines protégées, les espèces protégées,
- ★ Savoir préparer une sortie.

Même s'il est indiqué au MFT que cette compétence est à considérer comme essentielle, aucune épreuve n'y est associée. Il est précisé que la formation doit être assurée en parallèle de la délivrance des aptitudes préalables à la présentation de l'examen mais cette compétence ne constitue pas une aptitude spécifique.

Au vue des critères de réalisation associés à certains thèmes - identifier les espèces dans leur milieu, sait mener un briefing sur l'intérêt naturaliste du site, limite l'impact du mouillage - l'évaluation de cette compétence doit être prise en compte à la délivrance de l'aptitude préalable de la compétence 5 « Le comportement général du Guide de Palanquée ».

¹ L'intégration de cette compétence dans le cursus est encore récente. Elle n'existe que depuis 2011.

3.3.2 Compétence n° 8 : Connaissances théoriques

Cette compétence couvre six thèmes en rapport avec la plongée :

- ★ Physique appliquée à la plongée,
- ★ Anatomie et Physiologie,
- ★ Procédures de décompression,
- ★ Accidents,
- ★ Connaissance du matériel,
- ★ Législation.

À chacun de ces thèmes correspond une épreuve écrite ou orale à l'examen final. L'objectif de ces connaissances est leur application à la plongée et la compréhension des phénomènes régissant cette activité. Certains sujets peuvent être considérés comme de la culture générale du plongeur ou nécessaires pour l'accès ultérieur au monitorat ou à la fonction de direction de plongée.

3.4 L'examen

L'examen FFESSM du « Guide de Palanquée - Niveau 4 » est un examen ponctuel. Il consiste de 17 épreuves réparties en trois groupes. Le candidat doit obtenir la moyenne des points dans chaque groupe d'épreuves. À l'exception de deux épreuves jugées faite ou non faite, chaque épreuve est notée sur 20 points et affectée d'un coefficient. Le total des points possibles est de 640 points. Chaque note inférieure à 5/20 ou une épreuve non faite sont éliminatoires.

Groupe 1 : Épreuves de condition physique

Correspond à la compétence 6 du référentiel de formation

- | | |
|----------------------------------------------|-----------------|
| 1. Mannequin | (Coefficient 2) |
| 2. 800 m à l'aide des palmes, masque et tuba | (Coefficient 2) |
| 3. Apnée à 10 m | (Coefficient 1) |
| 4. Nage 500 m capelé | (F/NF) |

Groupe 2 : Plongée scaphandre

Les épreuves de ce groupe correspondent aux compétences 1 à 5 du référentiel de formation :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 5. Démonstration technique avec handicap de 20 m. | (Coefficient 2) |
| 6. Descente en pleine eau jusqu'à 40 m | (Coefficient 1) |
| 7. Vidage de masque, lâché et reprise d'embout | (F/NF) |
| 8. Stabilisation à 40 m, réponses aux signes et remontée | (Coefficient 4) |
| 9. Remontée sans embout de 20 m | (Coefficient 2) |
| 10. Démonstration d'une intervention sur un plongeur en difficulté à 30 m | (Coefficient 3) |
| 11. Matelotage | (Coefficient 2) |

Groupe 3 : Théorie et connaissances générales

Les épreuves de ce groupe correspondent à la compétence 8 et pour l'épreuve du matériel également à la compétence 5 du référentiel de formation :

- | | |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 12. Utilisation des tables fédérales | (Coefficient 3) |
| 13. Symptômes, prévention et traitements immédiats des accidents | (Coefficient 3) |
| 14. Épreuve de physique appliquée à la plongée | (Coefficient 1) |
| 15. Épreuve de physiologie appliquée à la plongée | (Coefficient 2) |
| 16. Notions pratiques et théoriques sur le matériel | (Coefficient 2) |
| 17. Notions de réglementation | (Coefficient 2) |

Si on analyse le poids des différents groupes d'épreuves, on constate que le groupe 2, « Plongée scaphandre », est le groupe le plus important qui constitue 43,8% de la notation. Il est suivi de près du groupe 3, « Théorie et connaissances générales », qui lui aussi possède une importance considérable, car il représente à lui seul plus que 40% de la notation.

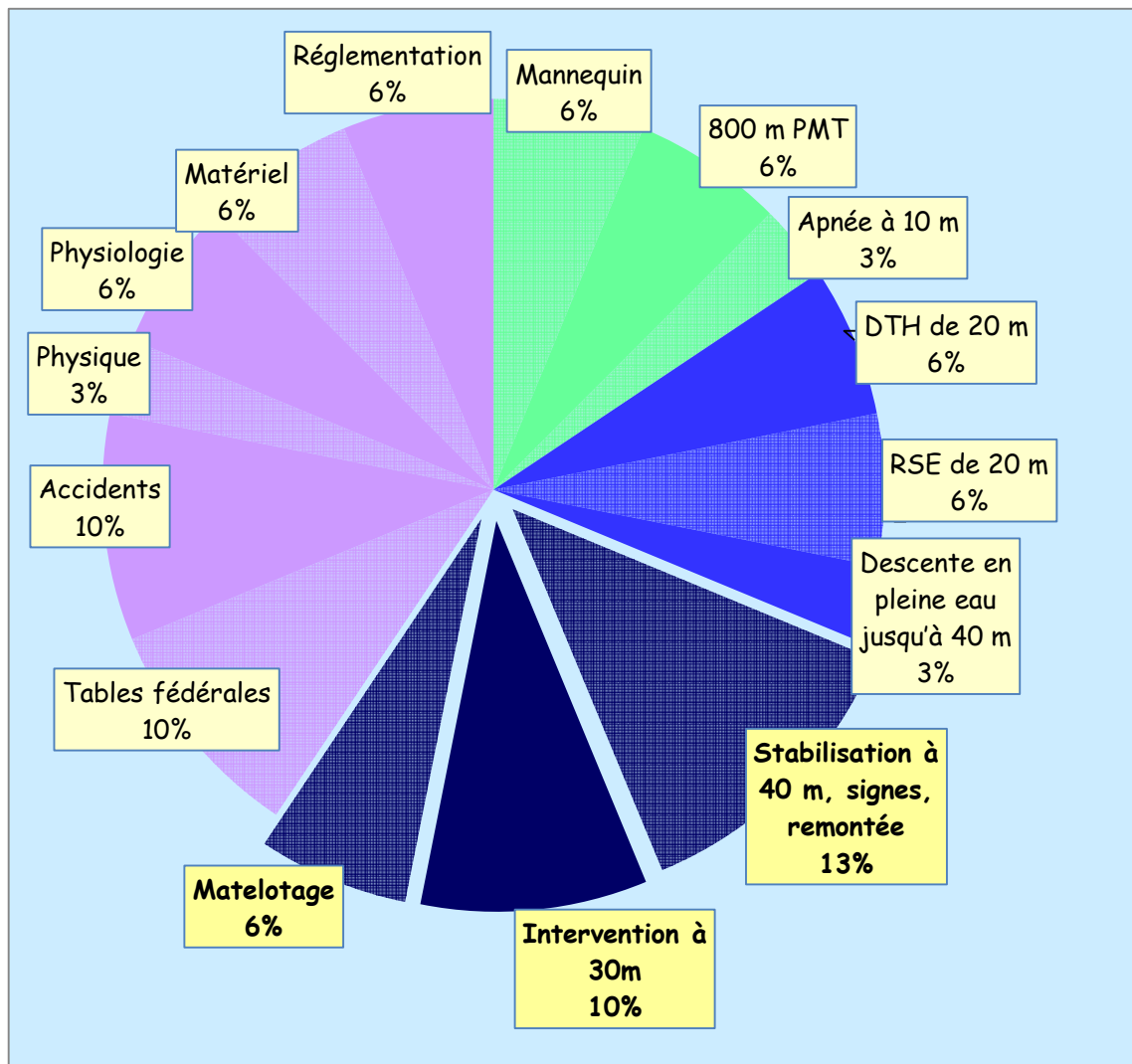
Quant au groupe 1, « Épreuves de condition physique », avec 15,6% il n'a qu'un assez faible poids. Les épreuves de ce groupe doivent certes être réalisées par chaque candidat au « Guide de Palanquée - Niveau 4 », mais nous sommes loin de l'image d'un examen réservé à une élite sportive que certains voudraient lui donner.

| Épreuve | Coef. | Points | Poids |
|------------------------------------------------------|-------|--------|--------|
| Groupe 1 - Épreuves de condition physique | | 100 | 15,6% |
| Mannequin | 2 | 40 | 6,3% |
| 800 m PMT | 2 | 40 | 6,3% |
| Apnée à 10 m | 1 | 20 | 3,1% |
| 500 m capelé | 0 | 0 | 0,0% |
| Groupe 2 - Plongée scaphandre | | 280 | 43,8% |
| DTH de 20 m | 2 | 40 | 6,3% |
| RSE de 20 m | 2 | 40 | 6,3% |
| Descente en pleine eau jusqu'à 40 m | 1 | 20 | 3,1% |
| Vidage de masque, lâché et reprise d'embout | 0 | 0 | 0,0% |
| Stabilisation à 40 m, signes, remontée | 4 | 80 | 12,5% |
| Intervention sur un plongeur en difficulté à 30 m | 3 | 60 | 9,4% |
| Matelotage | 2 | 40 | 6,3% |
| Groupe 3 - Théorie et connaissances générales | | 260 | 40,6% |
| Tables fédérales | 3 | 60 | 9,4% |
| Accidents | 3 | 60 | 9,4% |
| Physique appliquée à la plongée | 1 | 20 | 3,1% |
| Physiologie appliquée à la plongée | 2 | 40 | 6,3% |
| Matériel | 2 | 40 | 6,3% |
| Réglementation | 2 | 40 | 6,3% |
| Total | | 640 | 100,0% |

Poids des épreuves de l'examen FFESSM « Guide de Palanquée - Niveau 4 »

Une analyse encore plus détaillée de la répartition des points des différentes épreuves de l'examen met en évidence que les 3 épreuves de pure démonstration technique - DTH, RSE et descente à 40m - ne représentent également que 15 % de la note. En revanche, les trois épreuves en relation directe avec les compétences d'encadrement du futur guide de palanquée - réactions à 40m, assistance de 30m et matelotage - représentent à elles seules 29% de la note totale.

Si on ne considère que le groupe 2, « Plongée scaphandre », ces trois épreuves représentent 64%, presque deux tiers de la notation du groupe. Concrètement, un candidat qui aura une bonne mais non excellente note (13) dans chacune de ces épreuves mais une note tout juste passante dans les épreuves de démonstration technique (5) obtient la moyenne de ce groupe d'épreuves (142 points) et est donc recevable à l'examen sous condition de réussite des groupes 1 et 3.



Répartition des points à l'examen de « Guide de Palanquée - Niveau 4 » FFESSM

Contrairement à une argumentation courante, les épreuves de pure démonstration technique ne sont pas génératrices d'éliminations, il suffit de les réaliser à minima. En revanche, il est fortement conseillé au candidat « Guide de Palanquée Niveau 4 » de perfectionner les épreuves issues des compétences 4 et 5 et directement liées à son futur rôle de guide.

3.5 Résumé

Le programme de formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 » comporte trois compétences spécifiquement dédiées au savoir-faire et savoir-être d'un guide de palanquée :

- ★ Compétence n° 4 : Réactions et interventions de Guide de Palanquée
- ★ Compétence n° 5 : Le comportement général du Guide de Palanquée
- ★ Compétence n° 7 : Connaissance et respect de l'environnement subaquatique

Ces compétences ne se retrouvent que partiellement à l'examen final, elles sont principalement évaluées en contrôle continu sous forme d'aptitude préalable à la présentation de l'examen.

D'où vient alors cette réputation de la formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 » d'être peu adaptée à la pratique ? Serait-ce simplement que les compétences non sanctionnées par une note sont peu valorisées dans les yeux des candidats ? Ou est-ce que dans la réalité du terrain, ces compétences ne sont pas enseignées selon le MFT ?

4. LA REALITE DU TERRAIN

4.1 Les actions de la CTR Île-de-France/Picardie

En moyenne 12 à 13 sessions d'examen « Guide de Palanquée - Niveau 4 » sont organisées chaque année en inter-région Île-de-France/Picardie¹.

| | 2006 | | 2007 | | 2008 | | 2009 | | 2010 | | Moyenne | |
|---------------------|------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|---------|-----|
| Nombre de sessions | 13 | | 15 | | 12 | | 11 | | 12 | | 12,6 | |
| dont sessions CTR | 0 | 0% | 1 | 7% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0,2 | 2% |
| dont sessions Codep | 10 | 77% | 10 | 67% | 10 | 83% | 9 | 82% | 8 | 67% | 9,4 | 75% |
| dont sessions clubs | 3 | 23% | 4 | 27% | 2 | 17% | 2 | 18% | 4 | 33% | 3 | 24% |

Sessions d'examen « Guide de Palanquée - Niveau 4 » en inter-région IdF/P

La CTR n'organise que rarement elle-même une session d'examen. Les sessions sont à 75% organisées par les différents Comités Départementaux, à 25% par un club. Donc, seul un faible pourcentage des 434 clubs de l'inter-région (0,7 %) organisent eux-mêmes une session d'examen de Guide de Palanquée, les autres font confiance aux Comités Départementaux.

Les chiffres présentés nous informent uniquement sur les sessions d'examens. Très probablement, il y a un nombre plus important de clubs qui dispensent certaines parties de la formation des futurs guides de palanquée mais les sessions d'examen étant en général précédées d'un stage final, le rôle des Comités Départementaux dans cette formation reste prépondérant.

4.2 Formations dispensées par les Comités Départementaux de l'inter-région

4.2.1 Modes d'organisation des Comités Départementaux

L'étude de leurs sites internet montre que la plupart des Comités Départementaux de l'inter-région Île-de-France/Picardie organisent chaque année ou une année sur deux une formation de Guide de Palanquée - Niveau 4². Dans l'organisation de ces formations, 2 grands modèles peuvent être identifiés :

Organisation de cours théoriques et d'un stage final avec examen

- ★ CoDep de la Somme : cours théoriques et stage final avec examen lors d'une sortie technique départementale
- ★ CoDep de Seine-et-Marne : cours théoriques et stage initial (sans examen)
- ★ CoDep de l'Essonne : cours théoriques et stage final avec examen (la participation à une deuxième semaine de stage est proposée)
- ★ CoDep des Hauts-de-Seine : cours théoriques et stage final avec examen
- ★ CoDep du Val d'Oise : cours théoriques et stage final avec examen (l'organisation d'un stage initial est proposée en fonction du nombre de candidats intéressés)

¹ FFESSM CTR Île-de-France/Picardie, page « Formations\Niveau 4 »

² Seul pour le département de l'Aisne (02) aucune information n'est disponible via internet.

Organisation de cours théoriques, d'un stage initial et d'un stage final avec examen

- ★ CoDep de l'Oise : cours théoriques, stage initial d'une semaine pour travailler les compétences, stage final et examen lors d'une sortie départementale
- ★ CoDep de Paris ; cours théoriques, stage initial de 5 jours, stage final et examen (éventuellement séances d'apnée en piscine)
- ★ CoDep des Yvelines : cours théoriques, week-end préparatoire, stage initial de 4 jours, stage final et examen
- ★ CoDep de Seine-Saint-Denis : cours théoriques, préparation physique en lac, sortie technique en carrière sur weekend, stage final et examen
- ★ CoDep du Val de Marne : cours théoriques, séances de fosse, stage initial d'une semaine, stage final et examen

4.2.2 Contenus de la formation théorique des Comités Départementaux

Tous les Comités Départementaux proposant une formation de « Guide de palanquée - Niveau 4 » offrent des cours théoriques. Cette formation théorique « Guide de Palanquée - Niveau 4 » se déroule toute la saison. Les cours ont lieu une ou deux fois par mois, soit en soirée, soit le samedi matin, voir samedi matin et samedi après-midi. Le volume horaire varie entre 40 et 60 heures, séances de révision comprises.

Le tableau suivant montre la ventilation du volume horaire sur les différents sujets¹ par Comité Départemental. Il se base sur les programmes de formation tels qu'ils sont disponibles en libre accès sur internet ou tels qu'ils ont été mis à disposition par les responsables de formation².

Quand on compare ces programmes de formation, on constate que pour 71% des Comités Départementaux le contenu ne se limite pas aux sujets faisant l'objet d'un contrôle par écrit ou oral à l'examen dans le cadre de la Compétence 8 « Connaissances théoriques ». En moyenne, les sujets liés au savoir-être et au savoir-faire du Guide de Palanquée (« Organisation, matelotage, conduite de palanquée » et « Biologie et environnement »), représentent 10% du volume horaire.

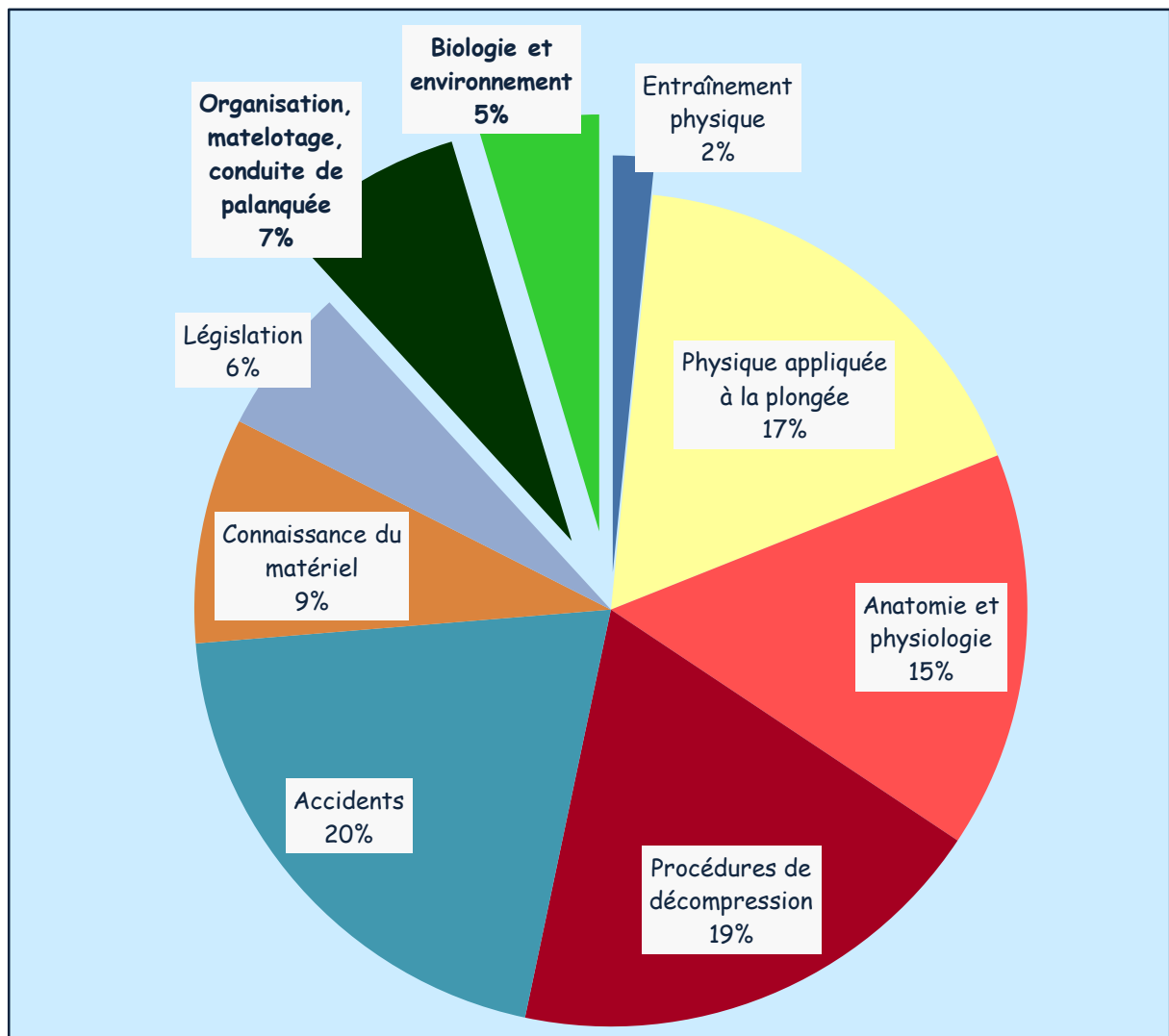
| CoDep | 60 | 75 | 77 | 78 | 80 | 92 | 94 | Moyenne | |
|--------------------------------------------------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Sujet | Nb Hrs | Nb Hrs | Nb Hrs | Nb Hrs | Nb Hrs | Nb Hrs | Nb Hrs | Nb Hrs | % |
| Présentation de la formation | 1,0 | 2,0 | 0,0 | 1,0 | 0,0 | 2,0 | 3,0 | 1,3 | 3% |
| Entraînement physique | 0,0 | 2,0 | 1,5 | 1,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,6 | 1% |
| Physique appliquée à la plongée | 11,0 | 5,5 | 6,0 | 7,0 | 7,5 | 4,0 | 7,5 | 6,9 | 15% |
| Anatomie et physiologie | 5,0 | 6,0 | 5,5 | 6,5 | 10,0 | 4,0 | 6,0 | 6,1 | 13% |
| Procédures de décompression | 5,0 | 5,0 | 9,0 | 7,5 | 10,0 | 6,0 | 10,5 | 7,6 | 16% |
| Accidents | 7,0 | 8,0 | 5,5 | 9,0 | 12,5 | 6,0 | 9,0 | 8,1 | 17% |
| Connaissance du matériel | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 6,0 | 2,5 | 4,0 | 3,0 | 3,5 | 7% |
| Législation | 1,0 | 3,0 | 1,5 | 3,0 | 2,5 | 2,0 | 3,0 | 2,3 | 5% |
| Organisation, matelotage, conduite de palanquée | 3,0 | 3,0 | 0,0 | 4,0 | 0,0 | 4,0 | 6,0 | 2,9 | 6% |
| Biologie et environnement | 2,0 | 2,0 | 0,0 | 3,0 | 0,0 | 3,0 | 3,0 | 1,9 | 4% |
| Révision/Exercices | 3,0 | 2,0 | 7,0 | 6,0 | 5,0 | 4,0 | 9,0 | 5,1 | 11% |
| Bilan de la formation | 1,0 | 1,0 | 2,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,6 | 1% |
| Total heures | 42 | 42,5 | 41 | 54 | 50 | 39 | 60 | 46,9 | 100% |

Formations théoriques Niveau 4 en inter-région IdF/P : Volume horaire

¹ Les libellés et l'organisation des cours n'étant pas identiques d'un CoDep à l'autre, l'affectation des cours aux sujets a nécessité certains arbitrages. Par exemple, le sujet « éléments de calcul de tables » a été affecté au sujet « décompression », « Henry » au sujet « physique ». Priorité a été donnée à une interprétation standardisée, les CoDep qui ne retrouvent pas leur compte à l'identique m'excuseront.

² Tous les programmes ne sont pas disponibles sur internet ou n'ont pas pu être demandés.

Si on fait abstraction des cours génériques (présentation initiale, séances de révision et exercices, bilan de la formation), les sujets « Organisation, matelotage, conduite de palanquée » et « Biologie et environnement » représentent respectivement 7% et 5% du volume horaire.



Formations Niveau 4 en inter-région IdF/P : Répartition du volume horaire

Plus en détail, les thèmes traités dans les sujets en rapport avec le savoir-faire et le savoir-être du Guide de Palanquée peuvent être résumés comme suit :

Organisation, matelotage, conduite de palanquée :

- ★ Rôle et responsabilité du guide de palanquée
- ★ Matelotage, sécurité du bateau, navigation, mouillage
- ★ Organisation d'une plongée, organisation de plongée en absence de DP
- ★ Orientation en milieu naturel
- ★ Conduite de palanquée, comportement du guide de palanquée, notion de serre-file
- ★ Situations spécifiques : mélanges, épaves, visibilité réduite, plongée de nuit, ...
- ★ Baptême piscine

Biologie et environnement

- ★ Découverte et connaissance du milieu subaquatique
- ★ Biologie élémentaire

- ★ Reconnaissance des espèces
- ★ Connaissance des réglementations
- ★ Dangers du milieu
- ★ Impact sur le milieu et respect de l'environnement

En ce qui concerne la formation théorique des Comités Départementaux de l'inter-région Île-de-France/Picardie, on peut conclure qu'elle ne se contente pas de préparer les candidats au « Guide de Palanquée - Niveau 4 » à un examen théorique plus ou moins éloigné de la pratique du terrain. Au regard des programmes de formation, on constate que les Comités Départementaux cherchent à faire de ces candidats des véritables guides de plongée subaquatique.

4.2.3 Contenus de la formation pratique des Comités Départementaux

Comme présenté préalablement, la formation pratique au « Guide de palanquée - Niveau 4 » dispensée par les Comités Départementaux de l'inter-région montre deux grands modèles de fonctionnement :

- ★ Organisation uniquement d'un stage final avec examen
- ★ Organisation d'un stage initial et d'un stage final avec examen

Dans le premier mode de fonctionnement, les compétences préalables à la présentation de l'examen ne sont pas validées par l'équipe d'encadrement du Comité Départemental mais doivent être travaillées par les candidats dans leurs clubs respectifs ou dans une structure de bord de mer. Il est alors demandé de présenter l'ensemble des compétences signé avant le début du stage final.

Dans le deuxième mode de fonctionnement, le stage initial est utilisé pour travailler et valider au moins une partie des compétences préalables à la présentation de l'examen. Toutefois, dans les Comités Départementaux où la durée du stage initial est inférieure à une semaine complète, le travail de la compétence 5 « Comportement général du Guide de Palanquée » n'est pas proposé. Cette compétence doit alors être travaillée par les candidats dans leurs clubs respectifs ou dans une structure de bord de mer. Dans tous les cas il est demandé que cette compétence soit acquise et validée avant le début du stage final.

Les formations pratiques des Comités Départementaux de l'inter-région Île-de-France/Picardie visent donc en majorité l'acquisition des compétences 1 à 4 et 6, évaluées à l'examen final. À l'exception du thème « Matelotage », mélange entre connaissances théoriques et pratiques et également évalué à l'examen, le travail et la validation de la compétence 5 ne sont proposés que par la minorité de Comités Départementaux qui organise un stage initial d'une semaine complète.

Le travail et la validation de la compétence 5 « Comportement général du Guide de Palanquée » reposent donc en grande partie sur les moniteurs et la façon de faire des clubs.

4.3 Résumé

Les sessions d'examen de « Guide de Palanquée - Niveau 4 » dans notre inter-région sont en grande majorité organisées par les Comités Départementaux. Ceux-ci organisent également des formations théoriques, des stages préparatoires et des stages finaux précédant l'examen.

Le moyen horaire des formations théoriques organisées par les Comités Départementaux est de 46 heures. Les sujets liés aux compétences 5 et 7 (connaissance de l'environnement) représentent respectivement 7% et 5%.

Les formations pratiques réalisées par les Comités Départementaux ciblent en grande partie les compétences évaluées à l'examen final. L'enseignement et l'évaluation de la compétence 5 ne sont que rarement proposés par les Comités Départementaux et restent sous responsabilité des clubs et de leurs moniteurs.

5. LA FORMATION ACTUELLE VUE PAR LES MONITEURS

5.1 Enquête réalisée

Afin d'évaluer la pratique réelle des moniteurs et afin d'appréhender les opinions associées à la formation du « Guide de Palanquée - Niveau 4 » en général et à la compétence 5 « Comportement général du Guide de Palanquée » en particulier, une enquête a été réalisée auprès des moniteurs de l'inter-région Île-de-France/Picardie à l'automne 2010.

Un questionnaire¹ a été envoyé principalement par e-mail via le réseau des connaissances. Il a été demandé de le faire circuler auprès tout encadrant de niveau E3 minimum. Un total de 59 réponses a été reçu.

Le questionnaire couvre 4 chapitres principaux :

- ★ Le profil des moniteurs interrogés
- ★ L'expérience dans la formation de guides de palanquée des moniteurs interrogés
- ★ L'approche personnelle d'enseignement de la compétence 5 « Comportement général du Guide de Palanquée » des moniteurs interrogés
- ★ L'opinion des moniteurs interrogés sur la formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 »

En dernier point il a été demandé aux moniteurs interrogés d'ajouter d'éventuels commentaires.

Les résultats de cette enquête sont présentés dans les paragraphes suivants.

5.2 Le profil des moniteurs interrogés

5.2.1 Profil général

Des 59 moniteurs ayant répondu à l'enquête, 17% (10) sont des monitrices. Ce chiffre est assez proche du pourcentage global de femmes parmi les moniteurs de plongée. Si l'on se base sur les chiffres de certifications des années 2000 et 2010², les femmes représentent 15% (1139) des 7642 titres de moniteur MF1, BEES1, MF2 et BEES2 délivrés.

En revanche, les cadres E4 (MF2/BEES2 et IR/IN) sont surreprésentés dans cette étude. Si l'on prend en considération les chiffres de certification des années 1997 à 2010, seulement 10% (992) des 9628 titres de moniteur délivrés étaient du niveau MF2/BEES2, tandis que les E4 représentent 42% des personnes ayant répondu au questionnaire.

| | Classification des réponses selon grade et h/f | | | | | | | |
|---------------|------------------------------------------------|-------------|-----------|------------|-----------|------------|----------|------------|
| | Toute qualification | | MF1/BEES1 | | MF2/BEES2 | | IR/IN | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| femmes | 10 | 17% | 8 | 14% | 2 | 3% | 0 | 0% |
| hommes | 49 | 83% | 26 | 44% | 17 | 29% | 6 | 10% |
| Totaux | 59 | 100% | 34 | 58% | 19 | 32% | 6 | 10% |

¹ Voir le questionnaire de cette enquête en annexe.

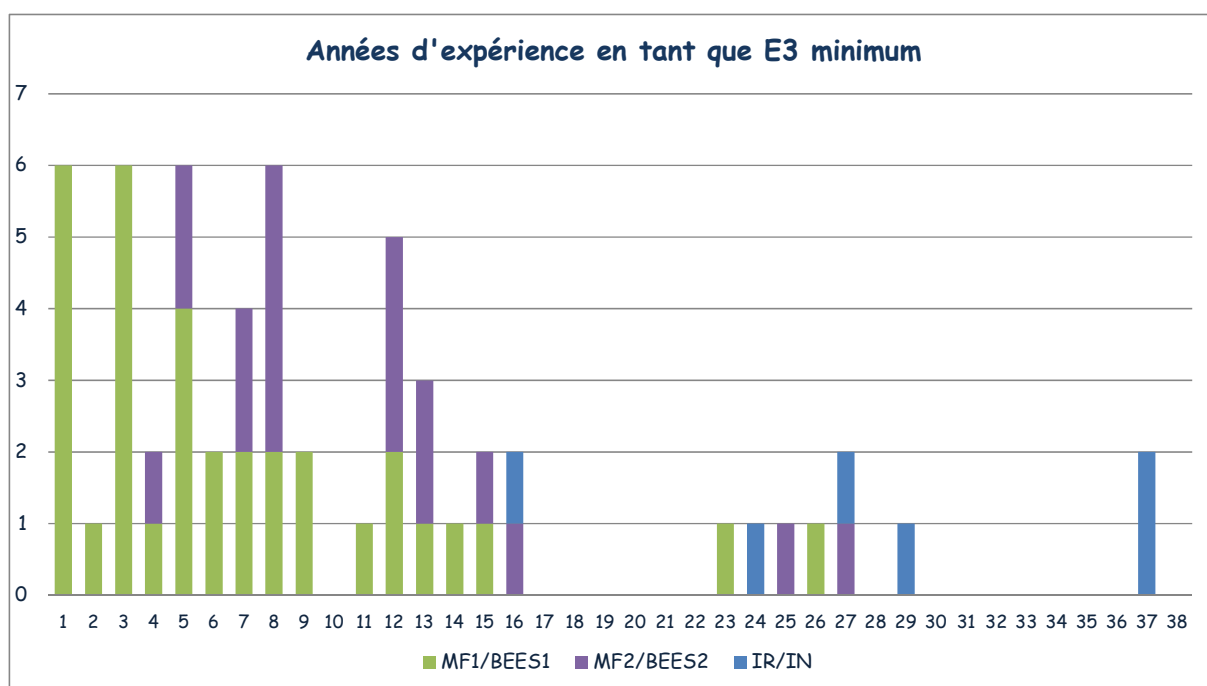
² FFEISSM 2007 ; Blanchard 2008, page 2 ; Blanchard 2009, page 3 ; Vrijens 2010, page 5, Vrijens 2011, page 7

5.2.2 Ancienneté dans le rôle de moniteur E3

L'ancienneté dans l'enseignement avec un titre d'E3 au minimum¹, varie de 1 an à 37 ans avec une moyenne, toutes qualifications confondues de 10,5 ans. Les femmes sont en moyenne plus jeunes dans le « métier » que les hommes.

| | Nombre d'années depuis le passage du MF1 | | | | | | | | | | | |
|-------------|------------------------------------------|-----------|-------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|-------------|-----------|-----------|-------------|
| | Toute qualification | | | MF1/BEES1 | | | MF2/BEES2 | | | IR/IN | | |
| | min | max | moy | min | max | moy | min | max | moy | min | max | moy |
| femmes | 1 | 12 | 4,6 | 1 | 9 | 3,6 | 5 | 12 | 8,5 | - | - | - |
| hommes | 1 | 37 | 11,8 | 1 | 26 | 8,0 | 4 | 27 | 11,8 | 16 | 37 | 28,3 |
| tous | 1 | 37 | 10,5 | 1 | 26 | 6,9 | 4 | 27 | 11,4 | 16 | 37 | 28,3 |

De l'ensemble des personnes interrogées, 44 (75%) ont au moins 5 ans d'ancienneté dans l'enseignement de la plongée. Il s'agit donc d'une population ayant de l'expérience. Les moniteurs ayant le moins d'expérience sont - comme on peut s'y attendre - les MF1/BEES1. Ils représentent 93% des personnes ayant moins de 5 ans d'ancienneté.



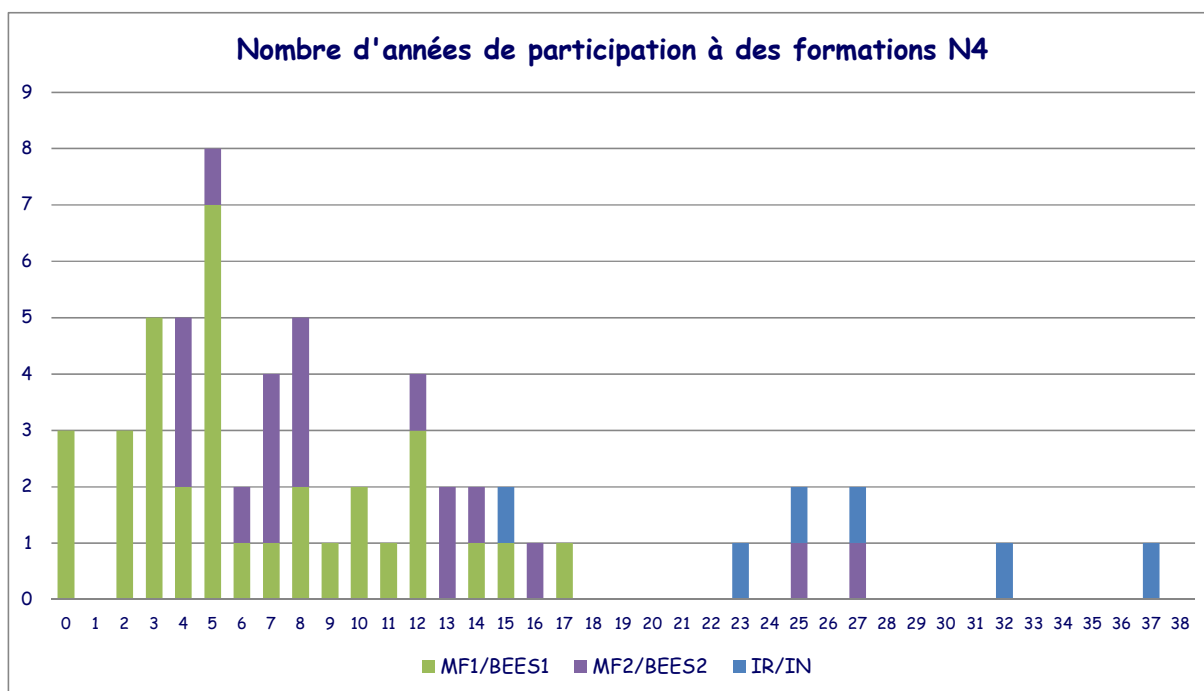
5.2.3 Ancienneté dans la formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 »

L'ancienneté dans la formation de guides de palanquée varie de 0 à 37 ans avec une moyenne, toutes qualifications confondues de 9,7 ans. En ce qui concerne les moniteurs MF1/BEES1, les femmes ont en moyenne moins d'années d'expérience de formation dans ce domaine, les chiffres des femmes MF2/BEES2 se rapprochent de ceux de leurs homologues masculins.

¹ Les E2 ne pouvant participer que de manière limitée à la formation des guides de palanquée, les dates d'obtention d'éventuels titres d'initiateur n'ont pas été prises en considération.

| Nombre d'années de participation à des formations Niveau 4 | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------------------------------|---------------------|-----|------|-----------|-----|-----|-----------|-----|------|-------|-----|------|
| | Toute qualification | | | MF1/BEES1 | | | MF2/BEES2 | | | IR/IN | | |
| | min | max | moy | min | max | moy | min | max | moy | min | max | moy |
| femmes | 2 | 13 | 5,3 | 2 | 8 | 4,3 | 6 | 13 | 9,5 | - | - | - |
| hommes | 0 | 37 | 10,6 | 0 | 17 | 7,0 | 4 | 27 | 10,6 | 15 | 37 | 26,5 |
| tous | 0 | 37 | 9,7 | 0 | 17 | 6,3 | 4 | 27 | 10,4 | 15 | 37 | 26,5 |

De l'ensemble des personnes interrogées, 43 (73%) ont au moins 5 ans d'expérience dans la formation de guides de palanquée. On note la similitude des chiffres entre les années d'expérience à niveau MF1 et les années d'expérience dans la formation de guides de palanquée. Une grande partie des personnes interrogées a participé dès le début de leur carrière de moniteur à des formations de guide de palanquée, certains dès le statut de stagiaire pédagogique. Comme pour l'ancienneté globale, les moniteurs ayant le moins d'expérience dans la formation de guide de palanquée sont les MF1/BEES1. Ils représentent 81% des personnes ayant moins de 5 ans d'ancienneté.



On note que sur l'ensemble, seulement 3 des moniteurs interrogés n'ont jamais participé à une formation de guide de palanquée. Au total, 95% des personnes ayant répondu au questionnaire ont déjà participé à au moins une formation de ce type.

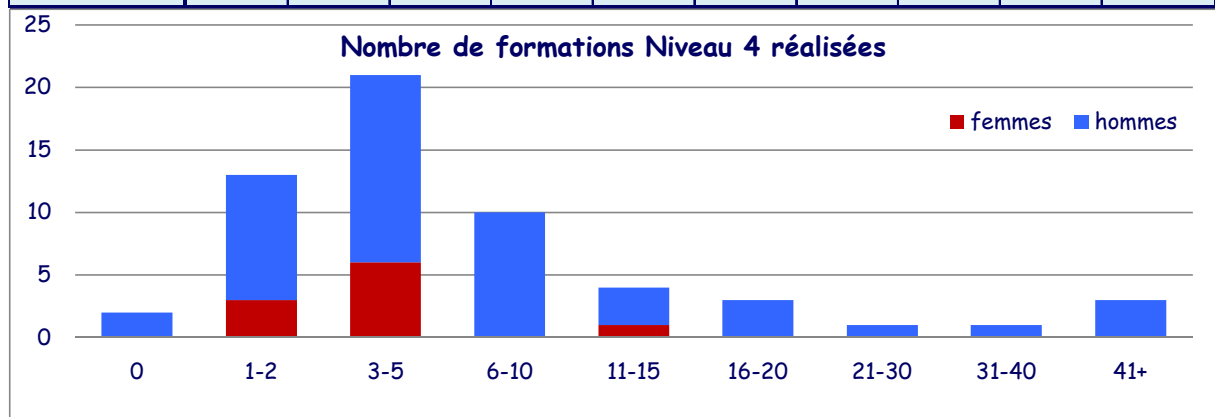
Il est probable que sur la totalité de la population des moniteurs, cela ne correspond pas au pourcentage réel des moniteurs ayant déjà réalisé des formations de guide de palanquée. Plus vraisemblablement, les personnes ayant répondu sont plutôt celles qui s'intéressent à ce sujet de par leur expérience personnelle dans ce domaine.¹

¹ Cela est confirmé par les contacts que j'ai pu avoir avec certains moniteurs qui me disaient ne pas se sentir compétents par manque d'expérience. Dommage, le point de vue de personnes plus éloignées du sujet aurait été intéressant aussi.

5.2.4 Nombre de formations « Guide de Palanquée - Niveau 4 » réalisées

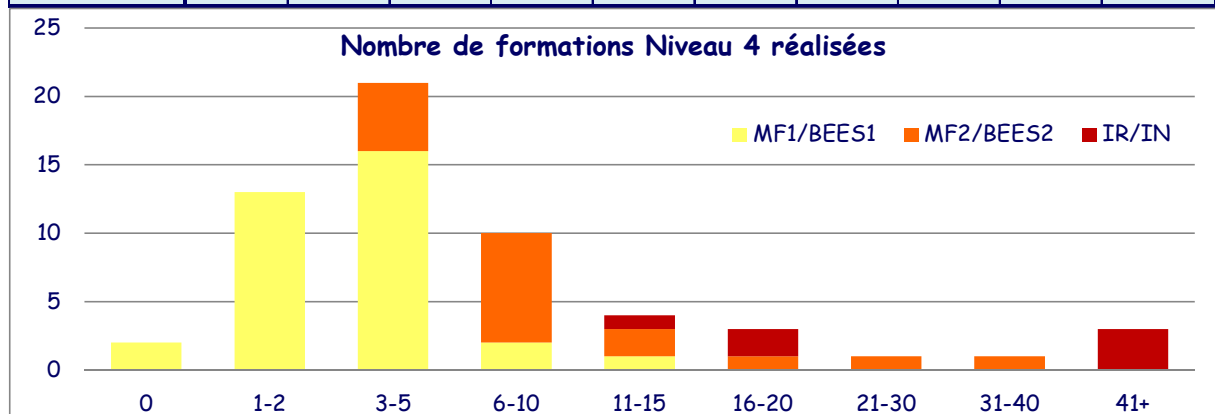
Le nombre de formations de guide de palanquée réalisées varie de 0 à plus que 40. On note que les femmes ont généralement participé à un nombre moins important de formations car 90% entre elles ont participé à un maximum de 5 formations, tandis que ce pourcentage n'est que de 56% pour les hommes.

| | Nombre de formations Niveau 4 réalisées | | | | | | | | | |
|-------------|-----------------------------------------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| | 0 | 1-2 | 3-5 | 6-10 | 11-15 | 16-20 | 21-30 | 31-40 | 41+ | sans rép. |
| femmes | 0 | 3 | 6 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| hommes | 2 | 10 | 15 | 10 | 3 | 3 | 1 | 1 | 3 | 1 |
| tous | 2 | 13 | 21 | 10 | 4 | 3 | 1 | 1 | 3 | 1 |



Si l'on regarde le nombre de formations de guide de palanquée réalisées selon le grade, on constate que les MF1/BEES1 ont une expérience nettement moindre que les E4, 91% entre eux ont participé à moins de 5 formations. Ceci n'est le cas que pour 38% des E4.

| | Nombre de formations Niveau 4 réalisées | | | | | | | | | |
|-------------|-----------------------------------------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| | 0 | 1-2 | 3-5 | 6-10 | 11-15 | 16-20 | 21-30 | 31-40 | 41+ | sans rép. |
| MF1/BEES1 | 2 | 13 | 16 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| MF2/BEES2 | 0 | 0 | 5 | 8 | 2 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 |
| IR/IN | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 3 | 0 |
| tous | 2 | 13 | 21 | 10 | 4 | 3 | 1 | 1 | 3 | 1 |



5.3 Détail de l'expérience dans la formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 »

5.3.1 Actions de formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 » réalisées

Il a été demandé de spécifier le type d'action auquel les moniteurs interrogés avaient participé : formation théorique, formation pratique et/ou examen final.

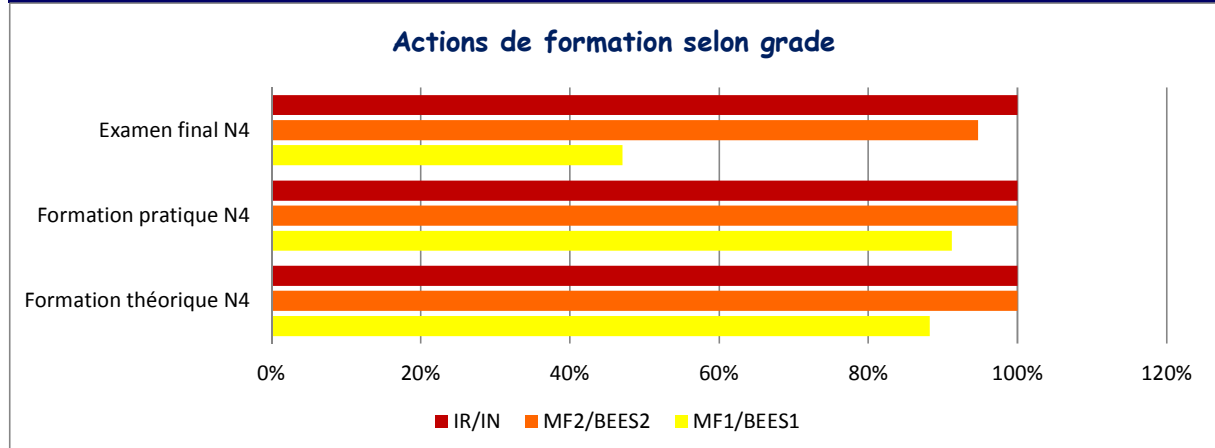
Les réponses révèlent que plus que 90% des personnes ayant répondu au questionnaire ont participé aussi bien à la formation théorique qu'à la formation pratique. En revanche, l'expérience de participation à l'examen final se limite à 68%. Sur ce point, il n'y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes.

| | Moniteurs/Monitrices ayant participé à ... | | | | | | |
|-------------|--------------------------------------------|------------------------|------------|-----------------------|------------|-----------------|------------|
| | Total | Formation théorique N4 | | Formation pratique N4 | | Examen final N4 | |
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| femmes | 10 | 9 | 90% | 10 | 100% | 7 | 70% |
| hommes | 49 | 46 | 94% | 46 | 94% | 33 | 67% |
| tous | 59 | 55 | 93% | 56 | 95% | 40 | 68% |

L'analyse des mêmes chiffres par grade révèle que 100% des E4 ont participé aussi bien à la formation théorique qu'à la formation pratique de guide de palanquée. En ce qui concerne la participation l'examen, elle est également de 100% pour les IR/IN et atteint 95 pour les MF2/BEES2, un des MF2 ayant répondu à l'enquête n'a en effet jamais participé à un examen final de niveau 4.

En ce qui concerne les E3, avec respectivement 88% et 91%, leur expérience dans la formation théorique et pratique est également assez élevé. En revanche, un peu plus de la moitié d'entre eux (53%) n'a jamais participé à un examen final. Afin de perfectionner leur enseignement par la connaissance plus fine des attendus, on ne peut que conseiller à ces moniteurs de chercher une occasion pour faire partie d'un jury d'examen.

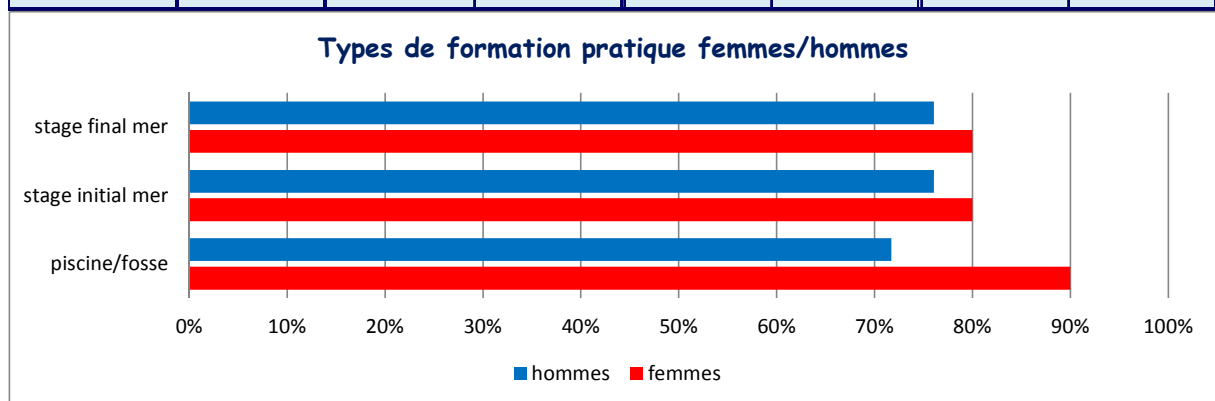
| | Moniteurs/Monitrices ayant participé à ... | | | | | | |
|-------------|--------------------------------------------|------------------------|------------|-----------------------|------------|-----------------|------------|
| | Total | Formation théorique N4 | | Formation pratique N4 | | Examen final N4 | |
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| MF1/BEES1 | 34 | 30 | 88% | 31 | 91% | 16 | 47% |
| MF2/BEES2 | 19 | 19 | 100% | 19 | 100% | 18 | 95% |
| IR/IN | 6 | 6 | 100% | 6 | 100% | 6 | 100% |
| tous | 59 | 55 | 93% | 56 | 95% | 40 | 68% |



5.3.2 Typologie des formations pratiques réalisées

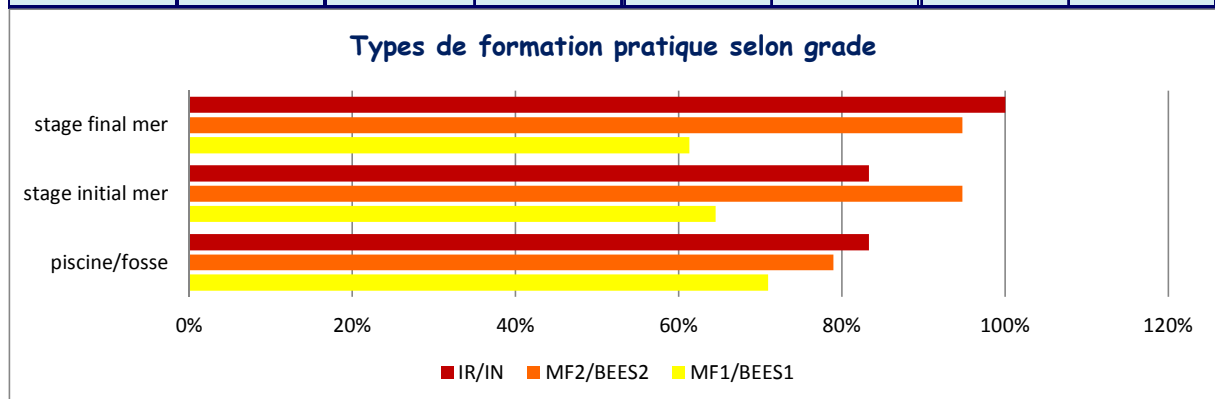
Aux moniteurs ayant déjà participé à une la formation pratique, il a été demandé de spécifier s'il s'agissait de formations en milieu artificiel ou de stage initial ou final en mer. Il s'avère que les femmes ont une expérience plus variée que les hommes, car elles participent en plus grand nombre à toutes les modalités de formation. En ce qui concerne la formation piscine/fosse les femmes sont même nettement plus actives que les hommes.

| | Type de formation pratique | | | | | | |
|-------------|----------------------------|---------------|------------|-------------------|------------|-----------------|------------|
| | Total | piscine/fosse | | stage initial mer | | stage final mer | |
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| femmes | 10 | 9 | 90% | 8 | 80% | 8 | 80% |
| hommes | 46 | 33 | 72% | 35 | 76% | 35 | 76% |
| tous | 56 | 42 | 75% | 43 | 77% | 43 | 77% |



La distinction des types de formation selon le grade des moniteurs montre que sur l'ensemble les E3 sont moins présents que les E4. Les E3 réalisent un peu plus de formations en milieu artificiel qu'en mer. Plus qu'un tiers (39%) entre eux n'ont jamais participé à un stage final, probablement aussi parce que ses stages sont généralement liés à l'examen et ses contraintes en encadrement.

| | Type de formation pratique | | | | | | |
|-------------|----------------------------|---------------|------------|-------------------|------------|-----------------|------------|
| | Total | piscine/fosse | | stage initial mer | | stage final mer | |
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| MF1/BEES1 | 31 | 22 | 71% | 20 | 65% | 19 | 61% |
| MF2/BEES2 | 19 | 15 | 79% | 18 | 95% | 18 | 95% |
| IR/IN | 6 | 5 | 83% | 5 | 83% | 6 | 100% |
| tous | 56 | 42 | 75% | 43 | 77% | 43 | 77% |



5.3.3 Principaux organisateurs de la formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 »

Pour conclure l'analyse de l'expérience de formation de guides de palanquée, il a été demandé aux moniteurs ayant déjà participé à une telle formation de spécifier qui en était l'organisateur.

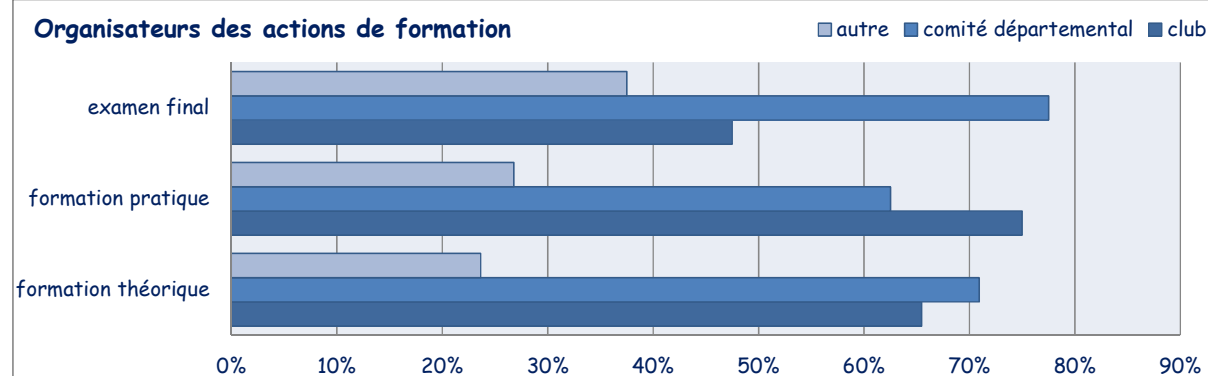
En ce qui concerne la formation théorique, les moniteurs participent en première ligne à celle organisée par un comité départemental mais ils sont également nombreux à réaliser la formation théorique au sein d'un club. La formation pratique, en revanche, est réalisée par 75% des moniteurs au sein d'un club mais ils sont toutefois 63% à participer aussi à une formation pratique organisée par un comité départemental.

Quant à l'examen, avec 78% de participation, il est majoritairement affaire des comités départementaux. Il faut toutefois noter que presque la moitié des moniteurs a déjà participé à un examen de guide de palanquée organisé par un club.

En ce qui concerne la participation à des actions de formation dans des structures autres que clubs et comités départementaux, elle est faible. Elle ne concerne qu'environ un quart des moniteurs en ce qui concerne les formations théorique et pratique. Sur les examens, elle atteint néanmoins presque 40%. Les « autres » structures nommées dans ce contexte sont :

- ★ divers CTR (IdF/P, Côte d'Azur, ...) : 4 réponses,
- ★ les centres fédéraux (Hendaye, Tournaville, ...) : 4 réponses,
- ★ les SCA : 4 réponses,
- ★ une structure à l'étranger (club égyptien) : 1 réponse,
- ★ les organismes CEDIP, CIP et UCPA : 3 réponses.

| | Organisateur des actions | | | | | | |
|---------------------|--------------------------|--------|-----|----------------------|-----|--------|-----|
| | Total | club | | comité départemental | | autre | |
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| formation théorique | 55 | 36 | 65% | 39 | 71% | 13 | 24% |
| formation pratique | 56 | 42 | 75% | 35 | 63% | 15 | 27% |
| examen final | 40 | 19 | 48% | 31 | 78% | 15 | 38% |



5.4 Approche personnelle de l'enseignement de la Compétence 5

Comme il a été démontré préalablement¹, la délivrance de la compétence 5 est principalement affaire des moniteurs au niveau des clubs. Une partie de cette enquête a donc été dédiée à l'évaluation de leurs pratiques de formation à cette compétence.

¹ Paragraphe 4.2.3 « Contenus de la formation pratique des Comités Départementaux »

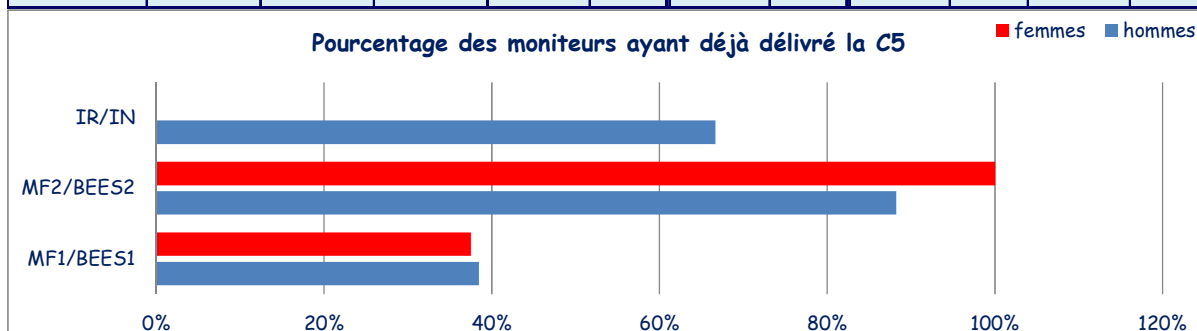
5.4.1 Typologie des moniteurs délivrant la compétence 5

Sur l'ensemble des moniteurs ayant participé à cette enquête, seulement 58% ont déjà délivré la compétence 5, « Comportement général de guide de palanquée ». Pour rappel, 95% des moniteurs interrogés ont déjà participé à la formation pratique des guides de palanquée, dont 77% en milieu naturel. Ils sont donc plus nombreux à intervenir dans la formation qu'à se prononcer sur l'aptitude des candidats.

La délivrance de cette compétence est en grande partie affaire des MF2/BEES2 qui sont 89% à l'avoir déjà signée. Les E3, en revanche, n'y interviennent que faiblement. Même pas 40% d'entre eux ont déjà délivré cette compétence, or ils sont 91% à avoir déjà participé à une formation pratique de guide de palanquée.

Parfois, cette compétence est aussi enseignée et délivrée par une équipe, par exemple dans le cadre d'une semaine de formation initiale. Dans ce cas, il y a un moniteur responsable de la signature, mais d'autres interviennent. Comme le précise un des moniteurs il n'a jamais lui-même délivré la compétence mais donné son avis sur les stagiaires au Directeur Technique.

| | Nombre de moniteurs ayant délivré la compétence 5 ? | | | | | | | | | | |
|---------------|-----------------------------------------------------|-----------|----------|---------------|------------|-----------|------------|-----------|------------|----------|------------|
| | Total Moniteurs | | | Toute qualif. | | MF1/BEES1 | | MF2/BEES2 | | IR/IN | |
| | MF1/BEES1 | MF2/BEES2 | IR/IN | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| femmes | 8 | 2 | 0 | 5 | 50% | 3 | 38% | 2 | 100% | 0 | - |
| hommes | 26 | 17 | 6 | 29 | 59% | 10 | 38% | 15 | 88% | 4 | 67% |
| Totaux | 34 | 19 | 6 | 34 | 58% | 13 | 38% | 17 | 89% | 4 | 67% |



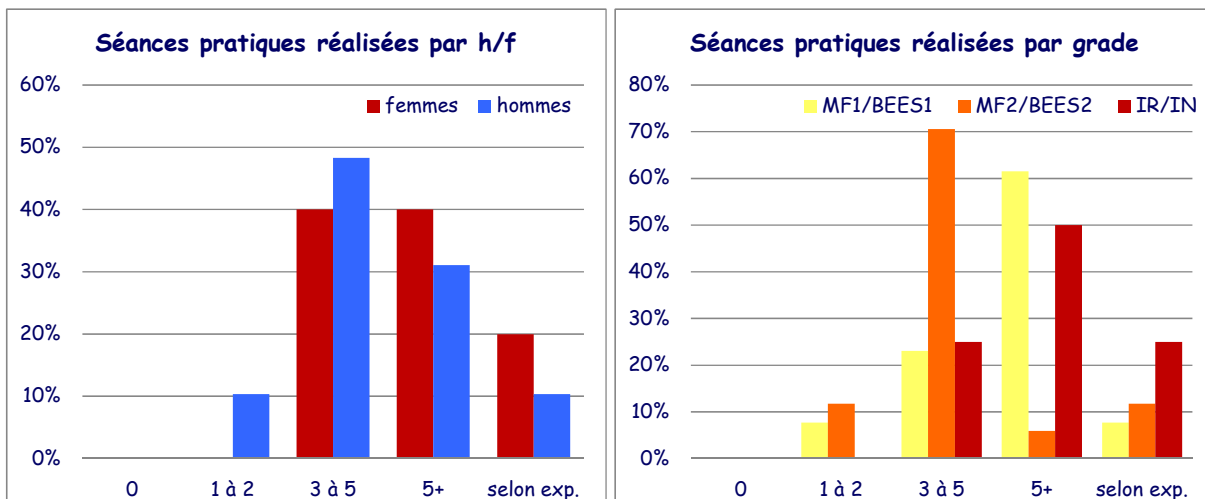
5.4.2 Séances pratiques préalables à la délivrance de la compétence 5

Il a été demandé aux moniteurs ayant déjà délivré la compétence 5 combien de séances pratiques ils avaient organisé dans ce contexte et quel en avait été le contenu.

Environ la moitié des moniteurs interrogés réalisent entre 3 et 5 séances pratiques mais plus que 30% réalisent plus que 5 plongées pour valider cette compétence. Le nombre de plongées peut être dépendant de contraintes organisationnelles (validation sur les 4 plongées d'une sortie week-end du club). Un nombre plus important de plongées est justifié par la volonté de faire varier les situations (profondeur, milieu) ou alors un souhait des évaluateurs.

| | Nombre de séances pratiques pour délivrer la Compétence 5 | | | | | | | | | | |
|-------------|-----------------------------------------------------------|----------|-----------|----------|-----------|-----------|------------|-----------|------------|------------|------------|
| | Total | 0 | | 1 à 2 | | 3 à 5 | | 5+ | | selon exp. | |
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| femmes | 5 | 0 | 0% | 0 | 0% | 2 | 40% | 2 | 40% | 1 | 20% |
| hommes | 29 | 0 | 0% | 3 | 10% | 14 | 48% | 9 | 31% | 3 | 10% |
| tous | 34 | 0 | 0% | 3 | 9% | 16 | 47% | 11 | 32% | 4 | 12% |

En ce qui concerne le nombre de séances pratiques réalisées, les femmes s'avèrent plus strictes que les hommes. Tandis que 10% des hommes ne réalisaient que 1 à 2 séances, cela n'est le cas pour aucune des femmes interrogées. Les femmes sont également plus nombreuses à avoir réalisé plus que 5 séances pratiques.



L'analyse du nombre de séances réalisées en fonction du grade de moniteur montre étonnamment que ce sont les MF2/BEES2 les plus souples à la délivrance de cette compétence 5. Ils ne sont que 6% à avoir réalisé plus que 5 séances pratiques, tandis que cela est le cas pour 62% des E3 et 50% des IR/IN.

| Nombre de séances pratiques pour délivrer la Compétence 5 | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|-----------|------------|-----------|------------|------------|------------|
| | Total | 0 | | 1 à 2 | | 3 à 5 | | 5+ | | selon exp. | |
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| MF1/BEES1 | 13 | 0 | 0% | 1 | 8% | 3 | 23% | 8 | 62% | 1 | 8% |
| MF2/BEES2 | 17 | 0 | 0% | 2 | 12% | 12 | 71% | 1 | 6% | 2 | 12% |
| IR/IN | 4 | 0 | 0% | 0 | 0% | 1 | 25% | 2 | 50% | 1 | 25% |
| tous | 34 | 0 | 0% | 3 | 9% | 16 | 47% | 11 | 32% | 4 | 12% |

Sur l'ensemble des moniteurs interrogés, 12% ont réalisé un nombre de séances en fonction de l'expérience du plongeur en cours d'évaluation. Par ailleurs, plus le grade des moniteurs est élevé, plus ils sont disposés à prendre en compte cette expérience.

Sur la demande de préciser les critères ayant pu faire varier le nombre de plongées réalisées avec le candidat avant la délivrance de la compétence 5, les réponses étaient par exemple :

- ★ Expérience du candidat :
 - en tant que plongeur : titulaire du N3¹, nombre total de plongées, nombre de plongées dans l'espace lointain, nombre de plongées en autonomie, plongées à décompression
 - en tant qu'encadrant : initiateur, dive master
 - dans l'autonomie : dans l'espace lointain, dans l'organisation de plongées en mer
 - dans différents milieux : Antilles ou Bretagne, mer chaude ou froide, en visibilité réduite, dans le courant, ...

¹ Au moment de l'enquête il était encore pleinement possible de se présenter à l'examen de guide de palanquée en étant niveau 2.

- ★ Connaissance du candidat : appartenance au même club, plongées réalisées ensemble
- ★ Personnalité du candidat : maturité, fiabilité, savoir-être, comportement en situation réelle d'encadrement de plongeurs de niveau inférieur
- ★ Motivation du candidat : réelle envie d'encadrer, en cas d'absence de cette envie, un important travail « d'éducation » est à faire
- ★ Capacité d'apprentissage et de réalisation du candidat

Interrogés sur le contenu des séances pratiques et les critères d'évaluation, les moniteurs évoquent deux modalités de pratique :

- ★ Mise en situation réelle de guide de palanquée selon plusieurs cas : 1ères bulles en mer, palanquée de débutants, évolutions vers l'espace lointain, ...
- ★ Jeu de rôle : l'évaluateur simule un plongeur encadré, différents comportements et situations, ainsi que des incidents pouvant nécessiter une intervention

Dans les deux cas, l'évaluation porte sur approximativement les mêmes facteurs :

- ★ Avant la plongée :
 - Accueil et organisation de la palanquée : au sec, pendant le trajet, avant mise à l'eau
 - Briefing : consignes de sécurité, recommandations, prise en compte du briefing du DP et/ou pilote du bateau et des contraintes du site
 - Contrôles avant la mise à l'eau : équipement et comportement des plongeurs
- ★ Pendant la plongée :
 - Respect des prérogatives et des consignes du briefing
 - Connaissance du milieu : sens de l'observation et de l'animation (montrer faune et flore, intéresser la palanquée à l'environnement), sens marin (marées, courants)
 - Sécurité : cohésion de la palanquée, positionnement par rapport aux encadrés
 - Surveillance des plongeurs et des paramètres : consommation d'air, décompression
 - Orientation : retour au bateau, originalité du parcours
 - Adaptation : du trajet en fonction du profil des plongeurs, des envies et peurs de chacun (entrées grotte, épave), de l'intérêt de la plongée, des événements (turbidité, froid, difficulté d'un plongeur, protection du milieu, croisement de palanquées, ...), de la vitesse de déplacement
 - Comportement : calme, communication avec la palanquée
- ★ Après la plongée :
 - Retour surface : plongée avec et sans décompression, parachute
 - Débriefing
 - Participation à la vie du bateau : aide à la sortie de l'eau de plongeurs, à leur équipement et déséquipement, aide aux manœuvres, mouillage

En conclusion, on peut dire que dans l'ensemble la formation pratique et l'évaluation de la compétence 5 sont réalisées sur la base des besoins du futur encadrant. Toutefois, en absence de précision du nombre de séances par le MFT, il y a un risque important de disparité des conditions de délivrance de la compétence 5. Si un des moniteurs admet honnêtement « pour un plongeur connu depuis longtemps, je peux délivrer directement », il faudra néanmoins se poser la question si un plongeur autonome, même excellent et expérimenté, n'a pas besoin d'un minimum de formation afin qu'il puisse s'adapter au rôle d'encadrant de plongeurs de niveau inférieur.

5.4.3 Séances théoriques préalables à la délivrance de la compétence 5

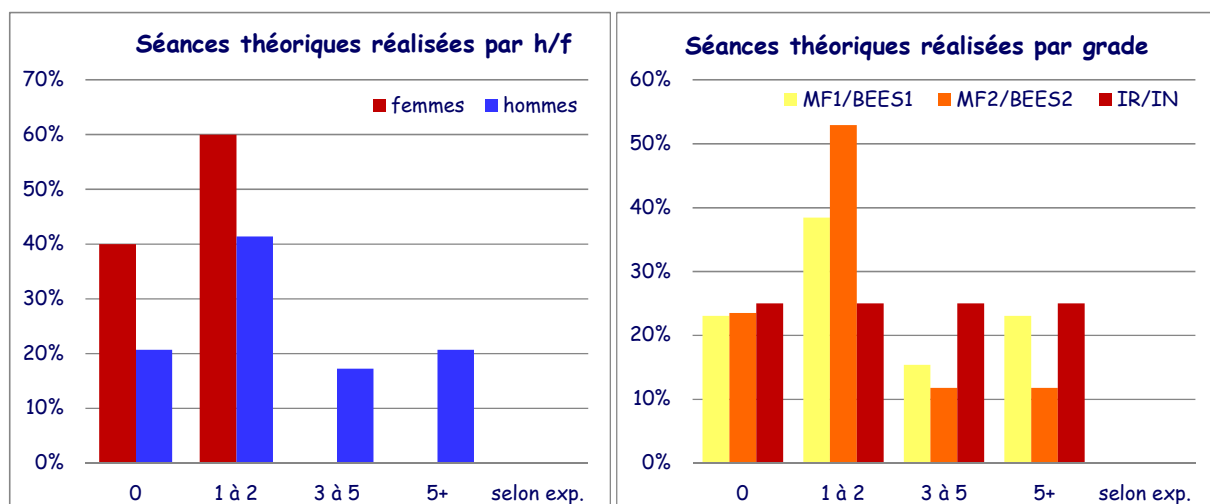
Il a été également demandé aux moniteurs ayant déjà délivré la compétence 5 combien de séances théoriques avaient-ils organisés dans ce contexte et quel en avait été le contenu.

L'analyse montre qu'un quart des moniteurs concernés ne réalise aucun cours théorique à ce sujet, avec ceux qui ne réalisent qu'une à deux séances, ils représentent deux tiers des moniteurs.

Contrairement aux séances pratiques, l'expérience préalable des plongeurs ne rentre pas en ligne de compte pour le nombre de cours théoriques.

| Nombre de séances théoriques pour délivrer la Compétence 5 | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------------------------------|-----------|----------|------------|-----------|------------|----------|------------|----------|------------|------------|-----------|
| | Total | 0 | | 1 à 2 | | 3 à 5 | | 5+ | | selon exp. | |
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| femmes | 5 | 2 | 40% | 3 | 60% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| hommes | 29 | 6 | 21% | 12 | 41% | 5 | 17% | 6 | 21% | 0 | 0% |
| tous | 34 | 8 | 24% | 15 | 44% | 5 | 15% | 6 | 18% | 0 | 0% |

Contrairement aux séances pratiques, ce sont les hommes qui sont plus stricts sur le nombre de cours théoriques. Ils sont presque 40% à réaliser plus que 2 séances, tandis que 40% des femmes n'ont réalisé aucune séance théorique, les 60% restantes se limitent à un ou deux cours.



L'analyse du nombre de cours théoriques en fonction du grade de moniteur montre que ce sont encore les MF2/BEES2 les plus souples à la délivrance de la compétence 5. Ils ne sont que 24% à réaliser plus de 2 cours, tandis que cela est le cas pour 38% des E3 et 50% des IR/IN.

| Nombre de séances théoriques pour délivrer la Compétence 5 | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------------------------------|-----------|----------|------------|-----------|------------|----------|------------|----------|------------|------------|-----------|
| | Total | 0 | | 1 à 2 | | 3 à 5 | | 5+ | | selon exp. | |
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| MF1/BEES1 | 13 | 3 | 23% | 5 | 38% | 2 | 15% | 3 | 23% | 0 | 0% |
| MF2/BEES2 | 17 | 4 | 24% | 9 | 53% | 2 | 12% | 2 | 12% | 0 | 0% |
| IR/IN | 4 | 1 | 25% | 1 | 25% | 1 | 25% | 1 | 25% | 0 | 0% |
| tous | 34 | 8 | 24% | 15 | 44% | 5 | 15% | 6 | 18% | 0 | 0% |

Interrogés sur le contenu des séances théoriques dispensées et les critères d'évaluation utilisés, les moniteurs évoquent les sujets suivants :

- ★ Rôle du guide palanquée :
 - rappels de la réglementation, responsabilité du guide de palanquée
 - devoirs du guide de palanquée avant, pendant et après la plongée
 - assurer la sécurité de la plongée et son intérêt en immersion
- ★ Adaptation au public :
 - types de public, profils de plongeurs, connaissance humaine de la palanquée
 - attentes du plongeur encadré
- ★ Gestion et organisation de plongée :
 - avant-pendant-après la plongée
 - prise en compte des contraintes du milieu (lieu, profondeur), du matériel
 - prise en compte des membres de la palanquée, prévention des accidents
- ★ Briefing et débriefing :
 - préparation du briefing, contenu, consignes à donner aux membres de sa palanquée
 - simulation, jeux de rôles
 - notions de communication et de transmission des messages
- ★ Gestion de la sécurité : consignes et règles de sécurité avant, pendant et après la plongée
- ★ Orientation
- ★ Comportement du guide de palanquée : observation et analyse des comportements, échanges avec les plongeurs avant, pendant et après la plongée
- ★ Connaissance du milieu : faune et flore, particularité du site, la mer et ses contraintes, courants, marées, ...
- ★ Matelotage, réglementation du bateau et du matériel, organisation de plongée hors structure

En conclusion on peut dire qu'une partie des moniteurs organisent des cours théoriques de formation à la compétence 5 basés sur les besoins du futur encadrant.

D'autres moniteurs avaient du mal à s'imaginer qu'il soit possible de lier la délivrance de cette compétence à des cours théoriques. « Je ne comprends pas le sens de la question, la formation N4 suppose une formation théorique appropriée relativement importante qui induit un nombre important de cours, de révision et d'évaluations. ». Au total, ils sont presque 30% (11 moniteurs) à n'associer que les sujets théoriques du MFT (compétence 8) à la formation du guide de palanquée.

Parmi ceux qui ne réalisent pas de cours spécifique sur la compétence « guide de palanquée », certains abordent le sujet pendant toute la formation théorique du futur guide de palanquée et en continu lors des briefings / débriefings des séances pratiques. On peut toutefois se poser la question si les sujets mentionnés ci-dessus ne méritent pas d'être abordé de manière structurée et dans une ambiance plus calme que celle d'un briefing ou débriefing au bord de l'eau.

5.5 L'opinion des moniteurs sur la formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 »

Par la suite, il a été demandé aux moniteurs d'émettre leur avis sur la formation des guides de palanquée. En ce qui concerne le cursus en général, il leur a été demandé quelles sont les compétences pratiques et théoriques qu'ils jugent les plus importantes pour un guide et quelles seraient les adaptations du cursus actuel qu'ils aimeraient voir. En ce qui concerne la compétence 5, il leur a été demandé de se positionner sur la formation et l'évaluation idéale.

5.5.1 Compétences pratiques les plus importantes

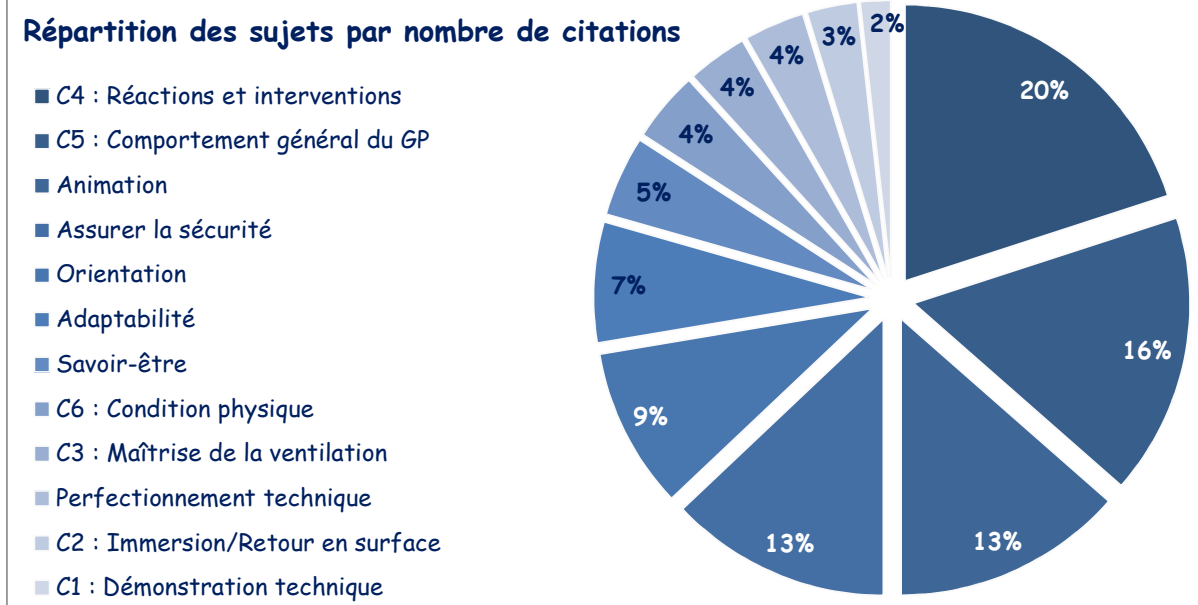
La question posée aux moniteurs était « Selon vous, quelles sont les 3 compétences pratiques les plus importantes pour un Guide de Palanquée ? », sans autre précision. Certaines réponses citent directement des compétences issues du MFT, d'autres donnent des indications plus vastes (« Assurer la sécurité ») ou plus précises (« Gestion procédure de décompression »).

Pour l'analyse, les réponses ont été classées par sujet, soit selon des thèmes revenant régulièrement (« Assurer la sécurité »), soit selon les compétences du MFT si celles-ci étaient clairement identifiables (« Assistance 30m »). Au total, 12 grands sujets ont été identifiés.

Si on classe les sujets identifiés selon le nombre de fois qu'ils avaient été cités, arrivent en tête deux compétences issues du MFT, la compétence 4 « Réactions et interventions du Guide de Palanquée » et la compétence 5 « Comportement général du Guide de Palanquée ». En troisième place suit le sujet global « Animation ». Ces 3 sujets totalisent 49% des réponses.

Par ailleurs, les autres compétences issues du MFT n'arrivent qu'en deuxième moitié du classement, voire à la fin.

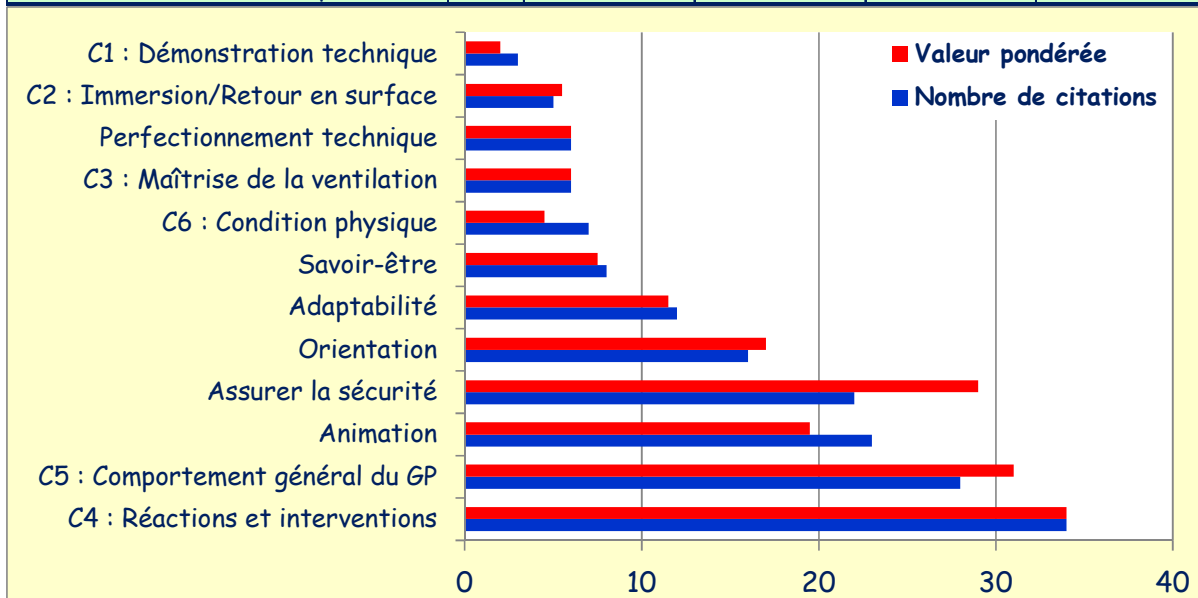
| Nombre de citations par sujet | | | | | |
|----------------------------------------|-------|--------|------------|------------|------------|
| Sujet | Place | totaux | Position 1 | Position 2 | Position 3 |
| C4 : Réactions et interventions | 1 | 34 | 10 | 14 | 10 |
| C5 : Comportement général du GP | 2 | 28 | 12 | 10 | 6 |
| Animation | 3 | 23 | 4 | 8 | 11 |
| Assurer la sécurité | 4 | 22 | 16 | 4 | 2 |
| Orientation | 5 | 16 | 4 | 10 | 2 |
| Adaptabilité | 6 | 12 | 4 | 3 | 5 |
| Savoir-être | 7 | 8 | 0 | 4 | 4 |
| C6 : Condition physique | 8 | 7 | 1 | 0 | 6 |
| C3 : Maîtrise de la ventilation | 10 | 6 | 3 | 0 | 3 |
| Perfectionnement technique | 9 | 6 | 2 | 2 | 2 |
| C2 : Immersion/Retour en surface | 11 | 5 | 2 | 2 | 1 |
| C1 : Démonstration technique | 12 | 3 | 0 | 1 | 2 |



Un deuxième classement ne considère pas uniquement le nombre total de réponses par sujet mais prend en compte si la réponse apparaissait en première, deuxième ou troisième position des 3 compétences demandées. Une réponse en première position se voit ainsi attribuée 3 points, une réponse en deuxième 2 points et une réponse en troisième position 1 point. Afin de garder une échelle comparable avec le classement précédent, le total des points était ensuite divisé par 2.

Dans ce nouveau classement, la compétence 4 « Réactions et interventions du Guide de Palanquée » et la compétence 5 « Comportement général du Guide de Palanquée » restent en tête. En revanche, le sujet « Assurer la sécurité » monte en troisième place, au détriment de « Animation ». Les 4 autres compétences issues du MFT restent en fin de classement.

| Valeur pondérée des sujets | | | | | |
|-----------------------------------------|-----------|-------------|------------|------------|------------|
| Sujet | Place | totaux / 2 | Position 1 | Position 2 | Position 3 |
| C4 : Réactions et interventions | 1 | 34,0 | 30 | 28 | 10 |
| C5 : Comportement général du GP | 2 | 31,0 | 36 | 20 | 6 |
| <i>Assurer la sécurité</i> | <i>4</i> | <i>29,0</i> | <i>48</i> | <i>8</i> | <i>2</i> |
| <i>Animation</i> | <i>3</i> | <i>19,5</i> | <i>12</i> | <i>16</i> | <i>11</i> |
| Orientation | 5 | 17,0 | 12 | 20 | 2 |
| Adaptabilité | 6 | 11,5 | 12 | 6 | 5 |
| Savoir-être | 7 | 6,0 | 0 | 8 | 4 |
| <i>C3 : Maîtrise de la ventilation</i> | <i>9</i> | <i>6,0</i> | <i>9</i> | <i>0</i> | <i>3</i> |
| <i>Perfectionnement technique</i> | <i>8</i> | <i>6,0</i> | <i>6</i> | <i>4</i> | <i>2</i> |
| <i>C2 : Immersion/Retour en surface</i> | <i>10</i> | <i>5,5</i> | <i>6</i> | <i>4</i> | <i>1</i> |
| <i>C6 : Condition physique</i> | <i>11</i> | <i>4,5</i> | <i>3</i> | <i>0</i> | <i>6</i> |
| C1 : Démonstration technique | 12 | 2,0 | 0 | 2 | 2 |



Pour la suite de l'analyse, nous allons nous concentrer sur les réponses ne se référant pas directement à une des compétences du MFT. On observe deux cas de figure, soit ces réponses contiennent des termes génériques (« assurer la sécurité », « regarder », « technicité », « surveillance ») pouvant concerner plusieurs ou toutes les compétences du MFT, soit il s'agit en fait de capacités intégrés dans la compétence 5. Ceci est le cas des sujets « Adaptabilité », « Orientation » et « Animation ».

Par rapport au terme « Adaptabilité », le MFT nous précise « Adaptation aux circonstances » ou encore « Capacité à s'adapter dans le sens de la sécurité en cas d'imprévu ». Or, sous ce sujet ont été regroupé des réponses comme :

- ★ s'adapter au milieu
- ★ adaptation aux conditions (milieu + compétences des plongeurs) => sécurité + plaisir
- ★ adaptation par rapport aux plongeurs et aux conditions pour assurer la sécurité
- ★ ...

En ce qui concerne l'orientation, ils sont 13 moniteurs à la citer littéralement, d'autres parlent de la connaissance du site ou disent « ne pas se perdre ». Le MFT demande au futur « Guide de Palanquée - Niveau 4 » la capacité « Orientation au cours de plongées, avec ou sans instrument ».

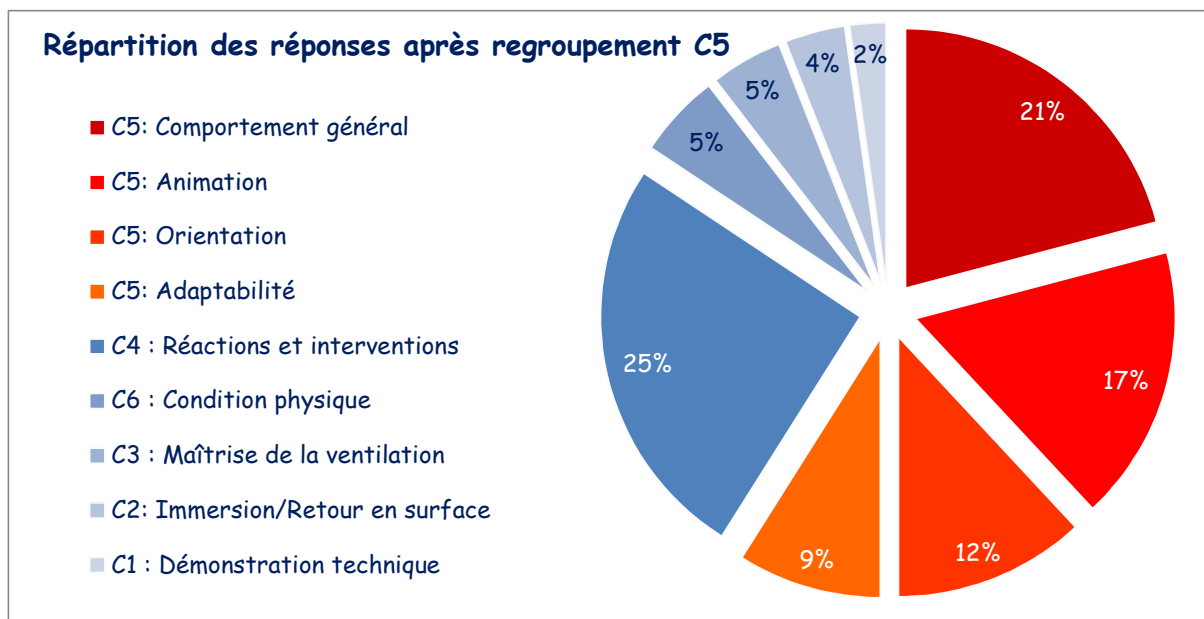
Dernièrement, le MFT cite la capacité « Observation : pôles d'intérêt et connaissance du milieu ». Elle peut s'associer aux réponses regroupées sous le terme « Animation », par exemple :

- ★ découverte et connaissance du milieu (2)
- ★ capacité à faire découvrir
- ★ intérêts de la plongée
- ★ savoir rendre attractive la plongée
- ★ faire faire une belle plongée

Si on regroupe les trois sujets « Adaptabilité », « Orientation » et « Animation » sous le thème « C5 : Comportement général du Guide de Palanquée », ce thème passe largement en tête du classement. Les deux compétences « C4 : Réactions et interventions du Guide de Palanquée » et 5 « C5 : Comportement général du Guide de Palanquée » représentent en ce cas 66% des réponses.

| Nombre de citations par sujet avec regroupement C5 | | | | | |
|----------------------------------------------------|----------|-----------|------------|------------|------------|
| Sujet | Place | totaux | Position 1 | Position 2 | Position 3 |
| C5 : Comportement général du GP | 1 | 79 | 24 | 31 | 24 |
| <i>C5: Comportement général</i> | | 28 | 12 | 10 | 6 |
| <i>C5: Animation</i> | | 23 | 4 | 8 | 11 |
| <i>C5: Orientation</i> | | 16 | 4 | 10 | 2 |
| <i>C5: Adaptabilité</i> | | 12 | 4 | 3 | 5 |
| C4 : Réactions et interventions | 2 | 34 | 10 | 14 | 10 |
| Assurer la sécurité | 3 | 22 | 16 | 4 | 2 |
| Savoir-être | 4 | 8 | 0 | 4 | 4 |
| C6 : Condition physique | 5 | 7 | 1 | 0 | 6 |
| Perfectionnement technique | 6 | 6 | 2 | 2 | 2 |
| C3 : Maîtrise de la ventilation | 7 | 6 | 3 | 0 | 3 |
| C2: Immersion/Retour en surface | 8 | 5 | 2 | 2 | 1 |
| C1 : Démonstration technique | 9 | 3 | 0 | 1 | 2 |

Si en plus, on décide de ne pas prendre en considération les sujets génériques concernant toutes les compétences du MFT (« Assurer la sécurité » et « Savoir-être »), la tendance précédente dévient encore plus nette. La compétence 5 représente 60% des réponses, la compétence 4 25% des réponses.



En conclusion on peut dire que les moniteurs interrogés sont d'avis qu'un bon guide de palanquée se distingue premièrement par son comportement général, à savoir par sa capacité de prendre en charge une palanquée, de lui faire vivre une belle plongée et de la ramener en toute sécurité au bateau. De plus, ils jugent important qu'il sache traiter d'éventuels incidents et porter assistance aux plongeurs qu'il encadre si cela s'avère nécessaire.

Tout le reste leur semble négligeable. Ou alors, certaines compétences sont nécessaires à tout plongeur, au moins depuis son accès à l'autonomie, mais seules, elles ne font pas un bon guide.

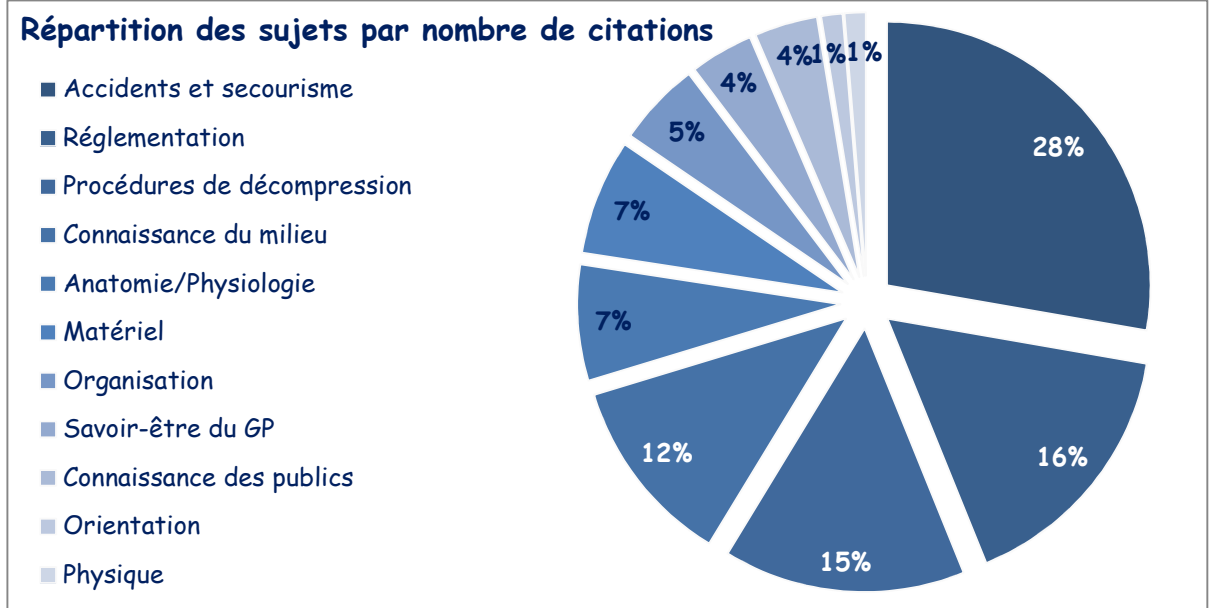
5.5.2 Compétences théoriques les plus importantes

La question posée aux moniteurs était « Selon vous, quelles sont les 3 compétences théoriques les plus importantes pour un Guide de Palanquée ? », sans autre précision. Certaines réponses citent directement les thèmes présents dans la compétence 8 du MFT, d'autres se réfèrent à des thèmes qui n'y sont pas traités. Le thème « Connaissance du milieu » est un cas particulier, il relève de la compétence 7 du MFT, créée après la réalisation de cette enquête.

À l'identique aux compétences pratiques, les réponses ont été classées par sujet, soit selon des thèmes revenant régulièrement (« Organisation », « Connaissance des publics »), soit selon les thèmes du MFT quand ceux-ci étaient clairement identifiables (« Utilisation des tables »). Au total, 11 grands sujets ont été identifiés.

Si on classe les sujets identifiés selon le nombre de fois qu'ils avaient été cités, arrivent en tête trois thèmes présents dans le MFT, « Accidents et secourisme », « Réglementation » et « Procédures de décompression ». Ces 3 sujets totalisent 59% des réponses avec une forte prépondérance du thème « Accidents et secourisme » (28%). En quatrième position se trouve le sujet « Connaissance du milieu », suivi par « Anatomie/Physiologie » et « Matériel ». Sur les thèmes présents au MFT seul la « Physique » arrive en fin de classement.

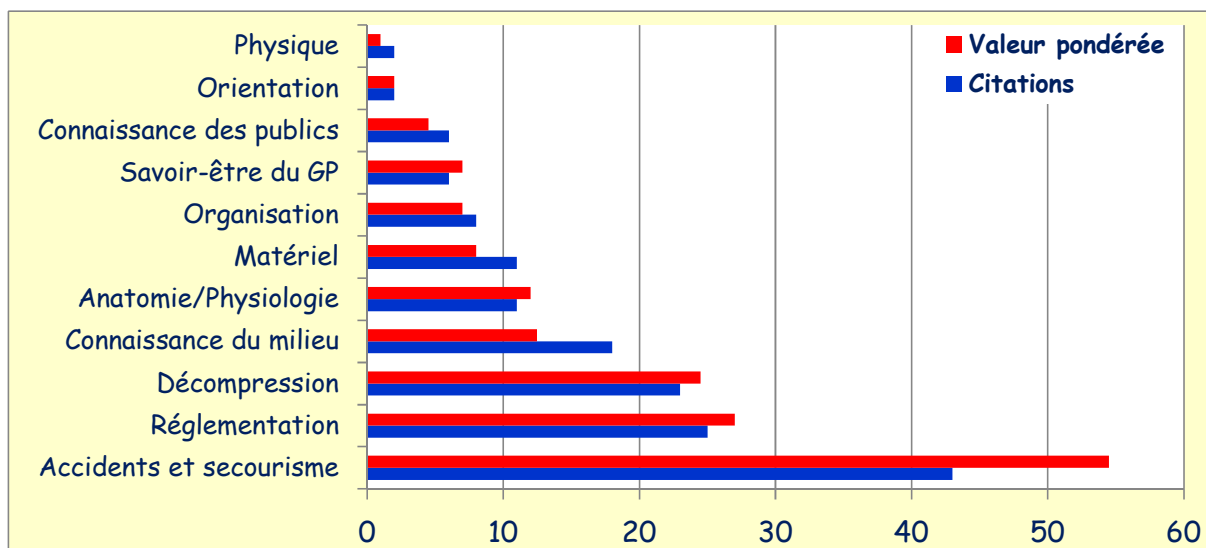
| Nombre de citations par sujet | | | | | |
|-------------------------------|-------|--------|------------|------------|------------|
| Sujet | Place | totaux | Position 1 | Position 2 | Position 3 |
| Accidents et secourisme | 1 | 43 | 27 | 12 | 4 |
| Réglementation | 2 | 25 | 12 | 5 | 8 |
| Procédures de décompression | 3 | 23 | 7 | 12 | 4 |
| Connaissance du milieu | 4 | 18 | 1 | 5 | 12 |
| Anatomie/Physiologie | 5 | 11 | 4 | 5 | 2 |
| Matériel | 6 | 11 | 1 | 3 | 7 |
| Organisation | 7 | 8 | 2 | 2 | 4 |
| Savoir-être du GP | 8 | 6 | 2 | 4 | 0 |
| Connaissance des publics | 9 | 6 | 0 | 3 | 3 |
| Orientation | 10 | 2,0 | 0 | 2 | 0 |
| Physique | 11 | 2,0 | 0 | 0 | 2 |



La pondération des réponses selon les règles déjà utilisées pour les compétences pratiques, n'amène pas de changements significatifs dans l'ordre de classement.

| Valeur pondérée des sujets | | | | | |
|-----------------------------|-------|------------|------------|------------|------------|
| Sujet | Place | totaux / 2 | Position 1 | Position 2 | Position 3 |
| Accidents et secourisme | 1 | 54,5 | 81 | 24 | 4 |
| Réglementation | 2 | 27,0 | 36 | 10 | 8 |
| Procédures de décompression | 3 | 24,5 | 21 | 24 | 4 |
| Connaissance du milieu | 4 | 12,5 | 3 | 10 | 12 |
| Anatomie/Physiologie | 5 | 12,0 | 12 | 10 | 2 |
| Matériel | 6 | 8,0 | 3 | 6 | 7 |
| Organisation | 7 | 7,0 | 6 | 4 | 4 |
| Savoir-être du GP | 8 | 7,0 | 6 | 8 | 0 |
| Connaissance des publics | 9 | 4,5 | 0 | 6 | 3 |
| Orientation | 10 | 2,0 | 0 | 4 | 0 |
| Physique | 11 | 1,0 | 0 | 0 | 2 |

Toutefois, en nombre de points, les trois premiers sujets trouvent leur position renforcée. Ils représentent 66% des réponses, dont plus de la moitié (34%) le thème « Accidents et secourisme ». Analysée sous cet angle, la connaissance du milieu perd des points et n'est jugée guère plus important que le sujet « Anatomie/Physiologie ».



Pour la suite de l'analyse, allons voir en détail les réponses ne référant pas directement un thème du MFT. On observe qu'elles sont liées à la compétence pratique 5, « Comportement général du Guide de Palanquée », le sujet « Orientation » y figure même littéralement.

Le sujet « Organisation » correspond à des capacités comme « Organisation et conduite d'une palanquée de plongeurs de technicité inférieure » ou « Vérifications et contrôles avant la plongée ». Il regroupe par exemple les réponses suivantes :

- ★ préparation de la plongée
- ★ gestion/organisation palanquée
- ★ sélectionner profil de plongée
- ★ ...

Le terme « Connaissance des publics » est lié au point « Adaptabilité » identifié dans le cadre des compétences pratiques. Ici, nous trouvons par exemple des phrases comme :

- ★ adaptation au public et aux situations
- ★ connaître les cursus des autres fédérations (permet une meilleure adaptation aux personnes à encadrer)
- ★ connaissance du niveau et du comportement des plongeurs
- ★ ...

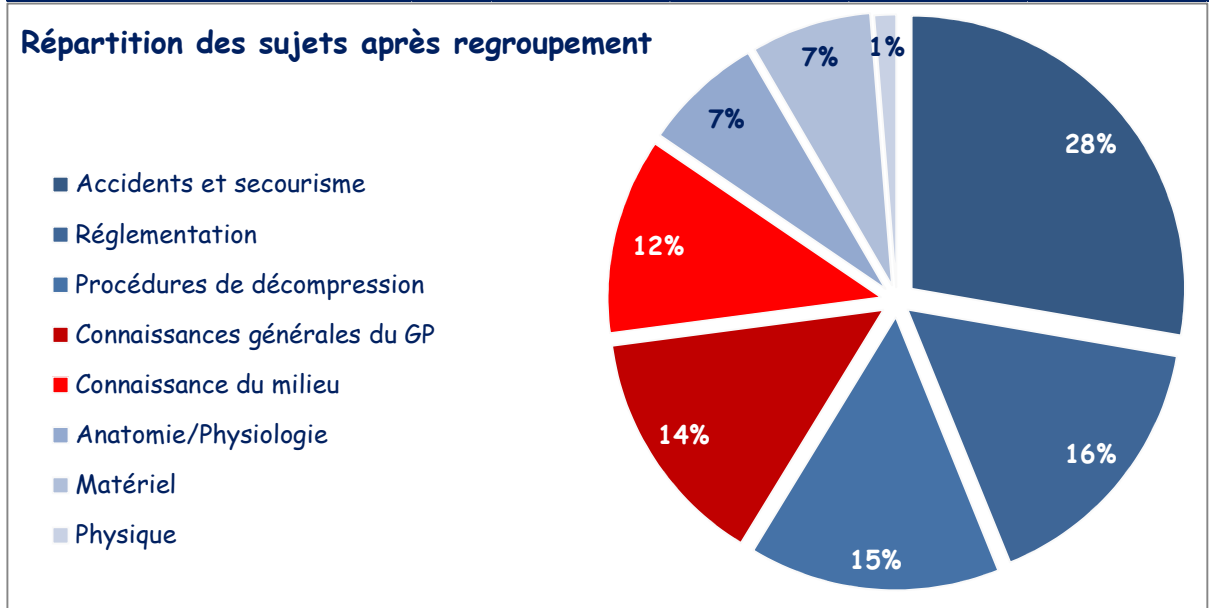
En ce qui concerne le sujet « Savoir-être du GP », on peut facilement l'associer à la « Capacité à s'adapter dans le sens de la sécurité en cas d'imprévu ». Il regroupe par exemple les réponses :

- ★ vigilant & attentif
- ★ rapidité d'analyse d'une situation
- ★ connaissance situations non-conformes
- ★ ...

Ces 4 sujets couvrent par ailleurs une grande partie du contenu des cours dispensés par les moniteurs lors de la formation à la compétence 5 « Comportement général du Guide de Palanquée ». Par conséquent, on peut regrouper ces sujets sous le thème global « Connaissances générales du Guide de Palanquée ».

Au décompte du nombre de fois où ce thème a été cité, on constate qu'il arrive en quatrième position, avant la connaissance du milieu. Avec 14% des réponses, il est jugé presque aussi important que les procédures de décompression (15%) et la réglementation (16%).

| Nombre de citations par sujet après regroupement des "Connaissances générales du GP" | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------|------------|------------|------------|
| Sujet | Place | totaux | Position 1 | Position 2 | Position 3 |
| Accidents et secourisme | 1 | 43 | 27 | 12 | 4 |
| Réglementation | 2 | 25 | 12 | 5 | 8 |
| Procédures de décompression | 3 | 23 | 7 | 12 | 4 |
| Connaissances générales du GP | 4 | 22 | 4 | 11 | 7 |
| Organisation | | 8 | 2 | 2 | 4 |
| Savoir-être du GP | | 6 | 2 | 4 | 0 |
| Connaissance des publics | | 6 | 0 | 3 | 3 |
| Orientation | | 2 | 0 | 2 | 0 |
| Connaissance du milieu | 5 | 18 | 1 | 5 | 12 |
| Anatomie/Physiologie | 6 | 11 | 4 | 5 | 2 |
| Matériel | 7 | 11 | 1 | 3 | 7 |
| Physique | 8 | 2 | 0 | 0 | 2 |



En conclusion, les moniteurs interrogés jugent que les thèmes de connaissance théorique proposés par le MFT le sont à juste titre. Certes, ces thèmes n'ont pas la même importance à leurs yeux, mais après tout, à l'examen final, ils n'ont pas le même coefficient. Par ailleurs, hormis la réglementation, les sujets en tête de classement ont un coefficient 3, les autres un coefficient 2 et la physique un coefficient 1. De toute façon, comment enseigner la théorie de plongée en faisant l'impasse sur la physique nécessaire à la compréhension des autres thèmes ?

En matière de théorie, il ne manque donc pas grande chose au MFT, juste des connaissances correspondantes à la compétence 5. Dans la pratique, si elles ne sont ni identifiées comme thème de théorie spécifique ni sanctionnées par l'examen final, comme vu dans les chapitres précédents, elles font partie de la formation théorique de 71% des comités départementaux et sont enseignées par 76% des moniteurs à l'occasion de la formation à la compétence 5.

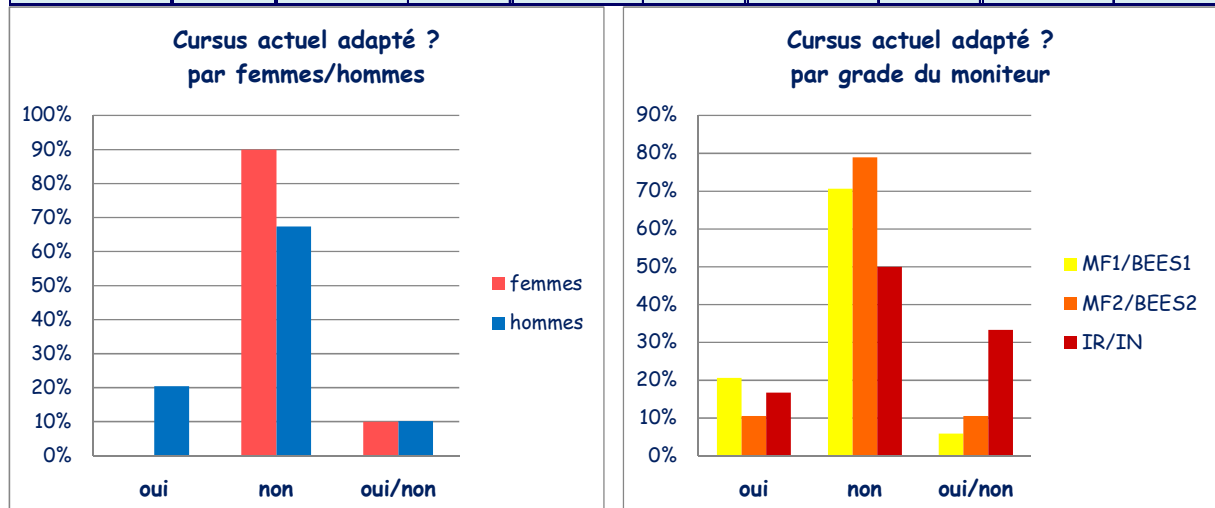
5.5.3 Adaptation du cursus actuel aux prérogatives d'un guide de palanquée

La prochaine question posée aux moniteurs était « Est-ce que vous pensez que le cursus de formation de N4 actuel est adapté aux prérogatives du GP ? ». S'ils jugeaient que non, il leur a été demandé quels changements devraient être apportés à ce cursus en termes de formation pratique ou théorique.

La réponse est clairement défavorable au cursus actuel, 71% pensent que le cursus n'est pas adapté aux prérogatives d'un guide de palanquée, 10% ont un avis partagé à ce sujet. Les 17% des moniteurs qui jugent qu'il est adapté sont tous des hommes. Toutefois, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas que le côté physique qui est en cause, il est autant critiqué par les hommes que par les femmes.

Si on analyse la répartition des réponses selon le grade des moniteurs, on constate que les MF1/BEES1 sont les plus nombreux à accepter le cursus sous sa forme actuelle, les MF2/BEES2 sont les plus nombreux à le rejeter. En ce qui concerne les IR/IN, seulement 50% se prononcent avec un « non », tandis qu'ils sont 30% à avoir un avis partagé.

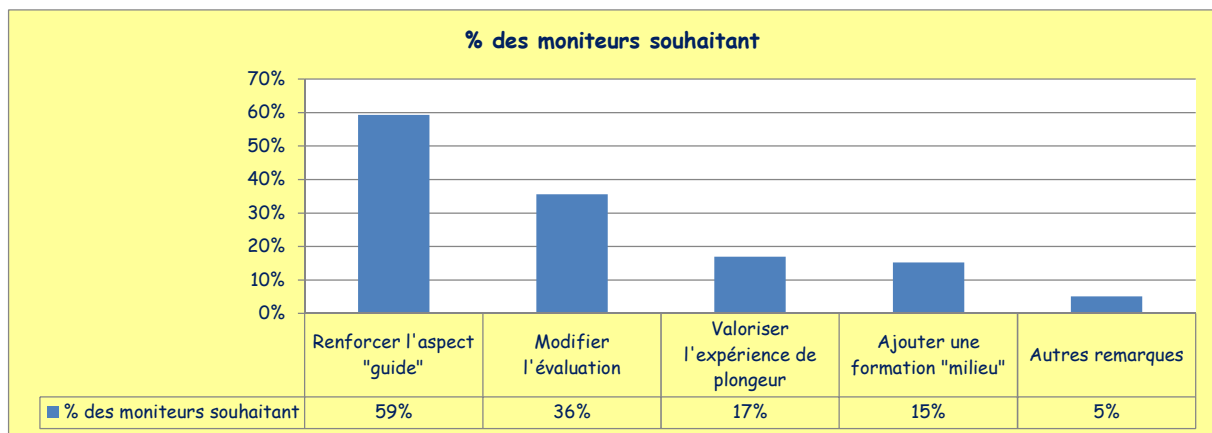
| Pensez-vous que le cursus de formation de N4 actuel est adapté aux prérogatives du GP ? | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|------------|-----------|------------|----------|--------------------|----------|-----------|
| Total | oui | | non | | oui/non | | ne se prononce pas | | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | |
| femmes | 10 | 0 | 0% | 9 | 90% | 1 | 10% | 0 | 0% |
| hommes | 49 | 10 | 20% | 33 | 67% | 5 | 10% | 1 | 2% |
| MF1/BEES1 | 34 | 7 | 21% | 24 | 71% | 2 | 6% | 1 | 3% |
| MF2/BEES2 | 19 | 2 | 11% | 15 | 79% | 2 | 11% | 0 | 0% |
| IR/IN | 6 | 1 | 17% | 3 | 50% | 2 | 33% | 0 | 0% |
| tous | 59 | 10 | 17% | 42 | 71% | 6 | 10% | 1 | 2% |



Les moniteurs qui ont un avis partagé, précisent que globalement le cursus est bien conçu, notamment sur les aspects sécurité, mais que d'autres points ne sont pas traités à leur juste valeur, soit par le cursus soit par les moniteurs réalisant les formations. Le point qui revient régulièrement à ce sujet est l'expérience de terrain que ce soit en tant que plongeur (nombre minimal de plongées), en tant que guide (pas assez de conduites de palanquée réelles) ou encore une trop faible connaissance des différents types de plongée (nuit, épave, photo, courant,...).

Changements à apporter à la formation pratique des guides de palanquée

Interrogés sur les changements qu'ils souhaiteraient vu apportés à la formation pratique actuelle, 88% des moniteurs (52) ont fait une suggestion. Ces suggestions ont été classées en 5 thèmes.¹



Le thème « Renforcer l'aspect 'guide' » regroupe clairement les aspects de la compétence 5 « Comportement générale du Guide de palanquée ». Voici quelques réponses type :

- ★ choix du profil de la plongée, communication avec les plongeurs, orientation
- ★ connaissance pratique de la mer et des bateaux
- ★ renforcer l'aspect Guide de Palanquée en emmenant des plongeurs dans la formation
- ★ structurer l'enseignement de cette compétence par un guide de formation
- ★ formation pratique trop orientée performances physiques (éphémère)
- ★ prise en charge d'une palanquée avant, pendant et après la plongée, psychologie de groupe
- ★ compétences « pédagogiques » légères ou au moins de communication, ne réalisent pas forcément bien ce qu'est un N1, un N2,...
- ★ ...

Parmi les souhaits de modification de l'évaluation figure l'intégration de la compétence 5 dans l'examen final, soit sous forme d'une plongée d'évaluation des capacités d'encadrement, soit sous forme d'une épreuve d'orientation ou de connaissance de faune et flore. Pour certains, cela va de pair avec la suppression ou la diminution des épreuves physiques ou de style « démonstration technique », d'autres souhaitent remplacer l'examen final par un contrôle continu.

Toutefois, les propositions de modification de l'évaluation ne se focalisent pas sur l'examen final mais relèvent aussi de l'évaluation en continu de la compétence 5. Plusieurs moniteurs souhaitent plus de précision sur les attendus d'évaluation, soit par le MFT, soit par un guide complémentaire et pourquoi pas un livret « pédagogique » précisant les conditions de validation des séances de conduite de palanquée (nombre de plongées, types de public, qualité et quantité des évaluateurs).

Afin de valoriser l'expérience de plongeur du futur guide de palanquée, certains moniteurs souhaitent compléter les conditions de candidature par un nombre de plongées au total, un nombre de plongées minimum dans l'espace de 40 mètres ou l'obligation d'être plongeur N3. Cette dernière obligation est introduite dans le MFT depuis le 01 septembre 2011², elle aura un impact certain sur le nombre de plongées, sans toutefois en imposer un nombre précis.

¹ Certaines réponses étaient multi-thème.

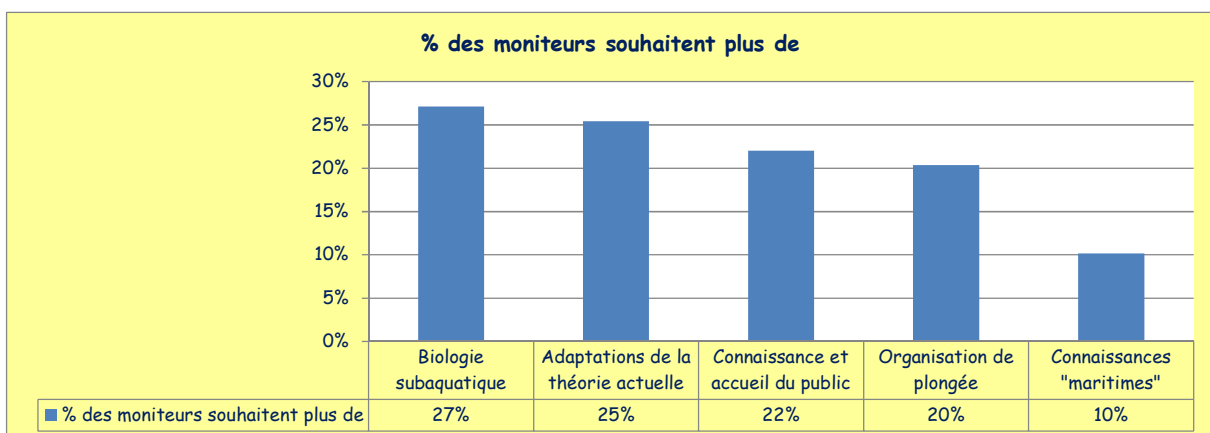
² FFESSM 2011, PV de la réunion CTN du 21 mai 2001

En ce qui concerne l'ajout d'une « formation 'milieu' », elle concerne surtout les connaissances de biologie et d'environnement subaquatique. Cette compétence fait partie du cursus « Guide de Palanquée - Niveau 4 » depuis le 01 janvier 2011.

Dans les « Autres remarques » deux points me semblent intéressants à signaler. Un moniteur communique qu'il intègre une formation à la réalisation de baptêmes dans sa délivrance de la compétence 5 car effectivement, en piscine, cela fait partie des prérogatives du guide de palanquée¹. Un autre moniteur signale que l'enseignement et la validation de la compétence 5 doivent à son avis être mieux abordés dans la formation des MF1 dont ce sera une des prérogatives.

Changements à apporter à la formation théorique des guides de palanquée

Interrogés sur les changements qu'ils aimeraient voir apportés à la formation théorique actuelle, 78% des moniteurs (46) ont fait une suggestion. Ces suggestions appartiennent à 5 thèmes.²



Dans les thèmes théoriques, la connaissance du milieu figure sur deux aspects, la biologie subaquatique et la connaissance « maritime » générale. Comme répété à plusieurs reprises, la nouvelle compétence 7 « Connaissance et respect de l'environnement subaquatique » comprend les notions de biologie. En termes de connaissances « maritimes », les moniteurs citent par exemple :

- ★ gestion d'un bateau, radio VHF(CRR)
- ★ connaissance météo, courants, marées, houles et vent
- ★ techniques d'orientation
- ★ ...

Dans les adaptations de la théorie actuelle, plusieurs moniteurs souhaitent des simplifications des parties anatomie/physiologie et physique. S'ils voient des aspects à renforcer, ce seraient la prévention des accidents et la réglementation. En ce qui concerne le matériel, les avis sont partagés entre ceux qui souhaiteraient alléger cette compétence et ceux qui la souhaiteraient compléter par plus d'informations sur les ordinateurs et les pannes courantes.

À noter que plusieurs moniteurs jugent que la théorie actuelle est tout à fait adaptée au besoin, qu'au contraire il y a trop souvent des impasses chez les candidats. La demande va toutefois dans le sens d'une « théorie au service de la pratique » en intégrant un focus sur le rôle du guide de palanquée dans tous les cours théoriques.

¹ Une information sur le baptême fait également partie de la formation théorique dispensée par le Comité Départemental du Val de Marne (94).

² Certaines réponses étaient multi-thème.

En ce qui concerne le sujet « organisation de plongée », on y retrouve des aspects des connaissances générales d'un guide de palanquée :

- ★ contraintes de sécurité de différents types de plongée
- ★ gestion de la palanquée : avant l'immersion jusqu'au retour à terre
- ★ gestion et anticipation des problèmes
- ★ notions de pédagogie générale et spécifique plongée, ajout de notions de progression
- ★ connaissance des sites, organisation plongée hors structure
- ★ ...

Pour conclure ce chapitre, résumons que plus que 80% des moniteurs interrogés ne sont pas ou ne sont que partiellement satisfaits de la formation « Guide de Planquée - Niveau 4 » actuelle. Il y a moins de convergence sur ce qu'il faudrait améliorer, un seul point trouve l'accord d'une majorité, il faut renforcer l'aspect « guide » dans la formation. Or, chose paradoxale, cet aspect est traité par une compétence validée presque entièrement en contrôle continu par ces mêmes moniteurs, sans aucune sanction par un jury ou contrôle par un délégué CTR.

Ou est-ce que ce serait justement cela ? Vu que cette compétence n'est pas évaluée à l'examen, les formations réalisées dans ce domaine ne sont pas suffisamment valorisées. Ou comme une des réponses le résume « La question ne cible pas le problème. En effet, je pense qu'on forme les N4 pour ce qu'on attend d'eux en tant que guide de palanquée. Par contre c'est l'évaluation finale qui ne correspond pas d'une part à la prérogative du niveau 4 qui est l'encadrement. ».

5.5.4 Approche idéale de la formation à la Compétence 5

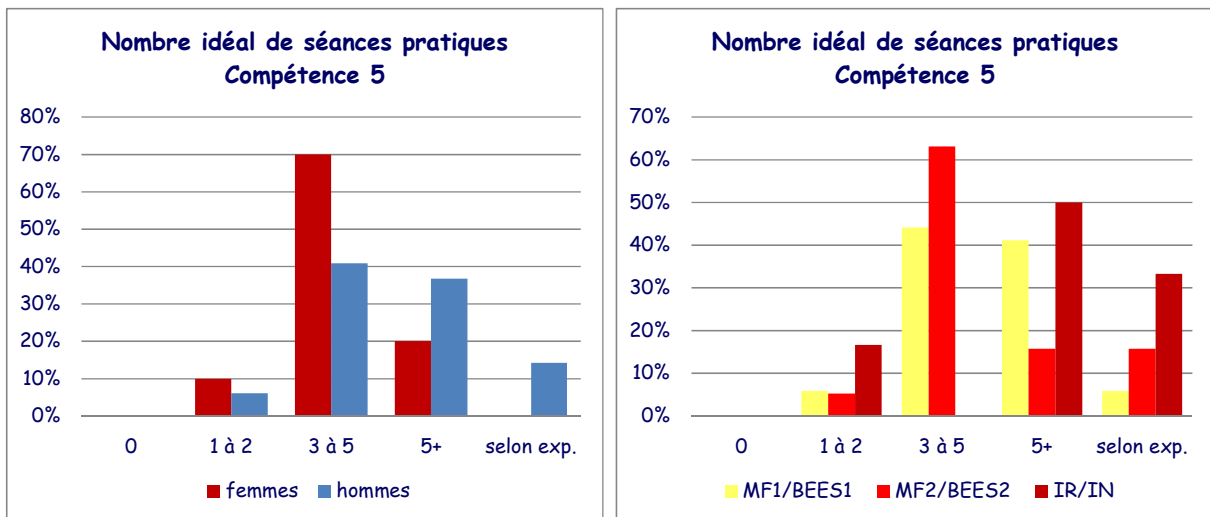
La formation pratique

Pour la suite de l'analyse de l'opinion des moniteurs sur la formation de « Guide de planquée - Niveau 4 », il leur a été demandé quel serait à leur avis le nombre idéal de séances pratiques et théoriques pour délivrer la compétence 5.

Ils sont 80% à estimer qu'il faut au moins 3 à 5 séances, 34% pensent même qu'il en faut plus que 5 séances. 12% des moniteurs interrogés sont d'avis que le nombre de séances doit être modulé en fonction de l'expérience du candidat, seulement 7% estiment qu'il peut être suffisant de dispenser 1 à 2 cours pratiques.

| Nombre idéal de séances pratiques pour délivrer la Compétence 5 | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|-----------|------------|-----------|------------|------------|------------|-----------|-----------|
| | Total | 0 | | 1 à 2 | | 3 à 5 | | 5+ | | selon exp. | | sans rép. | |
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| femmes | 10 | 0 | 0% | 1 | 10% | 7 | 70% | 2 | 20% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| hommes | 49 | 0 | 0% | 3 | 6% | 20 | 41% | 18 | 37% | 7 | 14% | 1 | 2% |
| MF1/BEES1 | 34 | 0 | 0% | 2 | 6% | 15 | 44% | 14 | 41% | 2 | 6% | 1 | 3% |
| MF2/BEES2 | 19 | 0 | 0% | 1 | 5% | 12 | 63% | 3 | 16% | 3 | 16% | 0 | 0% |
| IR/IN | 6 | 0 | 0% | 1 | 17% | 0 | 0% | 3 | 50% | 2 | 33% | 0 | 0% |
| <i>tous</i> | <i>59</i> | <i>0</i> | <i>0%</i> | <i>4</i> | <i>7%</i> | <i>27</i> | <i>46%</i> | <i>20</i> | <i>34%</i> | <i>7</i> | <i>12%</i> | <i>1</i> | <i>2%</i> |

Les femmes sont moins strictes sur le nombre de séances, seulement 20% entre elles pensent que cette compétence mérite plus que 5 séances. Aucune d'entre elles n'est d'avis qu'il faudra moduler le nombre de séances en fonction de l'expérience du candidat.



L'analyse selon le grade de moniteur montre que ce sont surtout les MF2/BEEES2 (60%) qui pensent que le nombre idéal de séances se situe entre 3 et 5. Parmi les MF1/BEEES1 ils sont 41% à penser qu'il faudra plus que 5 séances pratiques pour valider la compétence 5, parmi les IR/IN ils sont même 60%. Ces derniers sont aussi les plus nombreux (33%) à estimer qu'il faut moduler le nombre de séances selon l'expérience du candidat.

Interrogés sur les raisons qui pourraient permettre de moduler le nombre de plongées, les moniteurs évoquent en premier lieu l'expérience du plongeur en tant que N3. Une grande importance est attachée notamment au nombre de plongées réalisées en autonomie - mentionné par 20% des moniteurs - et au nombre de plongées au-delà des 30 mètres - mentionné par 8% des moniteurs. Une partie des moniteurs souhaiterait qu'il soit pris en compte que les candidats aient plongé dans des conditions variées et dans différents coins du monde, qu'ils aient une expérience réelle d'organisation de plongée ou encore qu'ils soient déjà initiateur.

Des causes moins quantifiables sont également évoquées dans ce contexte. Ainsi, ils estiment qu'il doit être possible de moduler le nombre de cours en fonction de la personnalité du candidat. Un nombre limité de séance pourra ainsi être dispensé à des candidats ayant naturellement de l'autorité, plus de séances à des plongeurs de personnalité plus réservée. Le nombre de plongées nécessaires dépend donc de l'évaluation faite au fur et à mesure des plongeurs. Certains moniteurs estiment aussi qu'une formation tout au long de l'année permet de mieux connaître les candidats et d'éviter tout stress à l'évaluation de cette compétence.

En ce qui concerne le contenu de ces séances pratiques et les critères d'évaluation, un nombre important de moniteurs estime que le futur guide de palanquée doit être mis en situation réelle d'encadrement. Ils sont moins nombreux à souhaiter d'organiser l'évaluation sous forme de jeux de rôle ou à préconiser un mélange entre les deux : l'encadrement de vrai plongeurs et la simulation d'incidents ou de comportements anormaux par le moniteur. Dans les deux cas, les points à évaluer sont comparables et identiques à ceux déjà pratiqués¹ :

- ★ Gestion de l'avant plongée : évaluation des plongeurs, briefing, respect des consignes du DP, mise en place de la sécurité (pendeur, O2, ...) contrôle de l'équipement des plongeurs, définition d'une organisation par binômes, référentiel de communication, consignes de sécurité, mise à l'eau
- ★ Gestion de la plongée : gestion de la descente, adaptation du profil de plongée en fonction du comportement des plongeurs et des conditions rencontrées, proximité avec la

¹ Voir chapitre 5.4.2 « Séances pratiques préalables à la délivrance de la compétence 5 »

palanquée, en particulier positionnement par rapport à un plongeur à risque, orientation, contrôle de la consommation, gestion de la décompression, gestion du palier avec mise en place de parachute

- ★ Gestion de l'après plongée : remontée, débriefing, donner des petits conseils sur comment perfectionner la position, le comportement, surveillance sur le bateau, contrôle des paramètres pour une éventuelle plongée successive

Par ailleurs, de nombreux moniteurs estiment qu'il est indispensable de varier les situations d'encadrement :

- ★ Environnements variés : eau douce, mer, plongée du bord, d'un bateau, dérivante, dans le courant, en cas de faible visibilité, d'obstacles, lorsqu'il y a beaucoup de palanquées ...
- ★ Publics variés : débutants, niveau 1, niveau 2, âges différents, intérêts différents, plongée de réadaptation, premières bulles, première plongée à 40 mètres, ...
- ★ Profondeurs variés : de la zone des 0-6 mètres jusqu'à 40 mètres

Si de nombreux moniteurs citent l'orientation dans les critères d'évaluation, rares sont ceux qui souhaitent la mise en place d'une épreuve spécifique. En revanche, ils souhaitent que la capacité d'amener une palanquée à un point d'arrivée prédéfini et de la ramener au bateau fasse partie des critères d'évaluation des plongées d'encadrement.

D'autres critères souhaités sont la capacité de faire découvrir le milieu, l'identification des espèces ainsi que le renforcement de la compétence marine (activité nautique, mouillage, prise d'amer, pose de parachute de relevage, mise en place d'un atelier d'apnée,...). Il est aussi proposé de prendre en compte les contenus du futur diplôme Brevet Professionnel. Nous allons revenir sur ce point ultérieurement.

En conclusion on peut dire que pour valider les séances pratiques de la compétence 5, les moniteurs ne proposent pas des critères d'évaluation différents de ceux déjà appliqués. En revanche, ils souhaitent que ces critères soient normalisés avec des objectifs plus précisément définis. Une des propositions émises est la mise en place d'un carnet « pédagogique » définissant les plongées d'encadrement et leur contexte à valider.

La formation théorique

Interrogés sur le nombre de séances théoriques qu'ils estiment être l'idéal pour délivrer la compétence 5, presque la moitié des moniteurs (47%) jugent que 1 ou 2 cours sont suffisants. Ils sont 27% à penser qu'il faudra organiser 3 à 5 cours et 7% à penser qu'il faudra plus que 5 cours théoriques. En ce qui concerne les cours théoriques ils sont moins nombreux (8%) à penser qu'il faudra moduler le nombre de cours qu'en ce qui concerne la pratique.

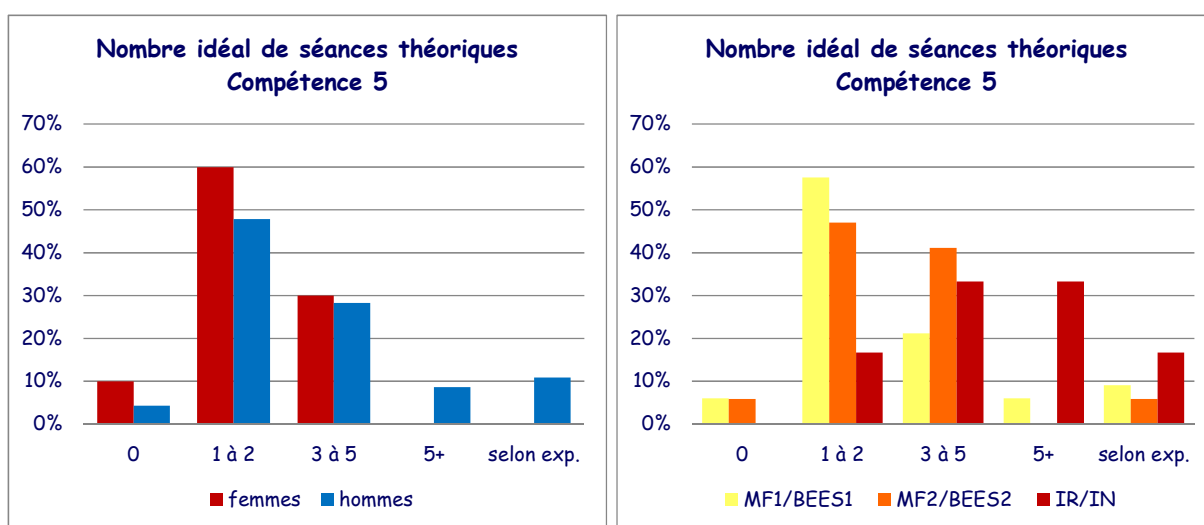
| | Nombre idéal de séances théoriques pour délivrer la Compétence 5 | | | | | | | | | | | | |
|-------------|------------------------------------------------------------------|----------|-----------|-----------|------------|-----------|------------|----------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|
| | Total | 0 | | 1 à 2 | | 3 à 5 | | 5+ | | selon exp. | | sans rép. | |
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| femmes | 10 | 1 | 10% | 6 | 60% | 3 | 30% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| hommes | 49 | 2 | 4% | 22 | 48% | 13 | 28% | 4 | 9% | 5 | 11% | 3 | 6% |
| MF1/BEES1 | 34 | 2 | 6% | 19 | 58% | 7 | 21% | 2 | 6% | 3 | 9% | 1 | 3% |
| MF2/BEES2 | 19 | 1 | 6% | 8 | 47% | 7 | 41% | 0 | 0% | 1 | 6% | 2 | 11% |
| IR/IN | 6 | 0 | 0% | 1 | 17% | 2 | 33% | 2 | 33% | 1 | 17% | 0 | 0% |
| tous | 59 | 3 | 5% | 28 | 47% | 16 | 27% | 4 | 7% | 5 | 8% | 3 | 5% |

À noter que 5% estiment que la compétence 5 peut être enseignée sans cours théoriques ou sans cours théorique dédié. Certains moniteurs estiment qu'il s'agit d'un enseignement essentiellement

pratique ou qu'il faut traiter l'aspect « guide de palanquée » de façon transversale dans chaque cours théorique au quel cas la théorie actuelle est suffisante. Pour certains, il faut directement mettre le futur guide de palanquée en situation d'encadrement et lui transmettre des « trucs et astuces » lors des briefings et débriefings de ces plongées.

Il est intéressant de constater que les femmes sont plus promptes que les hommes à réduire le volume des cours théoriques. Aucune d'entre elles ne juge nécessaire d'organiser plus que 5 cours théoriques, à 10% elles pensent qu'aucune formation théorique n'est nécessaire et à 60% elles se contenteraient de 1 à 2 séances.

En comparant les réponses selon le niveau du moniteur, on constate que ce sont surtout les MF1/BEES1 qui se contenteraient de 1 à 2 cours théoriques. Les MF2/BEES2 se partagent plus ou moins entre ceux qui organiseraient 1 à 2 séances et ceux qui organiseraient 3 à 5 séances, tandis que se sont surtout les IR/IN qui pensent que l'enseignement de la compétence 5 nécessite plus que 5 cours théoriques.



Les raisons qui devraient permettre de moduler le nombre de cours théoriques sont les mêmes que celles concernant les séances pratiques. Les moniteurs estiment qu'un N3 qui a réalisé de nombreuses plongées en autonomie dans différents contextes ou des sorties auto-encadrées ou qui aurait par ailleurs des connaissances de navigation et de la mer (voileux, sauveteur, lecture de cartes, matelotage, permis mer,...) ne serait pas à traiter à l'identique que le plongeur N3 fraîchement certifié.

En ce qui concerne les séances théoriques, certains moniteurs pensent aussi qu'il ne faut certainement pas moduler le nombre. Ils estiment qu'il faut garder sur ce point une unicité de formation pour un groupe ou que les notions de responsabilité et de sécurité doivent être transmises, indépendamment de l'expérience préalable du candidat.

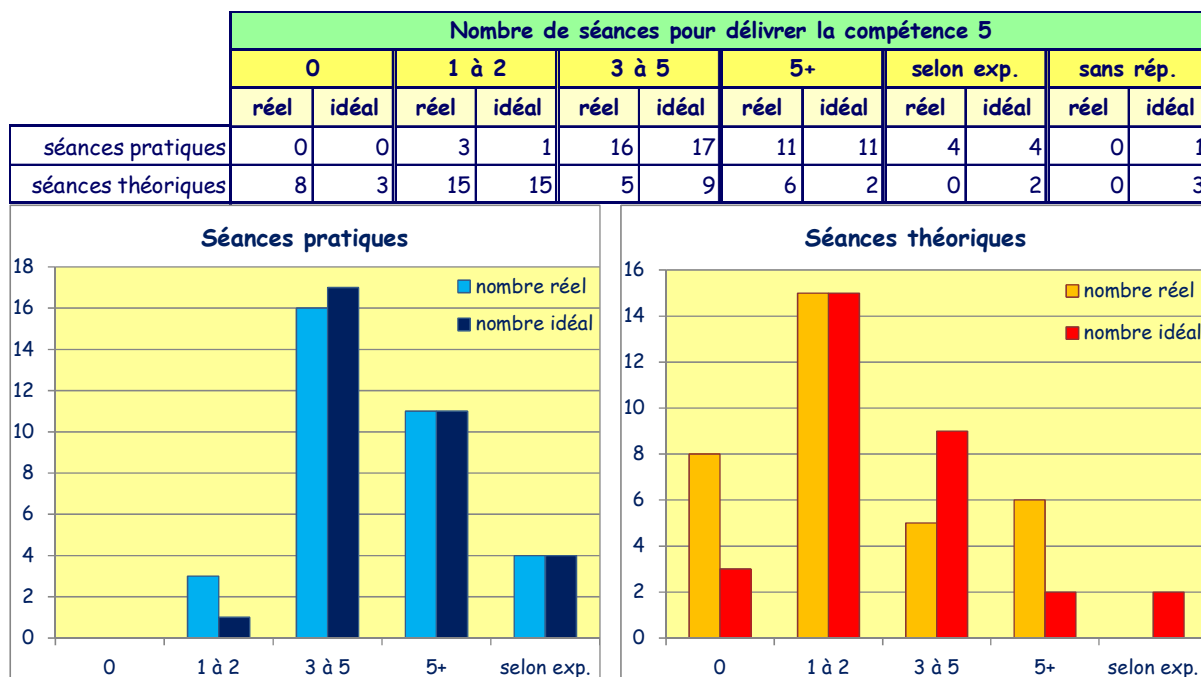
Interrogés sur les contenus qu'ils souhaiteraient voir traités lors de ces cours, les moniteurs mentionnent les mêmes sujets que ceux qu'ils traitent déjà :

- ★ Rôle du guide palanquée : rappels de la réglementation, prérogatives et responsabilité
- ★ Connaissance du public :
 - attentes du plongeur encadré, évaluation de compétences, hétérogénéité des profils
 - erreurs, peurs, incidents et oublis courants des débutants, mise en place de palliatifs
 - comportements des confirmés, points à surveiller en plongée à 40 mètres
 - types de plongeurs, attentes spécifiques et adaptations nécessaires
 - contenus des formations CMAS et autres que CMAS

- différents publics : seniors, adolescents, enfants, hommes/femmes, catégories socioprofessionnelles, ...
- ★ Gestion et organisation de plongée :
 - avant la plongée : règles de sécurité, vérification du matériel individuel, mise à l'eau
 - pendant la plongée : organisation de la descente, gestion des paramètres, respect des consignes du DP, adaptation aux circonstances,
 - après la plongée : sortie de l'eau, débriefing
- ★ Briefing et débriefing : comment préparer un briefing, contenu, notions de communication
- ★ Gestion de la sécurité : surveillance des plongeurs, observation du milieu
- ★ Orientation
- ★ Comportement du guide de palanquée :
 - analyse des situations à risque : stress, perte de position, éclatement de palanquée
 - notions de communication et de psychologie (plongeurs à profils variés)
 - décrypter les signes et comportements
- ★ Milieu :
 - connaissance et respect de l'environnement marin, utilisation de fiches, guides et livres, biotopes et facteurs influençant la vie subaquatique, espèces caractéristiques
 - plongée de nuit, plongée sur épave et dans des grottes, mer agitée, courants et marées, visibilité réduite
- ★ Matelotage : activité nautique, navigation, prise d'amer, mouillage, parachutes, connaissance du matériel collectif, plongée hors structure

Comparaison du nombre idéal et du nombre réel de cours

Pour conclure l'analyse de l'approche idéale de la formation à la compétence 5, réalisons pour les moniteurs ayant déjà délivré la compétence 5 une petite comparaison entre le nombre de séances réalisées et le nombre de séances qu'ils jugent idéal. Il s'avère que la pratique correspond d'assez près à l'idéal de formation. En ce qui concerne la théorie, en revanche, les moniteurs ont tendance à réaliser moins de séances que ce qu'ils jugent l'idéal.

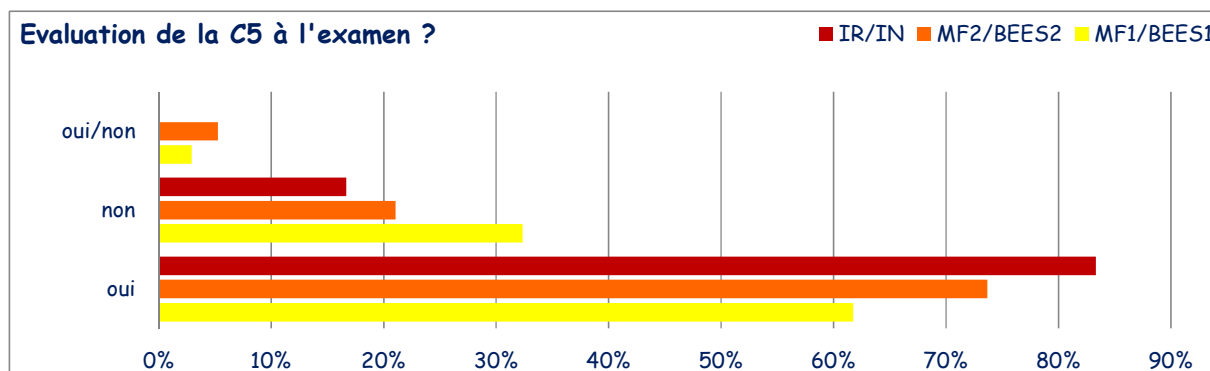


5.5.5 Évaluation de la compétence 5 à l'examen final

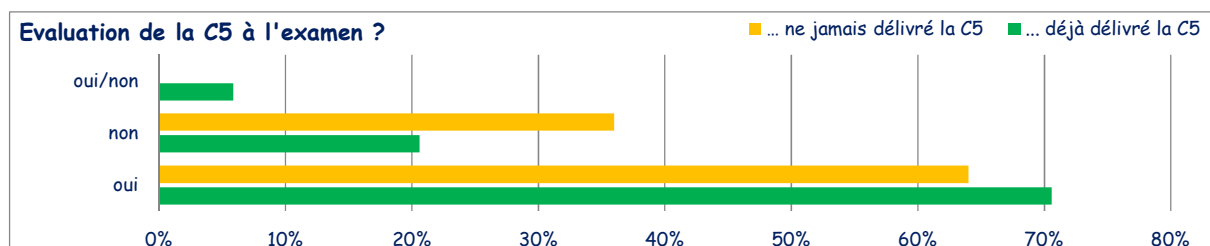
Pour terminer les questions concernant l'opinion des moniteurs sur la formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 », il leur a été demandé s'ils pensaient que la compétence 5 devrait être évaluée lors de l'examen final. Ils sont 68% à se prononcer pour une telle évaluation, 27% à se prononcer contre, ceci sans différence notable entre les hommes et les femmes.

| | Pensez-vous que la compétence 5 devrait être évaluée lors de l'examen final ? | | | | | | | | |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|-----------|------------|----------|-----------|--------------------|-----------|
| | Total | oui | | non | | oui/non | | ne se prononce pas | |
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| femmes | 10 | 7 | 70% | 3 | 30% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| hommes | 49 | 33 | 67% | 13 | 27% | 2 | 4% | 1 | 2% |
| MF1/BEES1 | 34 | 21 | 62% | 11 | 32% | 1 | 3% | 1 | 3% |
| MF2/BEES2 | 19 | 14 | 74% | 4 | 21% | 1 | 5% | 0 | 0% |
| IR/IN | 6 | 5 | 83% | 1 | 17% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| tous | 59 | 40 | 68% | 16 | 27% | 2 | 3% | 1 | 2% |

Si l'on compare, en revanche, les réponses selon le niveau des moniteurs interrogés, on constate que le nombre d'adeptes du « oui » augmente avec le degré du moniteur. Ainsi, chez les IR/IN ils sont 83% à se prononcer pour une évaluation de la compétence 5 à l'examen final, 74% chez les MF2/BEES2 mais seulement 62% chez les E3.



Le nombre d'adeptes du « oui » est également plus élevé chez les moniteurs ayant déjà délivré cette compétence sous sa forme actuelle de contrôle continu. Les chiffres sont cohérents, comme vu précédemment, ce sont plutôt les E4 qui délivrent cette compétence. On peut toutefois s'interroger sur les raisons qui les poussent à vouloir évaluer cette compétence lors d'un examen : est-ce qu'ils ne font pas confiance au contrôle en continu ou est-ce qu'ils estiment qu'une notation juste devrait aussi prendre en considération le comportement du guide de palanquée ?



5.6 Autres commentaires émis par les moniteurs

En fin de questionnaire, les moniteurs étaient invités à laisser un commentaire libre, s'ils le souhaitaient. Dans ces commentaires, on trouve un début de réponse à la question posée en fin du paragraphe précédent.

La demande de voir la compétence 5 évaluée lors de l'examen final, ne relève pas tellement d'un souhait de la voir notée mais d'un souhait de la voir évaluée selon des critères uniformisés. Les raisons évoquées sont les différences d'évaluation selon les acteurs ou la région, les compétences signées par « copinage » ou « sur le comptoir ». Un jury d'examen final est considéré plus équitable, que ce soit pour un contrôle continu sur une semaine complète d'examen ou une plongée d'évaluation unique.

Toutefois, y compris des moniteurs qui sont pour une évaluation de la compétence 5, beaucoup évoquent la difficulté d'évaluer ou de noter cette compétence. Les moniteurs sont conscients qu'à l'exception des connaissances théoriques, l'évaluation ne peut pas se faire sans un investissement en temps important. Réaliser une seule plongée d'évaluation risque une mise en place de situations et critères stéréotypés, réaliser plusieurs plongées signifie alourdir un examen déjà bien chargé en épreuves théoriques et pratiques.

Pour y remédier, il y a ceux qui souhaiteraient abandonner une partie de l'examen actuel que ce soit en termes de théorie (p. ex. contenus obsolètes du matériel) ou en termes de pratique (DTH, RSE). Mais il y a aussi ceux, plus nombreux, qui jugent que dans l'ensemble, l'examen et la formation sont bien construits d'un point de vue théorique et technique de plongée, qu'il faudrait juste y rajouter une partie expérience.

L'expérience est vue sous deux angles. Il y a d'un côté l'expérience de plongeur et le postulat qu'un nombre minimum de plongées en autonomie dans la zone des 40 mètres et dans différentes situations devrait être un pré-requis à la présentation de l'examen niveau 4. De l'autre côté, il y a la demande d'imposer un nombre minimum de plongées d'encadrement sous tutelle d'un moniteur en titre, ceci sous différentes conditions de public, d'orientation, de contexte environnemental.

Puisque le niveau 4 n'est pas un niveau de plongeur en plus mais un niveau d'encadrement, plusieurs moniteurs estiment que la formation devrait se rapprocher de celle des enseignants. Concrètement, ils proposent une formation en continu, suivie à l'aide d'un livret, des séances imposées et une validation via l'avis favorable d'un moniteur avant la présentation de l'examen, avec éventuellement une plongée d'évaluation, notée avec un fort coefficient, à l'examen final.

Les objectifs annoncés de cette démarche sont multiples :

- ★ arrêter la course aux diplômes
- ★ ne plus voir le niveau 4 comme un niveau que l'on passe par défi personnel
- ★ faire prendre conscience de la responsabilité du guide de palanquée
- ★ valoriser la compétence 5, considérée centrale dans la formation de guide de palanquée

5.7 Résumé

Dans l'ensemble les moniteurs prennent au sérieux leur rôle de formateur et d'évaluateur de la Compétence 5. Ils sont peu nombreux à réduire le nombre de séances à un strict minimum et dans la majorité, ils complètent la formation pratique par des cours théoriques.

Les formations sont axées sur les besoins du guide de palanquée. Lors des séances pratiques les candidats sont mis en situation avec de vrais plongeurs ou sous forme de jeu de rôle et évalués sur la gestion de palanquée avant, pendant et après la plongée (accueil, briefing, intérêt de la plongée, orientation, comportement, débriefing, surveillance,...). Les cours théoriques visent le rôle et le comportement du guide de palanquée, l'adaptation au public, la gestion et l'organisation de la plongée, le briefing/débriefing, la sécurité, l'orientation, le milieu, le matelotage.

Interrogés sur les compétences pratiques attendues d'un guide de palanquée, les moniteurs citent en priorité la compétence 5 et la compétence 4 (Réactions et interventions du Guide de Palanquée). En majorité ils estiment que la formation actuelle n'est pas adaptée aux prérogatives du « Guide de Palanque - Niveau 4 » (71%) ou ont un avis partagé (10%). Ils souhaitent notamment un renforcement de l'aspect guide et des modifications dans l'évaluation. En ce qui concerne les connaissances théoriques, les moniteurs citent à importance variable celles du MFT, à compléter par un chapitre de connaissances générales du guide de palanquée (biologie subaquatique, connaissance public, organisation plongée, connaissances maritimes).

Chose étonnante, la compétence 5 n'étant validée qu'en contrôle continu, on pourrait penser qu'il n'appartient qu'aux moniteurs d'y mettre le contenu et les critères d'évaluation qui leur semblent importants. Ou éventuellement, ils pensent que le renforcement de l'aspect guide doit passer par une évaluation de cette compétence à l'examen. En tout cas, ils pensent à 68% que cela soit nécessaire même s'ils sont nombreux à admettre que cela pose des questions d'organisation de l'examen et de mise en place de critères notés sans tomber dans des stéréotypes.

L'évaluation de la compétence 5 à l'examen permettra certainement de la valoriser et de valoriser les formations réalisées. Mais est-ce que c'est suffisant ou la seule possibilité ?

Une autre solution pourra être de mieux préciser dans le MFT le contenu et le nombre de séances nécessaires à la délivrance de cette compétence. Ou pourquoi pas, comme proposent certains moniteurs, mettre en place un livret de formation où le moniteur validera des plongées d'encadrement. Et comme le proposent d'autres, le tout pourrait être complété par une exigence d'expérience de plongée minimale du candidat au guide de palanquée. Cette expérience pourra se quantifier sous forme d'un nombre minimum de plongées et s'exprimer en termes de qualité sous forme de différentes conditions de pratique.

6. AUTRES FORMATIONS DE « GUIDE DE PLONGÉE SUBAQUATIQUE »

Pour compléter mon analyse, il m'a semblé intéressant de regarder les formations de « guide de plongée subaquatique » proposées ailleurs. Dans cet « ailleurs », j'inclus les brevets français délivrés selon le Code du Sport, les standards CMAS et leurs déclinaisons dans différents pays, mais aussi le modèle de formation du RSTC. Et pour conclure ce chapitre, je ferais un point sur le BPJEPS, brevet de « guide de palanquée » professionnel en cours de mise en place en France.

J'ai choisi d'employer à la place de guide de palanquée plutôt le terme de « guide de plongée subaquatique » en essayant de me tenir à la traduction des titres accordés ailleurs. Parmi ces titres, s'ils ne se limitent pas à « CMAS*** » ou ne reprennent le terme anglophone de « dive master », on trouve effectivement souvent la dénomination « guide de plongée », « guide subaquatique » ou « guide de groupe ».

Par ailleurs, si certains pays francophones utilisent le terme de palanquée et si d'autres pays connaissent un concept de « groupe de plongée » comparable à notre notion de palanquée, l'effectif qu'un guide peut accompagner n'est que rarement défini ou limité. Tandis que dans notre compréhension un guide de palanquée a une responsabilité importante, en charge de surveiller l'évolution « technique » d'un petit groupe de plongeurs, le rôle d'un guide qui accompagne un groupe de huit à dix plongeurs, s'apparente à une fonction de guide naturaliste qui montre la direction à suivre et les curiosités naturelles à observer en route.

6.1 Les organismes français cités par le Code du Sport

Le Code du Sport précise que les brevets « Plongeur Niveau 4 - P4 » délivrés par la FSGT, l'UCPA, l'ANMP et le SNMP « doivent justifier que leurs titulaires ont démontré un niveau technique au moins équivalent à celui des brevets de même niveau de la fédération délégataire, la FFESSM, et qu'ils ont été délivrés dans des conditions similaires »¹. Les cursus de ces organismes devraient donc être comparables mais leur lecture relève des différences, parfois importantes.

Le tableau sur la page suivante présente les différences entre le FFESSM et ceux des autres organismes français, à l'exception de l'UCPA dont les textes ne sont pas disponibles.

Un seul organisme, l'ANMP, a exactement les mêmes épreuves de Niveau 4 que la FFESSM. En revanche, la formation à la compétence « Guide de Palanquée » et la formation à la connaissance du milieu y sont absentes.

A la FSGT, on trouve la formation à la compétence « Guide de Palanquée » et à la connaissance du milieu ainsi qu'à la réalisation de baptêmes en milieu artificiel. En revanche, deux épreuves de l'examen Niveau 4 FFESSM sont absentes : la nage 800 PMT et la RSE de 20 m. La descente dans le bleu à 40 m est remplacée par une descente en palanquée à 20 m.

Le cursus de la SNMP présente la plus grande divergence² : La RSE de 20 m est remplacée par une remontée contrôlée de 30 m, les épreuves à 40 m sont absentes. La remontée SGS de 30 m est intégrée sous forme de « résolution d'un problème nécessitant une assistance » au module « Guide de Palanquée », sans qu'il soit précisé si cette assistance est réalisée dans sa totalité. L'évaluation des connaissances théoriques est réduite à un écrit de 2 heures, le matelotage à une interrogation théorique.

¹ Code du Sport, Annexe III-15a « Niveaux de Guide de Palanquée et Directeur de Plongée en plongée à l'air en milieu naturel »

² Par ailleurs, la FFESSM ne reconnaît plus ce brevet comme suffisant pour entrer en formation de moniteur fédéral.

| FFESSM | FS&T | ANMP | SNMP | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1er Groupe: Epreuves de condition physique 2 - 800 m à l'aide des palmes, masque et tuba 3 - Apnée à 10 m 4 - Nage 500 m capelé 1 - Mannequin | <i>sans correspondance</i> | | Module condition physique Se déplacer en nage avec palmes sur 800 mètres en 16 minutes au plus Descendre en libre à - 10 mètres Se déplacer tout équipé et scaphandre capelé sur 500 mètres en 13 minutes au plus (épreuve individuelle) Parcourir 100 mètres ... effectuer une apnée de 20 secondes en déplacement sur - 5 mètres de fond, ... récupération surface de 10 secondes aller chercher un mannequin de 1,5 Kg de poids apparent ... et le remorquer ... sur un parcours de 100 mètres en moins de 6 | | | |
| | Module capacités physiques | Démonstration de la capacité à réaliser des performances UV1 - Nager 800 m avec PMT UV3 - Descendre à 10 m en apnée et y réaliser une tâche définie par le jury UV2 - Nager 500 m avec scaphandre sans respirer sur le détendeur | | | | |
| | | 2 - En PMT, effectuer un parcours de 100 m. A l'issue du parcours ... apnée sur une distance de 15 m et récupérer un mannequin sur un fond de 5 m ... Après signe de détresse, tracter le mannequin sur 100 m voies respiratoires hors de l'eau. Temps total de l'épreuve < 8 min. | | UV4 - Réaliser un parcours de 100 m avec P.M.T., sur un fond de 5 m, faire une apnée de 20 sec. en déplacement, suivie d'une récupération de 10 sec. maxi en surface puis récupérer un mannequin (1,5 Kg de poids apparent) et le remorquer sur 100 m. | | |
| | | | | UV5 - Remontée d'une profondeur de 20 m en utilisant le palmage et sans respirer sur un détendeur UV6 - Remontée d'un plongeur d'une profondeur de 20 m sans utilisation des bouées, le ramener ... à un point d'appui et l'y maintenir pour le déséquiper UV7 - Remontée d'un plongeur d'une profondeur de 30 m à vitesse constante (conforme aux procédures de remontée) en utilisant les bouées et avec avec stabilisation entre 6 et 3 m | | |
| 2ème Groupe : Plongée scaphandre 9 - Remontée sans embout de 20 m 5 - Démonstration technique avec handicap de 20 m 10 - Démonstration d'une intervention sur un plongeur en difficulté à 30 m 6 - Descente en pleine eau jusqu'à 40 m 7 - Vidage de masque, lâché et reprise d'embout 8 - Stabilisation à 40 m, réponses aux signes et remontée 11 - Matelotage | <i>sans correspondance</i> | | Module technique Réaliser une remontée individuelle au gilet de 30m à 3m. Réaliser un sauvetage, gilet vide, en maintenant l'embout de la victime en bouche, à la palme, d'une profondeur de 20 m, le tracter jusqu'au bateau. | | | |
| | Module savoir-faire techniques plongée | 4 - A proximité du bateau et sur un fond de 20 m, remonter à la palme à vitesse contrôlée un plongeur inconscient, ... le remorquer ... 9 - Assistance d'un plongeur en utilisant essentiellement un système de stabilisation gonflable pour la remontée 10 - Sauvetage d'un plongeur en utilisant essentiellement un système de stabilisation gonflable pour la remontée | | Démonstrations techniques UV8 - Gestion d'une descente individuelle en pleine eau sans repères sur le fond jusqu'à une profondeur de moins 40 m ... UV9 - En pleine eau, agir efficacement sur la bouée pour se stabiliser à une profondeur proche de 40 m et y vider son masque. UV10 - Stabilisé à la bouée à une profondeur proche de 40 m en pleine eau, réagir à des situations proposées | | |
| | | Module savoir-faire techniques plongée | Démonstrations pratiques dans l'espace lointain UV11 - Exécuter des tâches d'homme de pont proposées par le jury | Module théorique Répondre à un examen oral ponctuel permettant d'évaluer ses connaissances sur le matelotage. Durée 30'. | | |
| | | | Module savoir-faire techniques plongée | | <i>sans correspondance</i> | |
| | | | | | <i>sans correspondance</i> | |
| | | | | | <i>sans correspondance</i> | |
| | | Module conduite de palanquée | 11 - Planification, organisation et conduite d'une palanquée dans l'espace lointain ... <i>sans correspondance</i> | Module guide de palanquée Effectuer une plongée en tant que guide palanquée dans l'espace médian ... résolution d'un problème réaliste nécessitant une assistance pouvant survenir sur un plongeur débutant Effectuer une plongée en tant que guide palanquée dans l'espace lointain ... résolution d'un problème réaliste nécessitant une assistance pouvant survenir sur un plongeur de niveau 2 ... | | |
| | 13 - Conduite d'un baptême en milieu artificiel ... <i>sans correspondance</i> | | <i>sans correspondance</i> | | | |
| 18 - Sensibilisation à l'environnement et à sa préservation <i>sans correspondance</i> | <i>sans correspondance</i> | | | | | |
| <i>sans correspondance</i> | 21 - Planification et organisation de plongées <i>sans correspondance</i> | <i>sans correspondance</i> | <i>sans correspondance</i> | | | |
| Théorie et connaissances générales 12 - Utilisation des tables fédérales 13 - Symptômes, prévention et traitements immédiats des accidents 14 - Epreuve de physique appliquée à la plongée 15 - Epreuve de physiologie appliquée à la plongée 17 - Notions de réglementation 16 - Notions pratiques et théoriques sur le matériel | Module connaissances théoriques 17- Problèmes de plongée 16 - Accidents de plongée 14 - Lois physiques et leurs applications à la plongée 15 - Physiologie 19 - Connaissances de la réglementation en vigueur 20 - Matériels individuels et collectifs | Restitution de connaissances théoriques par écrit TE1 - Les procédures de remontée TE2 - Les accidents de plongée TE3 - La physique appliquée à la plongée TE4 - La physiologie appliquée à la plongée TE5 - Le cadre réglementaire de la plongée TO6 - Le matériel de plongée | Module théorique Répondre à un examen écrit ponctuel permettant d'évaluer ses connaissances : en physique, physiologie, anatomie, physiopathologie, les procédures de décompression, utilisation d'un ordinateur, la législation en vigueur concernant la pratique d'activités subaquatiques. Durée 2h Examen oral ponctuel ... sur le matériel utilisé en plongée sportive, entretien courant et pannes éventuelles | | | |
| | | | | RIFAP | Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique (CAFSAN) | TO7 - Exécuter des tâches de secourisme proposées par le jury <i>plongeur sauveteur, obligatoire avant le Niveau 3</i> |

Synoptique des cursus mentionnés au Code du Sport

Outre le contenu de l'évaluation du futur « Plongeur Niveau 4 », les organismes mentionnés par le Code du Sport montrent également des différences quant aux modalités d'évaluation, en termes d'organisation et/ou de notation. Ces différences sont présentées ci-dessous.

6.1.1 La FSGT

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) est une fédération multisports, conventionnée par l'État et siégeant au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). La FSGT regroupe plus de 160 000 licenciés dans environ 4 200 clubs et gère 70 activités sportives dont la plongée. Fédération affinitaire créée en 1934, elle est historiquement basée sur le sport dans l'entreprise puis a élargi ses objectifs vers le « Sport pour Tous ». Elle vise une pratique sportive responsable et citoyenne, la vie associative et les valeurs du bénévolat.

Au titre de cette philosophie, la FSGT revendique une démarche pédagogique spécifique dont un des points clés est le principe d'évaluation continue où les UC pratiques sont validées au fur et à mesure de la formation. Après validation de l'ensemble des UC, une évaluation de synthèse donne lieu à une attestation de réussite qui permet la délivrance du brevet.

Le Plongeur Niveau 4 FSGT (Dive Leader) est défini comme plongeur ayant une grande expérience de la plongée en scaphandre, capable de conduire en sécurité une palanquée en plongée d'exploration et un baptême en milieu artificiel et apte à planifier, organiser et diriger des plongées avec des équipiers de niveau 3. L'entrée en formation nécessite le prérequis suivants :

- ★ Être âgé de 18 ans,
- ★ Être licencié à la FSGT,
- ★ Être titulaire de la qualification de PA 40m FSGT (ou niveau d'expérience équivalent),
- ★ 15 plongées en autonomie dont 10 à une profondeur > à 30 m depuis l'obtention de la PA40,
- ★ Certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an,
- ★ Être présenté par le Président du club et un encadrant de niveau 3 licencié à la FSGT.

La formation et l'évaluation des compétences sont organisées au niveau d'un club sous la responsabilité de 2 E4 dont un au moins extérieur au club. La validation des compétences peut être effectuée par des encadrants différents qui doivent être au minimum E3, appartenir à la même équipe pédagogique et être licenciés FSGT.

La formation est matérialisée par un « Livret de Certification ». Sur ce livret, pendant une période n'excédant pas 18 mois, le candidat Niveau 4 fait valider les épreuves par modules :

- ★ Module capacités physiques : épreuves 1 à 3
- ★ Module savoir-faire techniques plongée : épreuves 4 à 10
- ★ Modules conduite de palanquée : épreuves 11-13
- ★ Module connaissances théoriques : épreuves 14 à 21

La notation des UC théoriques exclut le principe des coefficients afin d'éviter une dévalorisation de certaines épreuves. Les coefficients sont remplacés par le principe des notes éliminatoires et les épreuves considérées comme fondamentales font l'objet d'une note minimale plus élevée. Le module de connaissances théoriques est acquis avec la moyenne générale sous condition d'avoir obtenu la moyenne aux épreuves « Problèmes de plongée » et « Accidents de plongée ».

Le brevet est délivré sous la responsabilité conjointe des 2 responsables E4 et du Président du club. Pour être certifié, le candidat doit être titulaire du « Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique (CAFSAN) » ou équivalent et justifier de 60 plongées, dont :

- ★ 15 plongées au cours de sa formation Niveau 4
- ★ 12 plongées dans le cadre du module de formation « Conduite de palanquée »
- ★ Il est recommandé d'avoir réalisé 30 plongées en conditions diverses et exigeantes : nuit ou visibilité restreinte (< 2 m), courant (> 0,25 m/s), eau froide (< 10 °C), profonde (> 30 m).
- ★ Le module « PA60 » est conseillé mais non obligatoire.

En plus de quelques différences mineures avec les épreuves du cursus FFESSM, le cursus FSGT se distingue surtout par la place importante qui prend le module « Conduite de Palanquée ». Dans le Manuel du Moniteur FSGT, son contenu est défini comme suit :

Organisation et conduite d'une palanquée

Planification, organisation et conduite d'une palanquée dans l'espace lointain avec un retour à un point donné dans les conditions d'encadrement définies par la réglementation en vigueur. Cette épreuve devra prendre en considération une utilisation correcte des différents moyens de contrôle de décompression. Utilisation du parachute de palier et palier sur pendeur.

- ★ Finalité(s) ou Objectifs Pédagogiques
 - Gestion des paramètres de plongée dans le cadre d'une autonomie (planification et vérification avant la plongée et en immersion)
 - Connaissance et respect des procédures de sécurité dans le cadre d'une plongée d'encadrement (responsabilité de plongeurs de niveau inférieur)
 - Capacité à l'animation et à la mise en exergue des intérêts du monde sous-marin
- ★ But(s) ou Thèmes d'évaluation
 - Planification, organisation et contrôles avant la plongée (équipements et technicité des plongeurs)
 - Briefing et prise en charge des membres de la palanquée et de leur niveau de stress
 - Mise à l'eau et immersion en maintenant la cohésion de la palanquée
 - Identification des risques liés au milieu, anticipation des incidents et réactions adaptées à toutes situations préjudiciables à la sécurité de la palanquée
 - Maîtrise du niveau d'immersion, de la durée et des positions dans la palanquée
 - Maîtrise de l'orientation et gestion du courant
 - Capacité à rendre la plongée attractive
 - Communication (se faire comprendre et avoir des réponses adaptées à l'ensemble des signes codifiés)
 - Adaptabilité en cas d'imprévu afin de garantir la sécurité
 - Maîtrise de la vitesse de remonté, des procédures de désaturation et de l'approche sécuritaire de la surface
 - Maîtrise de la cohésion de la palanquée au(x) palier(s). Utilisation du parachute de palier
 - Respect des consignes du Directeur de Plongée
 - Débriefing, vérification des procédures et prise en compte des facteurs favorisant le dégazage (avion, sport, ...)
- ★ Préconisations pédagogiques : Conditions de réalisation
 - Évaluation en fin de formation
 - Évaluation dans l'espace lointain
 - Expérience de la plongée profonde avec décompression
 - Introduction à la notion de Direction de plongée

6.1.2 L'ANMP

Malgré son nom, l'Association Nationale des Moniteurs de Plongée (ANMP) est une organisation professionnelle qui regroupe sous un statut syndical essentiellement des moniteurs ou futurs moniteurs de plongée professionnels. L'ANMP agit sans but lucratif dans l'objectif de défendre, promouvoir et développer la profession. Elle se dit fidèle à l'esprit de la « Plongée Française » et cible une plongée de qualité, respectueuse du plongeur et de l'environnement.

Avec environ 700 adhérents, l'ANMP est le cinquième syndicat français de moniteurs de sport et représente une part très importante de la profession des moniteurs de plongée. Elle est

représentée dans les instances qui gèrent les grands dossiers nationaux et internationaux et participe aux sessions d'examen d'État et divers jurys (tests de sélection, examens de préformation, brevets d'état 1er et 2e degré, tests européens...).

Afin de permettre aux brevets ANMP de s'internationaliser en impulsant une dynamique professionnelle en Europe, Daniel Mercier, membre fondateur, a créé le CEDIP (European Committee of Professional Diving Instructors). Cet organisme international regroupe 16 organisations professionnelles réparties dans 14 pays européens. Les moniteurs CEDIP exercent leur métier et accueillent des clients dans plus de 40 pays et territoires dans le monde.

Cohérente avec son adhésion prononcée à l'esprit de la « Plongée Française », il n'est pas étonnant que l'ANMP met en place des épreuves d'évaluation du Niveau 4 à l'identique de celles de la fédération délégataire. Il semble toutefois dommage que son cursus Niveau 4 ne comprend aucun élément de formation à la conduite de palanquée ni de formation à l'environnement subaquatique, ceci malgré le cible annoncé d'une plongée respectueuse de l'environnement.

La validation est basée sur un examen ponctuel dans un délai maximum de 4 jours consécutifs. Les modules pratique et théorique peuvent être dissociés dans un délai maximum de 30 jours mais la présentation aux deux modules est obligatoire. En cas de validation d'un seul des 2 modules, le candidat dispose de 9 mois pour valider le module manquant (en deux sessions maximum). La validation des épreuves est réalisée par 2 moniteurs E4 en statut actif ANMP, dont un représentant du secrétaire général de l'ANMP.

L'examen ANMP se distingue toutefois de l'examen FFESSM par les modalités de notation. Les épreuves pratiques ne sont pas notées sur une échelle de points mais sont jugées « validée », « non validée » ou « éliminatoire » selon des critères définis pour chaque épreuve. Le module pratique est acquis si le candidat n'a été éliminé dans aucune des 11 épreuves et s'il a obtenu la validation d'au moins 10 de ces épreuves.

Concrètement, cela signifie que toutes les épreuves sont considérées comme ayant la même importance (absence de coefficient). Une seule épreuve « non validée » est admise, dans les autres épreuves, le candidat doit réaliser une prestation correspondant au moins à la moyenne d'un système de notation par points¹. La possibilité de rattraper des épreuves non réussies étant très limitée, le système de l'ANMP est plus strict que celui de la FFESSM.

Le module théorique est validé si le candidat a obtenu un total de 140 points, sans note éliminatoire. Contrairement aux épreuves pratiques, les épreuves théoriques sont pondérées². De plus, les épreuves « procédures de remontée » et « cadre réglementaire de la plongée » sont éliminatoires si le candidat n'atteint pas la moyenne des points. Sur ce point aussi, le système est plus strict que celui de la FFESSM car des épreuves considérées comme fondamentales peuvent difficilement être rattrapées.

6.1.3 Le SNMP

Le Syndical National des Moniteurs de Plongée (SNMP) existe depuis 1963. Il commercialise son cursus de formation et de certification sous la marque « Compagnie Internationale des Professeurs de Plongée »(CIPP).

A la date de rédaction de ce mémoire, la page d'accueil de son site internet est dédiée à la critique ouverte des épreuves de l'examen Niveau 4 qui sont qualifiées comme appartenant à

¹ Les critères de validation des épreuves ne sont pas très détaillés, à l'exception des épreuves chronométrées pour lesquelles la note moyenne du barème (hommes) de la FFESSM doit être atteinte.

² Notation des procédures de remontée et des accidents sur 60 points, de la réglementation, du matériel et du secourisme sur 40 points, de la physique et de la physiologie sur 20 points.

« une autre époque ». Par ailleurs, comme indiqué préalablement, le cursus SNMP est sur une partie des épreuves assez éloigné des exigences du Niveau 4 FFESSM.

Le cursus SNMP indique que la formation Niveau 4 SNMP s'adresse « aux plongeurs s'orientant vers des activités professionnelles de sport et de loisir ». La formation du Niveau 4 SNMP est organisée en 4 modules : physique, technique, théorique et guide de palanquée. L'évaluation peut être réalisée en contrôle continu ou par examen ponctuel avec un jury composé de deux moniteurs de niveau 4 ou 5, membres du SNMP. Le Niveau 3 n'est pas obligatoire pour débiter la formation mais doit être acquis avant la validation du module guide de palanquée.

Les grandes différences avec le cursus FFESSM sont l'absence des épreuves à 40 m et l'absence de formation à l'environnement subaquatique. La théorie est très allégée, avec une évaluation des connaissances par une seule épreuve écrite d'une durée de 2 heures et deux épreuves orales.

En revanche, le cursus SNMP comporte un module spécifique « Guide de Palanquée » qui est évalué via deux épreuves. Ces épreuves portent à la fois sur la conduite d'une palanquée dans l'espace médian et lointain et des situations nécessitant une assistance.

6.1.4 Conclusions

Le comparatif des cursus français de « Guide de Palanquée » montre que ce qui distingue ces cursus sont surtout leurs modalités d'évaluation et de notation. La FSGT a remplacé l'examen ponctuel par une évaluation en continu, le SNMP laisse le choix entre l'un et l'autre, l'ANMP reste sur un mode d'examen ponctuel.

En ce qui concerne la formation à la compétence de « Guide de Palanquée », elle semble absente à l'ANMP et ne montre pas des aspects innovantes au SNMP. En revanche, la FSGT a mis en place un concept très intéressant avec un livret de certification qui accompagne la formation et l'évaluation en continue et qui demande avant la certification 12 plongées d'encadrement en tant que « Guide de Palanquée ».

6.2 La CMAS

La Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (CMAS) a été créée en 1959 comme organisation de plongeurs amateurs et sportifs. Comme son nom laisse imaginer, les activités fédérées par la CMAS ne se limitent pas à la seule plongée scaphandre, mais comprennent également des activités sportives en compétition (nage avec palmes, orientation subaquatique, plongée sportive, ...) et culturelles (archéologie, photographie, biologie, ...).

En ce qui concerne la plongée scaphandre, l'approche de base de la CMAS est inspirée de clubs ou fédérations issus des milieux de plongée professionnel ou sportive. L'objectif de ses standards est la sécurité en plongée, la qualité de l'enseignement et la formation de plongeurs expérimentés, d'un bon niveau technique et pratique. Les formations CMAS sont plus souvent dispensées par des écoles associatives que par des structures commerciales.

6.2.1 Les standards CMAS

Les standards CMAS sont un ensemble de formations et un système international de brevets de plongée, reconnus par toutes les fédérations nationales et autres organismes adhérents au Comité Technique de la CMAS. Dans ce système, plongeurs et moniteurs sont classés par « étoiles ». Le passage d'un niveau de plongeur supérieur correspond à un perfectionnement pratique et un renforcement des connaissances théoriques. L'évaluation peut être réalisée en contrôle continu ou en examen ponctuel, au choix de l'organisme certificateur.

En plus de ces niveaux de base, les standards CMAS comprennent un certain nombre de cours de spécialité (plongée de nuit, plongée sous glace, apnée, ...), dont l'acquisition est facultative et n'a pas d'incidence sur la progression dans les niveaux.

Il y a quatre niveaux de plongeurs¹, 1* à 4*, complétés par un niveau de formation de base :

- ★ Touristic Diver : Élève capable d'utiliser correctement et en sécurité l'équipement de base de plongée en scaphandre en eaux protégées de profondeur maximale de 10 m, de courant inférieur à 0,5 nœuds et de force du vent inférieure à 0,5 sur l'échelle de Beaufort, apte à gagner de l'expérience en eaux ouvertes adéquates sous supervision d'un moniteur.
- ★ 1* Diver : Plongeur capable d'utiliser correctement et en sécurité tout l'équipement de plongée en scaphandre dans une zone d'eau protégée et qui est prêt à acquérir de l'expérience de plongée dans des eaux ouvertes en compagnie d'un plongeur expérimenté.
- ★ 2** Diver : Plongeur qui a acquis quelque expérience de plongée en eaux ouvertes et qui est apte à participer à des plongées avec un plongeur d'au moins du même niveau ou de niveau supérieur. Il peut plonger avec un plongeur 1* à faible profondeur en eaux protégées.
- ★ 3*** Diver : Plongeur complètement formé, expérimenté et responsable, considéré comme apte à diriger d'autres plongeurs de tous niveaux en eaux ouvertes.
- ★ 4**** Diver : Plongeur*** qui a atteint un niveau de connaissance et d'habileté supérieur à la moyenne, associé à une large expérience, compétent pour utiliser des plongeurs et la plongée afin de réaliser des tâches ou objectives de projet majeurs.

Il y a trois niveaux de moniteurs, 1* à 3* :

- ★ 1* Instructor : Plongeur*** qui a des connaissances des techniques d'enseignement de la plongée et qui est compétent dans les habiletés pratiques d'enseignement, qualifié à diriger et certifier une formation complète de plongeur 1*.
- ★ 2** Instructor : Moniteur 1* expérimenté qui a la connaissance, les habiletés et l'expérience nécessaires pour enseigner à des groupes de plongeurs en salle, piscine et eaux ouvertes et pour assister lors la formation de moniteurs 1*, qualifiée à diriger et certifier tous les niveaux de plongée CMAS et tous les niveaux de moniteurs CMAS Snorkel Diving.
- ★ 3** Instructor : Moniteur 2* complètement expérimenté, compétent à former tous les niveaux de plongeurs et de moniteurs et à prendre des responsabilités dans la direction d'écoles de plongée, centres, stages de formation spécifiques et événements.

Un brevet CMAS peut être obtenu de deux manières. Il peut être délivré en tant qu'équivalence à une qualification d'une fédération nationale ou directement par une école de plongée reconnue par la CMAS ou par une fédération nationale n'ayant pas de brevets propres.

La spécificité de la CMAS est qu'une fédération nationale peut suivre ses propres cursus de formation, si ceux-ci ont été approuvés comme respectant les exigences CMAS. En majorité, les plongeurs sont formés selon un cursus national. Grâce à l'équivalence, leur niveau est reconnu à travers le monde par les fédérations adhérentes à la CMAS. Sans obtenir le brevet national équivalent, ils peuvent participer aux activités de plongée correspondant à leur niveau et aux formations au niveau supérieur.

6.2.2 Le plongeur CMAS***

Prérogatives du plongeur CMAS***

Encadrer des plongeurs de tout niveau lors de plongées en eaux ouvertes

Prérequis

- ★ Avoir au moins 16 ans,
- ★ Être titulaire d'un brevet de plongeur CMAS** ou équivalent,
- ★ Aucun nombre de plongée spécifique n'est nécessaire pour débiter la formation,
- ★ Avoir au moins 50 plongées au moment de la certification dont 20 au-delà des 30 mètres.

¹ En plongée adultes valides, d'autres niveaux existent pour la plongée enfants et la plongée handicapés.

Programme de formation

Le standard de formation du plongeur CMAS*** comprend 8 compétences théoriques (environ 8 heures de formation) et 6 compétences pratiques (environ 14 heures de formation)¹. À cela s'ajoute l'exigence d'expérience concrète en plongée. Pour être certifié, le plongeur doit avoir un minimum de 50 plongées dont 20 au-delà des 30 m. Il doit démontrer une expérience variée, acquise sur une durée permettant d'accumuler des aptitudes et connaissances. Les plongées où il a été responsable d'autres plongeurs ou de la planification de la plongée doivent être identifiables.

Compétences théoriques

Le plongeur CMAS*** doit avoir la connaissance et compréhension approfondies des domaines :

- ★ Physique et physiologie de la plongée, causes et effets des maladies et désordres liés à la plongée et leur traitement,
- ★ Premiers secours en plongée, techniques de réanimation,
- ★ Problèmes liés à la plongée au-delà des 30 m (consommation, tables de décompression)
- ★ Choix d'un site de plongée, principes de planification, sélection et évaluation de plongeurs,
- ★ Principes et pratique de l'orientation subaquatique,
- ★ Principes marines de base et manœuvre de petites embarcations,
- ★ Danger de flore et faune ou des conditions locales et climatiques,
- ★ Responsabilité légale des plongeurs.

La formation théorique est structurée comme suit :

- ★ 3T1 : Manœuvre de petites embarcations (60 minutes)
- ★ 3T2 : Orientation subaquatique (40 minutes)
- ★ 3T3 : Techniques de recherche et récupération subaquatiques (60 minutes)
- ★ 3T4 : Utilisation d'un compresseur (60 minutes)
- ★ 3T5 : Gestion des accidents (60 minutes)
- ★ 3T6 : Organisation d'une plongée de groupe (60 minutes)
- ★ 3T7 : Révision de la physique/physiologie (60 minutes)
- ★ 3T8 : Révision sur le matériel de plongée (60 minutes)

Compétences pratiques

L'objectif de la formation est que le plongeur devient :²

- ★ Pleinement compétent et familiarisé avec le matériel de plongée sportive et son utilisation,
- ★ Compétent dans l'organisation d'activités de plongée, tant du bord qu'à partir d'un bateau,
- ★ Compétent dans les techniques de sauvetage d'une profondeur de 30 mètres et la prise en charge et le traitement de victimes.

La formation pratique est structurée comme suit :

- ★ 3P1 : Manœuvre de petits bateaux (45 minutes)
- ★ 3P2 : Orientation subaquatique (60 minutes)
- ★ 3P3 : Techniques de recherche et récupération subaquatiques (2 à 3 heures)
- ★ 3P4 : Utilisation d'un compresseur (60 minutes)
- ★ 3P5 : Assister un organisateur de plongées (4 heures)
- ★ 3P6 : Agir comme organisateur de plongées (4 heures)

¹ Ce volume de formation peut sembler faible. En revanche, les standards CMAS prévoient dès le CMAS* une formation exhaustive théorique (environ 7 h) et pratique (environ 8 h, assistance), savoir et savoir-faire ensuite renforcés au CMAS**. Les deux niveaux demandent une expérience en plongée de respectivement 5 et 20 plongées en eaux ouvertes, sous des conditions variées pour le CMAS**.

² Pour le contenu détaillé des sessions théoriques et pratiques, voir annexe 2.

Conditions de certification

Le contrôle est normalement réalisé en accord avec les règles de la fédération nationale. Si le brevet CMAS est accordé directement, le contrôle doit être réalisé par un instructeur d'au moins CMAS** et confirmé par le Comité Technique National responsable.

Dans un système de contrôle continu, les connaissances et compétences sont évaluées à différents moments pendant la formation. Le brevet ne sera accordé que si le plongeur a atteint les standards requis.

Contrôle des connaissances

Avant d'accorder la qualification, l'instructeur doit s'assurer que l'élève a retenu et compris la connaissance nécessaire à un plongeur CMAS 3***. Un test, utilisant des techniques écrites ou orales, doit être utilisé pour évaluer l'état de connaissances du plongeur.

Le contrôle prend souvent la forme d'un test préétabli utilisant des questions à réponses multiples, ce qui permet de couvrir beaucoup de thèmes en un court laps de temps. Les faiblesses qui sont mises en évidence par le résultat de ce test, peuvent ensuite être approfondies par des interrogations orales complémentaires.

Contrôle des compétences

Les qualités principales qui seront contrôlées par l'instructeur sont la capacité de l'élève d'organiser et guider d'autres plongeurs, ainsi que la démonstration de compétences dans les domaines couverts par le programme. Le plongeur 3*** doit être « complètement formé » et pour cette raison, ne pas montrer des zones de faiblesse dans la performance pratique de la plongée.

Afin d'atteindre le niveau d'un plongeur CMAS***, les candidats doivent démontrer en cours de formation qu'ils sont capables d'exécuter les exercices suivantes :

1. Démontrer leur compétence dans l'utilisation de palmes, masque et tuba en nageant 1500 mètres, suivi par une apnée de 10 mètres pour récupérer un objet.
2. Démontrer leur forme physique et leur capacité de supporter eux-mêmes et/ou une victime en réalisant un nage de surface rapide de 100 mètres, suivi d'une apnée de 20 secondes, une période de surface de 10 seconds maximum, suivie d'une autre apnée à 3 mètres afin de récupérer un mannequin de 1.5 kg de poids apparent, le tracter en surface sur 50 mètres.
3. Pleinement équipé, nager 1000 mètres en surface 1000 en utilisant le tuba.
4. Démontrer des techniques de sauvetage d'une profondeur de la zone au-delà des 30 mètres, suivi d'un tractage en surface de la victime.
5. Démontrer la capacité de s'orienter et déplacer sous l'eau avec et sans aide d'une boussole.
6. Démontrer la capacité de manipuler de bouts et de réaliser des nœuds marins sous l'eau.
7. Être capable de participer au fonctionnement normal d'un bateau de plongée.
8. Être capable de guider un groupe sous l'eau, en maintenant le contrôle, en suivant un plan et un parcours de plongée et en remontant en toute sécurité à la surface de n'importe quelle zone de profondeur.
9. Démontrer la capacité d'utiliser des tableaux et les horaires de marée dans le choix et la location de sites de plongée.

6.2.3 Conclusions sur les standards CMAS

Si l'on regarde les seules compétences 3T6 et 3P6 (organisation des plongées), les standards CMAS de formation du plongeur CMAS*** sont essentiellement axés autour des prérogatives d'encadrant et d'organisateur de plongée. Pas tant en termes de formation théorique, où cette compétence ne représente qu'une heure sur huit, mais très fortement en termes formation pratiques qui est composée à plus de 50% de la mise en situation dans ce domaine.

Il s'agit par ailleurs plutôt d'un rôle d'organisateur s'approchant d'un rôle de Directeur de Plongée que d'un rôle de guide de palanquée. Ce dernier rôle se retrouve plus spécifiquement dans les compétences 3T2 et 3P2 (orientation), mais les standards ne font pas mention de compétences de surveillance d'une palanquée, d'intérêt pour la vie marine, de contenu de briefing, ...

Allons voir dans la suite, comment certaines fédérations ont décliné les standards CMAS.

6.2.4 Déclinaisons des standards CMAS

Les informations accessibles

A la recherche des informations sur la déclinaison des standards CMAS par d'autres fédérations et dans d'autres pays, un premier constat est que nous avons de la chance. La FFESSM fait partie des fédérations mettant à disposition publique un grand éventail d'informations sur son fonctionnement, ses formations et l'actualité de la plongée en France.¹ Ailleurs, avec d'importantes disparités régionales, des sites internet sont disponibles ou non, fonctionnent ou non et sont plus ou moins riches et ouverts à la consultation par tout public et non pas limités dans des parties importantes aux seuls adhérents.

| | Fédérations adhérentes à la CMAS | Fédérations au Comité Technique | Sites internet | Informations sur la formation accessibles | Cursus complets disponibles |
|-----------|----------------------------------|---------------------------------|----------------|-------------------------------------------|-----------------------------|
| Afrique | 13 | 12 | 3 | 2 | 2 |
| Amériques | 13 | 12 | 10 | 5 | 2 |
| Asie | 26 | 23 | 14 | 2 | 1 |
| Europe | 63 | 57 | 48 | 13 | 9 |
| Océanie | 3 | 1 | 1 | 0 | 0 |

Sites internet des fédérations adhérentes à la CMAS

Les cursus analysés

À partir des sites internet existants et en bon état de fonctionnement, j'ai recherché les informations sur la réglementation de l'activité et les cursus de formation. Évidemment, cette recherche était en quelque sorte limitée par des difficultés linguistiques.

Le tableau suivant met en évidence que les informations traitées proviennent en première ligne des fédérations européennes, continent où la CMAS est au mieux représentée. Comme nous allons voir plus loin, c'est aussi en Europe où les fédérations ont le plus souvent des cursus propres et ne font pas un renvoi pur et simple vers les standards CMAS.

En ce qui concerne d'éventuelles réglementations de l'activité par l'état, il y en existe cinq mentionnées sur les sites internet des fédérations :

- ★ Tunisie : « Arrêté du ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du 10 mars 2009, fixant les conditions de la formation et du recyclage pour la plongée à titre amateur »
- ★ Canada (Québec) : « Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative », basé sur la « Loi sur la sécurité dans les sports » (L.R.Q., c. S-3.1, a. 46.15)
- ★ Chili : Norme NCh2958-Of2005 sur la plongée récréative autonome précisant la norme NCh2950-2005 sur les guides de tourisme spécialisés
- ★ Monaco : Ordonnance souveraine (similaire au Code du Sport français)
- ★ Portugal : Réglementation nationale NP EN 14153-3

¹ Un grand merci aux personnes qui s'en chargent.

| Nom long | Sigle | Pays | Type d'information disponible |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Afrique | | | |
| CMAS Instructors South Africa | CMAS-ISA | Afrique du Sud | cursus de formation complets |
| Fédération des Activités Subaquatiques de Tunisie | F.A.S.T. | Tunisie | arrête ministériel définissant les niveaux et contenus de formation |
| Amériques | | | |
| Confederação Brasileira de Pesca e Desportos Subaquáticos | C.B.P.D.S. | Brésil | cursus de formation complet du niveau guide professionnel |
| Association des Moniteurs de la CMAS du Québec | A.M.C.Q. | Canada | règlementation de la plongée au Québec, cursus de formation complets |
| Federación Chilena de Deportes Submarinos | F.C.D.S. | Chili | normes nationales de plongée, cours de formation de guide professionnel |
| CMAS America | CMAS AMERICA | Etats-Unis d'Amérique | description succincte des niveaux de plongée |
| Federación Mexicana de Actividades Subacuáticas A.C. | F.M.A.S. | Mexique | cursus de formation complets jusqu'au niveau de guide |
| Asie | | | |
| Thailand Diving Association | TDA | Thaïlande | cursus de formation complets |
| Japan CMAS Instructor Association | J.A.S. | Japon | description succincte des niveaux de plongée |
| Europe | | | |
| Verband Deutscher Sporttaucher E.V. | V.D.S.T. | Allemagne | cursus de formation complets |
| Tauchsportverband Österreichs | TVSÖ | Autriche | cursus de formation complets |
| Fédération Royale Belge de Recherches et d'Activités Sous-Marines | FEBRAS | Belgique | cursus de formation complets de la LIFRAS (ligue francophone) |
| Federación Española de Actividades Subacuáticas | F.E.D.A.S. | Espagne | cursus de formation complets jusqu'au niveau de guide |
| Federazione Italiana Pesca Sportiva e Attività Subacquee | F.I.P.S.A.S. | Italie | cursus de formation complets |
| Comhairle Fo-Thuinn | C.F.T. | Irlande | description succincte des niveaux de plongée |
| Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Subaquatiques | F.L.A.S.S.A. | Luxembourg | cursus de formation complets |
| Federation of Underwater Activities Malta | FUAM | Malte | résumée des contenus de formation |
| Fédération Monegasque des Activités Subaquatiques | F.M.A.S. | Monaco | cursus de formation complets |
| Nederlandse Onderwatersport Bond | N.O.B. | Pays Bas | cursus de formation complets |
| Federação Portuguesa de Actividades Subaquáticas | F.P.A.S. | Portugal | cursus de formation complets |
| Asociata Nationala A Scafandril Profesionisti si Salvamarilor din Romania | ANSPSR. | Roumanie | description succincte des niveaux de plongée |
| CMAS.CH | CMAS.CH | Suisse | résumé des contenus de formation |

Fédérations traitées dans l'analyse

Les niveaux de plongeurs et d'encadrants dans les fédérations adhérentes à la CMAS

Comme montre le tableau sur la page suivante, la plupart des fédérations s'en tiennent aux trois niveaux de formation CMAS* à CMAS***, seul cinq d'entre elles ont un niveau de base.

Le plongeur CMAS*, encadré par au moins un CMAS** selon les standards, a des prérogatives d'autonomie dans sept fédérations, au moins dans des conditions de plongée limitées.

Le plongeur CMAS** est un plongeur autonome, en binôme ou en groupe, généralement jusqu'à une profondeur limite (20 à 30 m) et encadré jusqu'à 40 m. Dans un pays, il est autonome en binôme jusqu'à 40 m (Allemagne). Dans sept fédérations, il peut encadrer des plongeurs CMAS* en zone protégée, dans un cas (Mexique), il peut assister un moniteur lors de la formation des CMAS*.

Le plongeur CMAS*** est en tout cas un plongeur autonome, à l'exception de quatre pays il est également guide de plongée. Notons le cas spécifique de Monaco où comme en France coexistent un CMAS*** Niv3 et un CMAS*** Niv4.

| Fédération | Touristic Diver | CMAS* | CMAS** | CMAS*** |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CMAS-ISA (Afrique du Sud) | n'existe pas | One Star Diver plongeur encadré en eaux ouvertes | Two Star Diver plongeur autonome, peut encadrer un CMAS* en zone protégée | 3 Star Master Diver plongeur autonome jusqu'à 40 m, guide de plongée |
| F.A.S.T. (Tunisie) | n'existe pas | Plongeur Amateur 1er Niveau plongeur encadré | Plongeur Amateur 2ème Niveau autonome avec d'autres 2ème niveau | Plongeur Amateur 3ème Niveau autonome, guide de palanquée |
| C.B.P.D.S. (Brésil) | n'existe pas | Mergulhador* | Mergulhador** | Mergulhador*** plongeur autonome |
| A.M.C.Q. (Canada) | n'existe pas | CMAS* (plongeur classe A) autonome à 18 m (plongée de jour, repères visuels, accès direct à la surface), encadré jusqu'à 30 m | CMAS** (plongeur classe B) plongeur autonome à 30 m | CMAS***, Chef de Plongée (plongeur classe D), autonome et guide de plongée |
| F.C.D.E. (Chili) | n'existe pas | Buceador 1 Estrella autonome jusqu'à 20 m (après période de pratique jusqu'à 25 m) | Buceador 2 Estrellas plongeur autonome jusqu'à 30 m | Buceador 3 Estrellas autonome jusqu'à 40 m |
| CMAS America (USA) | n'existe pas | One Star Diver premier niveau de plongée | Two Star Diver One Star Diver + spécialités + perfectionnement | Three Star Diver autonome et guide de plongée |
| F.M.A.S. (Mexique) | n'existe pas | Buceador Una Estrella encadré jusqu'à 15 m (visibilité minimale = 6 m, courant maximal = 1 m/sec, sans décompression) | Buceador Dos Estrellas autonome jusqu'à 30 m, peut assister un moniteur (cours CMAS*) et encadrer des plongeurs CMAS1* | Buceador Tres Estrellas guide de plongée jusqu'à 45 m, peut assister un moniteur lors des cours CMAS* et CMAS** |
| TDA (Thaïlande) | Basic Diver encadré en eaux ouvertes par un CMAS*** | One Star Diver encadré en eaux ouvertes | Two Star Diver autonome, peut encadrer un CMAS* en eaux protégées | Three Star Diver autonome et guide de plongée |
| J.A.S. (Japon) | pas d'information | pas d'information | pas d'information | CMAS*** Diver autonome et guide de plongée |
| V.D.S.T. (Allemagne) | DTSA Grundtauchschein encadré jusqu'à 12m par un CMAS*** | VDST-CMAS-Taucher* encadré jusqu'à 25 m, formé à la plongée en condition difficile | VDST-CMAS-Taucher** autonome en binôme jusqu'à 40 m, peut encadrer des plongeurs CMAS* à 20 m | VDST-CMAS-Taucher*** autonome jusqu'à 40 m et guide de plongée |
| TVSÖ (Autriche) | Pooldiver (Basic Diver) autonome en piscine et zone protégée jusqu'à 5 m | CMAS* autonome à 10 m, après expérience à 20 m, encadré jusqu'à 30 m, sans décompression | CMAS** autonome en groupe jusqu'à 30 m, encadré jusqu'à 40 m, sans décompression | CMAS*** autonome jusqu'à 40 m et guide de plongée |
| BEFOS-FEBRAS (Belgique) | n'existe pas | P1 (LIFRAS) plongeur encadré jusqu'à 15 m avec un P3 minimum | P2 (LIFRAS) autonome jusqu'à 20 m, encadré jusqu'à 30 m, après formation complémentaire jusqu'à 40 m | Plongeur 3* LIFRAS autonome jusqu'à 60 m (en Belgique 40 m) et guide de palanquée |
| F.E.D.A.S. (Espagne) | n'existe pas | Buceador 1 Estrella autonome jusqu'à 20 m (après période de pratique jusqu'à 25 m) | Buceador 2 Estrellas plongeur autonome jusqu'à 30 m | Buceador 3 Estrellas autonome jusqu'à 40 m |
| C.F.T. (Irlande) | n'existe pas | Trainee Diver plongeur encadré | Club Diver autonome jusqu'à 30 m | Leading Diver autonome et guide de plongée |
| F.I.P.S.A.S. (Italie) | Brevetto Turistico encadré par un instructeur jusqu'à 10 m | Sommozzatore di 1° Grado plongeur autonome à 18 m | Sommozzatore di 2° Grado autonome à 30 m en binôme et dans la courbe de sécurité | Sommozzatore di 3° Grado autonome jusqu'à 42 m et guide de plongée en exploration |
| F.L.A.S.S.A. (Luxembourg) | n'existe pas | Plongeur P1 plongeur encadré à 20 m (25 m en conditions favorables) | Plongeur P2 autonome à 20 m, encadré à 40 m (25/45 m en cond. favorables) | Plongeur P3 autonome jusqu'à 60 m, guide de palanquée jusqu'à 40 m |
| FUAM (Malte) | n'existe pas | One Star CMAS Diver* plongeur encadré | Two Star CMAS Diver** plongeur autonome, peut encadrer des CMAS* en faible profondeur | Three Star CMAS Diver***, autonome et guide de plongée |
| F.M.A.S. (Monaco) | n'existe pas | Plongeur* plongeur encadré à 20m | Plongeur** plongeur autonome à 20m et encadré jusqu'à 40m | Plongeur 3*** NIV3 autonome jusqu'à 60 m Plongeur 3*** NIV4 guide de palanquée jusqu'à 40 m |
| N.O.B. (Pays Bas) | n'existe pas | 1*-duiker plongeur autonome jusqu'à 20 m, plongées sans décompression en conditions faciles | 2*-duiker plongeur expérimenté, peut plonger dans des eaux à marée, la nuit et au-delà des 20 m, sans décompression | 3*-duiker (Dive Master) plongeur autonome et guide de plongée |
| F.P.A.S. (Portugal) | CMAS PD plongeur débutant | CMAS P1 (Mergulhador Supervisionado), encadré jusqu'à 20 m et sans décompression | CMAS P2 autonome jusqu'à 20 m, encadré jusqu'à 40 m, peut encadrer des CMAS* | CMAS P3 plongeur autonome et guide de plongée jusqu'à 40 m |
| ANSPSR (Roumanie) | n'existe pas | Scafandru 1 Stea plongeur encadré par un plongeur plus expérimenté | Scafandru 2 Stele autonome en toute eau, peut encadrer un plongeur CMAS* en zone protégée | Scafandru 3 Stele autonome et guide de plongée |
| CMAS.CH (Suisse) | n'existe pas | Plongeur* autonome dans la zone de 15 m en eaux abritées | Plongeur** autonome jusqu'à 25 m avec des partenaires de même niveau | Plongeur P*** CMAS.CH autonome et guide de plongée jusqu'à 40 m |

Niveaux de plongeurs dans les différentes fédérations adhérentes à la CMAS

| Fédération | CMAS*** | Autre Guide Plongée | CMAS**** | Encadrants |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CMAS-ISA (Afrique du Sud) | 3 Star Master Diver plongeur autonome jusqu'à 40 m, guide de plongée | | 4 Star Diver plongeur expérimenté (100 heures de plongée), a eu une fonction en club, doit rédiger une thèse | - Dive Master, supervise l'activité, guide subaquatique, assistant instructeur - 2 Star Instructor - 3 Star Instructor |
| F. A. S. T. (Tunisie) | Plongeur Amateur 3ème Niveau autonome, guide de palanquée en exploration de jour | | Plongeur Amateur 4ème Niveau plongeur expérimenté (100 plongées depuis CMAS****), GP toute condition | pas d'information |
| C. B. P. D. S. (Brésil) | Mergulhador*** plongeur autonome | Guia de Mergulho formation professionnelle | | pas d'information |
| A. M. C. Q. (Canada) | CMAS***, Chef de Plongée (plongeur classe D), autonome et guide de plongée | | CMAS**** Assistant Moniteur | - Moniteur*, forme et certifie jusqu'à P** - Moniteur**, forme et certifie jusqu'à P**** - Moniteur***, désignation de mérite |
| F. C. D. E. (Chili) | Buceador 3 Estrellas autonome jusqu'à 40 m | Guia de Buceo formation professionnelle | Buceador 4 Estrellas plongeur de grande expérience | pas d'information |
| CMAS America (USA) | Three Star Diver autonome et guide de plongée | | For Star Diver assistant instructeur, enseigne la plongée en libre, le snorkeling | - One Star Instructor, forme au CMAS* - Two Star Instructor, forme jusqu'à Instructeur* - Three Star Instructor, enseigne et évalue tous niveaux |
| F. M. A. S. (Mexique) | Buceador Tres Estrellas guide de plongée jusqu'à 45 m, peut assister un moniteur | | n'existe pas | - Instructor 1 Estrella, forme/certifie CMAS*, CMAS** sous supervision - Instructor 2 Estrellas, forme/certifie CMAS**, CMAS*** sous supervision - Instructor 3 Estrellas, forme/certifie tout niveau |
| TDA (Thaïlande) | Three Star Diver autonome et guide de plongée | | Four Star Diver plongeur très expérimenté, au moins 100 plongées depuis le CMAS**** | - One Star Instructor, forme tout niveau, n'organise pas la formation - Two Star Instructor, forme tout niveau de plongeur, assiste dans la formation des Instructeurs* - Three Star Instructor, forme tout plongeur et instructeur |
| J. A. S. (Japon) | CMAS*** Diver autonome et guide de plongée | pas d'information | pas d'information | pas d'information |
| V. D. S. T. (Allemagne) | VDST-CMAS-Taucher**** autonome jusqu'à 40 m et guide de plongée | | VDST-CMAS-Taucher**** organisateur de sorties club, Directeur de Plongée | - Tauchlehrer 1 - Tauchlehrer 2 - Tauchlehrer 3 |
| TVSÖ (Autriche) | CMAS*** autonome jusqu'à 40 m et guide de plongée | | n'existe pas | pas de brevet de moniteur fédéral, les formateurs du TSVÖ sont obligatoirement des instructeurs diplômés d'état de l'académie autrichienne du sport |
| BEFOS-FEBRAS (Belgique) | Plongeur 3* LIFRAS autonome jusqu'à 60 m (en Belgique 40 m) et guide de palanquée | | P4 (LIFRAS) plongeur expérimenté (80 heures de plongée, 160 plongées dont 50 au-delà des 30 m, 20 au-delà des 40 m, 50 en mer, dont 20 en mer à marée) | - Assistant Moniteur, cours de théorie/piscine, évalue P1/P2 (surface) - Moniteur Club, forme/certifie jusqu'à P2, participe au jury P3 (théorie/piscine) - Moniteur Fédéral, préside session P3 (piscine/théorie), forme/évalue AM - Moniteur National, forme/évalue tout niveau de moniteur |
| F. E. D. A. S. (Espagne) | Buceador 3 Estrellas autonome jusqu'à 40 m | Guia de Grupo formation professionnelle | n'existe pas | Formations professionnelles : - Instructor Nacional de Buceo 1*, forme au B*, organise des activités de découverte - Instructor Nacional de Buceo 2**, forme jusqu'à B*** - Instructor Nacional de Buceo 3***, formation d'instructeurs |
| C. F. T. (Irlande) | Leading Diver autonome et guide de plongée | | n'existe pas | - Moniteur One, formateur - Moniteur Two, examinateur - Moniteur Three, instructeur expert |
| F. I. P. S. A. S. (Italie) | Sommozzatore di 3° Grado autonome jusqu'à 42 m et guide de plongée en exploration | Guida Subacquea titre, accordé aux moniteurs en formation (après certains modules) | Aiuto-istruttore assistant moniteur, peut enseigner en piscine et des cours théoriques | - Istruttore di 1° Grado, forme et certifie jusqu'au CMAS** - Istruttore di 2° Grado, forme et certifie jusqu'au CMAS*** - Istruttore di 3° Grado, forme et certifie jusqu'au Instructeur** |
| F. L. A. S. S. A. (Luxembourg) | Plongeur P3 autonome jusqu'à 60 m, guide de palanquée jusqu'à 40 m | | Plongeur P4 plongeur très expérimenté (100 plongées depuis P3, encadrement ...), organise la plongée, peut assister un moniteur (pratique et théorie) | Nota : Les formations de moniteur passent d'abord par un brevet d'état, l'équivalence de brevet fédéral dépend d'une agrégation : - M1, initiateur de plongée, brevet fédéral M1 - M2, Brevet d'État Cycle Moyen, brevet fédéral M2 - M3, Brevet d'État Cycle Supérieur, brevet fédéral M3 |
| FUAM (Malte) | Three Star CMAS Diver***, autonome et guide de plongée | | n'existe pas | - F. U. A. M. One Star CMAS Instructor - F. U. A. M. Two Star CMAS Instructor - F. U. A. M. Three Star CMAS Instructor |
| F. M. A. S. (Monaco) | Plongeur 3*** NIV3 autonome jusqu'à 60 m Plongeur 3*** NIV4 guide de palanquée jusqu'à 40 m | | n'existe pas il existe un Plongeur****, Directeur de Plongée, sans équivalence CMAS | - Moniteur 1*, forme P* et P** (espace proche, sous condition jusqu'à 20 m en milieu naturel), certifie P*, surveillant de bassin - Moniteur 2**, forme jusqu'à P****, certifie jusqu'à P**, DP, participe aux jurys P**** et M* - Moniteur 3***, forme jusqu'à M** |
| N. O. B. (Pays Bas) | 3*-duiker (Dive Master) plongeur autonome et guide de plongée | | 4*-duiker (Master Scuba Diver) plongeur expérimenté (au moins 250 plongées et des spécialités) | - NOB 1*-instructeur, forme du plongeur 1* à 3*, sous supervision d'un instructeur 2* - NOB 2*-instructeur, forme et certifie du plongeur 1* à 3*, organise l'activité - Instructeur-trainer |
| F. P. A. S. (Portugal) | CMAS P3 plongeur autonome et guide de plongée jusqu'à 40 m | | CMAS**** P4 plongeur expérimenté (affiliation de 5 ans, 100 plongées depuis P3, connaît un domaine spécifique), organisateur | - CMAS M1, forme et certifie les P1, organise la formation, forme en pratique P2 et P3 sous supervision - CMAS M2, forme et certifie jusqu'à P3 - CMAS M3, forme les M1 et M2, peut certifier s'il n'a pas formé |
| ANSPSR (Roumanie) | Scafandru 3 Stele autonome et guide de plongée | | Scafandru 4 Stele plongeur expérimenté (plus que 100 plongées depuis le CMAS****) | - Instructor 1 Stea, forme le niveau CMAS* - Instructor 2 Stele, forme et certifie tout plongeur - Instructor 3 Stele, forme et certifie tout plongeur et moniteur |
| CMAS.CH (Suisse) | Plongeur P*** CMAS.CH autonome et guide de plongée jusqu'à 40 m | | Plongeur**** plongeur expert (2 ans de P3 + 100 plongées) | - Moniteur M*, forme des P*, assiste les M** jusqu'à P**** - Moniteur M** forme tout niveau de plongeur - Moniteur M***, forme jusqu'à M** |

Niveaux d'encadrants dans les différentes fédérations adhérentes à la CMAS

Comme montre le tableau sur la page précédente, il y a quatre pays où existe un guide de plongée autre que le CMAS***. Au Brésil, au Chili et en Espagne, il s'agit d'un diplôme de guide professionnel sans équivalence CMAS. Ce sont ces mêmes pays où le CMAS*** n'a pas de prérogatives d'encadrement ceux-ci étant limitées aux seuls titulaires du brevet professionnel.

En Italie, il existe un brevet de « Guida Subacquea » qui peut être demandé par les moniteurs en formations après avoir acquis certains modules. Ce brevet n'est nullement obligatoire, ni pour l'encadrement de plongeurs ni pour passer ensuite le monitorat.

Un brevet de plongeur CMAS**** existe dans 14 des 22 fédérations analysées. Dans la plupart des cas, il s'agit un titre accordé aux plongeurs ayant une expérience notable, mesurée en nombre ou heures de plongée, et/ou ayant acquis des mérites par les fonctions exercées. Dans quelques cas, le CMAS**** confère des prérogatives supplémentaires, par exemple organisateur de sorties de plongée, directeur de plongée sur site ou assistant moniteur.

Généralement, il existe trois niveaux de moniteurs correspondants aux Instructeurs CMAS* à Instructeur CMAS***. L'Instructeur CMAS* est souvent formateur de plongeurs avec des prérogatives de certification limitées, l'Instructeur CMAS** peut généralement former et certifier tout niveau de plongeur, l'Instructeur CMAS*** est formateur de moniteurs.

À noter que dans certains pays, le monitorat est un monitorat d'état. En Espagne, tous les titres à partir du guide de plongée sont des diplômes professionnels même si la FEDAS intervient dans la formation. Au Luxembourg, la formation est d'abord professionnelle avec obtention d'un brevet d'état. En revanche, pour enseigner au niveau de la fédération, il est nécessaire de faire au préalable une « demande d'agrégation » pour obtenir un brevet de moniteur FLASSA. En Autriche, par décision de la TSVÖ, tout formateur intervenant au sein de cette fédération est obligatoirement instructeur diplômé d'état de l'académie autrichienne du sport.

Les prérequis de formation au « Guide de plongée subaquatique »

Le tableau en page suivante montre les pré-requis d'entrée en formation au brevet de guide de plongée subaquatique, que ce soit CMAS*** ou diplôme professionnel.

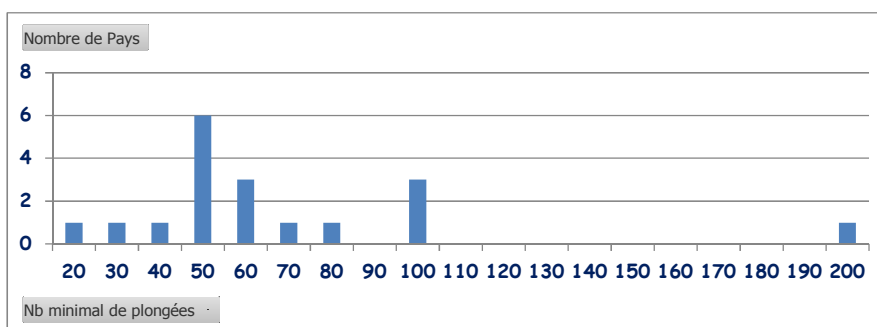
En ce qui concerne l'âge minimal, il est de 16 ou 18 ans, dans certains cas, la formation peut être débutée à 16 ans mais la certification n'est obtenue qu'à 18 ans.

Le niveau d'entrée spécifié est le CMAS**, néanmoins l'entrée en formation de guide de plongée professionnel en Espagne nécessite une qualification de FEDAS***.

Dans 13 pays un examen médical préalable est demandé, qu'il soit généraliste, de non-contre-indication à la plongée ou d'aptitude à la plongée.

Dans 10 cas, des compétences en premiers secours sont obligatoires. En majorité, un brevet de spécialité de secourisme en plongée est suffisant, dans trois cas une formation généraliste aux premiers secours est demandée.

Un point intéressant est que dans 18 pays existe un nombre minimum de plongées obligatoire pour débiter la formation au guide de plongée subaquatique et/ou pour passer la certification.



La plupart de ces pays demandent entre 50 et 70 plongées, il y a néanmoins trois fédérations qui en demandent 100, la norme chilienne impose même 200 plongées, de plus celles-ci doivent avoir été réalisées dans les eaux territoriales.

| Fédération | Âge minimum | Niveau initial | Contrôle médical | Titre de 1er secours | Nombre de plongées | Autres Prérequis |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CMAS-ISA (Afrique du Sud) | 16 ans | CMAS-ISA 2 Star Advanced Diver | certificat d'aptitude à la plongée subaquatique, établi depuis moins de 12 mois | CMAS-ISA Rescue | au moins 80 plongées au contenu défini (conditions de plongée, profondeur, ...) - 40 en début de formation - 40 supplémentaires au moment de la certification | |
| F.A.S.T. (Tunisie) | 16 ans (autorisation parentale) | diplôme d'aptitude à la plongée du 2ème niveau habilité | certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée, valide pour toute la période de la formation cardiovasculaire, pulmonaire ou neurologique | | - 20 depuis le 2ème niveau - au moins 20 en-dessous des 30 m pendant la formation | - posséder son propre matériel de base - réussir les épreuves pratiques d'admission (nage et aptés) |
| A.M.C.Q. (Canada) | 18 ans | P** CMAS-Québec ou équivalent | certificat médical absent de contre-indications à la plongée bouteille et signature d'un formulaire d'acceptation de risques | administration d'oxygène, RCR et premiers soins | au moins 100 plongées bouteille | - cours de spécialité : plongée de nuit, habit sec, recherche et sauvetage, plongée profonde - carte de conducteur d'embarcation plaisance - réussir l'évaluation préalable en piscine (nage libre et PMT) |
| Chili | | | | certificat de connaissances, techniques et procédures de premiers secours | 200 plongées en-dessous des 20 m dans le territoire maritime national au moment de la certification, dont 80 dans les 12 derniers mois | - formation générale dans le domaine du tourisme (2 ans) - permis de plongée en cours de validité |
| CMAS America | | | | pas d'information | | |
| F.M.A.S. (Mexique) | 18 ans | FMAS/CMAS Plongeur 2* | examen médical + formulaire de décharge de responsabilité | | 50 plongées au minimum | - scolarité au minimum de niveau collège - réussir un examen technique et un examen de compétences en plongée libre |
| TDA (Thaïlande) | 16 ans (formation) 18 ans (certification) | **Diver (CMAS Silver) | | Medic First Aid/CPR, Rescue Diver/O2 Provider | au moins 60 plongées : - 20 avant le CMAS** (conditions variées) - 40 à au moins 10 m depuis le CMAS**, dont 20 au-delà des 30 m | - cours de spécialité : Night Diver, Underwater Navigation, Team Lead et Training |
| J.A.S. (Japon) | 18 ans | CMAS** | | | - 50 plongées à au moins 10 m depuis le CMAS**, dont 20 plongées au-delà des 30 m | |
| V.D.S.T. (Allemagne) | 18 ans | DTSA**/CMAS** ou équivalent | certificat d'aptitude à la plongée valide | formation en réanimation cardio-pulmonaire de moins d'un an et cours de spécialité "sécurité de la plongée et sauvetage" | en début de formation au moins 25 plongées (nécessaires au CMAS**) 66 plongées dont 10 entre 30 et 40 m au moment de la certification | - cours de spécialités obligatoires : plongée de nuit, orientation en plongée, conduite de groupes - cours de spécialités recommandés : vêtement étanche, plongée dans le courant, plongée sur épave, plongée sous glace, plongée en grottes sous-marines, biologie marine et biologie d'eau douce |
| TSVO (Autriche) | 18 ans | TSVO/CMAS** ou équivalent | certificat médical établi par un médecin de plongée et indiquant une date de validité non périmée | premiers secours avec oxygène et techniques de secours (depuis CMAS**) | 100 plongées enregistrées dont 20 en grande profondeur (> 30 m) et 20 en eau douce dont 10 en grande profondeur | - licence TSVO - brevet d'aptitude Classe "C" (théorie et pratique) - cours de spécialité : plongée de nuit, orientation sous-marine - ou moins 2 ou choix (plongée sous glace, connaissance du matériel, plongée au nitrox, plongée Tek ou nitrox, recherche et récupération, vêtement étanche) |
| BEFOS-FEBRAS (Belgique) | | Plongeur 2* LIFRAS | visite médicale et ECG | | - avant les épreuves en eaux libres, 10 plongées à au moins 30 m - de plongées de théorie et de pratique en piscine 30 heures de plongées et 60 plongées en eaux libres dont 20 plongées en mer et 5 plongées de nuit | - être membre d'un club-école affilié à la LIFRAS - avoir terminé les épreuves en eaux libres avant la présentation aux épreuves de la théorie et de la pratique en piscine |
| Espagne | 16 ans | Plongeur 3*** FEDAS + "Nitrox" | | | | licence fédérale scolarité de niveau collège (ESO) |
| C.F.T. (Irlande) | | | | pas d'information | | |
| F.I.P.S.A.S. (Italie) | 16 ans (en fin de formation, avec autorisation parentale pour les mineurs) | FIPAS 2* Grade (P2) ou équivalent | certificat médical en cours de validité, attestant d'un état de bonne santé | | 30 plongées dans les 2 dernières années, certifiées sur le livret fédéral de plongée | - licence fédérale en cours de validité - 2 spécialités (dont une acquise au P2) : plongée de nuit, orientation/navigation subaquatiques, plongée sur épaves et sacs - 1 spécialité durant la formation : plongée dans le courant, plongée profonde et dans le bleu |
| F.L.A.S.S.A. (Luxembourg) | 16 ans (demande de la carte de préparation) 18 ans (délivrance du) | 2e degré FLASSA ou équivalent | certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique, délivré par un médecin titulaire du CES de médecine du sport de moins de 1 an | diplôme de secouriste ou de diplôme admis en équivalence | au moins 50 plongées : - 20 en prérequis P2 dont 10 dans l'espace médian - 30 plongées en eau libre depuis le P2, dont 15 dans l'espace plongeurs variables | - licence FLASSA en cours de validité pour toutes les épreuves |
| FUAM (Malte) | | CMAS** | certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique, délivré par un médecin titulaire du CES de médecine du sport de moins de 1 an | | au moins 20 plongées, depuis le P2 | - licence FMAS - stages de formation continue de 15 jours pour valider les aptitudes correspondant aux 3 premières compétences du référentiel P3*** |
| F.M.A.S. (Maroc) | 18 ans au début de l'examen | plongeur 2** FMAS ou équivalent | examen médical de plongée depuis moins d'un an | diplôme de réanimation NOB ou équivalent | 60 plongées minimum (y compris celles réalisées lors de la formation) | licence NOB |
| N.O.B. (Pays Bas) | 18 ans | 2* -duikbrevet ou équivalence | certificat médical d'aptitude à la plongée | | 50 plongées au jour de la certification : - dont 20 dans la zone des 30 m - dont 15 réalisées depuis le P2, dont 10 dans la zone des 30 m | - licence FPAS - cours de spécialisation : orientation subaquatique, recherche et prospection, recherche et récupération |
| F.P.A.S. (Portugal) | 18 ans | | examen médical de plongée depuis moins d'un an | plongeur secouriste et administration d'oxygène depuis moins de 2 ans | au moins 50 plongées au moment de la certification dont 20 dans la zone des 30 m | |
| ANSPSR (Roumanie) | 16 ans | Scafandru 2 Stele ou équivalent | certificat médical d'aptitude à la plongée valide | Formé pour porter assistance et secours | 100 plongées dont 50 depuis le P** | |
| CMAS.CH (Suisse) | 16 ans (avec autorisation parentale) | P** CMAS.CH ou équivalent | | | | |

Prérequis d'entrée en formation de guide de plongée subaquatique

Un autre pré-requis demandé par six fédérations est d'être titulaire de certaines spécialités de plongée. Outre les brevets de secourisme en plongée, on trouve le plus souvent « Plongée de Nuit » et « Orientation Subaquatique », selon les conditions de pratique dans le pays et la formation dispensée par ailleurs, « Encadrement de groupes », « Plongée profonde », « Plongée sur épave » ou « Plongée sous glace ». Combiné au nombre minimal de plongées, c'est un moyen de s'assurer que l'expérience du futur guide de plongée subaquatique est suffisante et variée.

Sans lister explicitement des cours de spécialité, l'Afrique du Sud a mis une place une remarquable combinaison entre nombre total de plongées et thèmes de plongée. Dans le cadre de la formation CMAS*** de la fédération CMAS-ISA, le plongeur doit réaliser 40 plongées, réparties comme suit (une plongée peut compter plusieurs fois) :

- ★ 10 plongées en mer
- ★ 10 plongées en eau douce
- ★ 10 plongées du bateau
- ★ 20 plongées entre 30 et 40 m, dont 2 peuvent être réalisées en caisson
- ★ 5 plongées à faible visibilité (< 1 m)
- ★ 5 plongées d'orientation à la boussole
- ★ 5 plongées de nuit
- ★ 2 plongées de recherche subaquatique
- ★ 1 plongée avec du travail léger sous l'eau
- ★ 1 plongée où le plongeur est relié à une sécurité surface

Dans les autres pré-requis, reste à citer la licence fédérale, des tests d'entrée en formation ou un niveau de scolarité minimal. Les cas du Chili est encore plus contraignant, car la formation au guide de plongée subaquatique ne peut être débutée qu'après une période de formation généraliste dans le domaine du tourisme. Toutefois, il s'agit ici d'un diplôme professionnel, dont la visée dépasse l'encadrement de plongeurs sous l'eau.

Les prérogatives des « Guides de plongée subaquatique »

Si partout le rôle du guide de plongée subaquatique est d'accompagner des plongeurs en plongée, ses prérogatives ne sont que rarement spécifiées dans le détail. Il n'y a que deux pays qui spécifient à la fois des profondeurs et effectifs maximaux en fonction des qualifications des plongeurs, le Luxembourg et Monaco. Ces deux pays possèdent tous les deux une réglementation, fédérale ou Souveraine, qui montre des similitudes avec le Code du Sport français.

En ce qui concerne la profondeur de la plongée à l'air, 15 pays imposent une limite absolue. Elle est dans la plupart des cas 40 m (42 m en Italie, 45 m au Mexique). Au Luxembourg et à Monaco, la plongée encadrée à comme limite 40 m, la plongée en autonomie 60 m. La fédération belge impose une limite à 40 m dans les lacs et carrières et recommande de se limiter à 60 m ailleurs.

Le Luxembourg a comme spécificité d'avoir gardé la possibilité d'une extension des espaces d'évolution de 5 mètres en cas de conditions favorables. De même, si à la base l'effectif d'une palanquée est limité à 2 plongeurs hors encadrement, sous des conditions favorables, cet effectif peut être élargi à 4 plongeurs hors encadrement. En dehors du Luxembourg et de Monaco, seul le Chili limite les effectifs d'un groupe : 5 plongeurs, guide compris.

Les textes fédéraux allemands¹ indiquent qu'il n'est pas possible de fixer la taille des groupes de plongée de façon générale mais qu'elle dépend des conditions de plongée et de la capacité des membres. La taille des groupes doit être réduite en cas de conditions difficiles ou de plongeurs faiblement compétents. La taille des groupes est à choisir de telle manière à ce que tous les membres peuvent communiquer entre eux et s'assister efficacement en cas d'incident imprévu.

¹ Verein Deutscher Sporttaucher, 2008 (Standards de sécurité)

| Fédération | Prérogatives d'encadrement | Profondeur limite | Effectifs | Validité des diplômes |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CMAS-ISA (Afrique du Sud) | encadrer des plongeurs de tout niveau en eaux ouvertes | 40 mètres (recommandation) | | |
| F. A. S. T. (Tunisie) | guide de palanquée en plongée encadrée en exploration pour des partenaires de tous les niveaux | | | 3 années consécutives, renouvelé sous une des conditions suivantes : - avoir réalisé 10 plongées durant les 3 années, sans interruption de plus de 12 mois - réussir un nouveau test d'évaluation des acquis de son niveau |
| C. B. P. D. S. (Brésil) | conduire d'autres plongeurs en eaux ouvertes | | | Plongeurs (diplômes CMAS) : 3 ans à partir de la délivrance Moniteurs (diplômes CMAS) : 5 ans à partir de la délivrance |
| A. M. C. Q. (Canada) | encadrer des plongeurs classe A à 30 mètres et en toute condition de plongée | 40 mètres | | Plongeur classe D : 1 an, renouvelable si le plongeur : - est membre d'une agence de certification reconnue - a participé, les 3 dernières années, à une clinique de perfectionnement d'au moins 4 heures portant sur une matière d'examen de classe D Plongeurs Classe A, B et C : 3 ans, renouvelables sous condition Moniteurs : 1 an, renouvelable sous condition |
| F. C. D. E. (Chili) | guide de tourisme spécialisé en plongée récréative | 40 mètres | 5 dont le guide | |
| CMAS America (USA) | diriger et conduire des plongeurs lors de leurs expériences en eaux ouvertes | | | |
| F. M. A. S. (Mexique) | diriger des plongeurs en eaux ouvertes | 45 mètres | | |
| TDA (Thaïlande) | encadrer des plongeurs de tout niveau en eaux ouvertes | | | |
| J. A. S. (Japon) | être guide de palanquée pour tous niveaux en milieu naturel | au-delà des 30 mètres | | |
| V. D. S. T. (Allemagne) | encadrer : - des plongeurs "Basic Diver" jusqu'à 12 m - des plongeurs 1* < 16 ans jusqu'à 25 m - des plongeurs 1* et 2** jusqu'à 40 m | 40 mètres | effectif dépend des conditions de plongée et des compétences des plongeurs, tous les membres doivent pouvoir communiquer entre eux en immersion et s'assister efficacement en cas d'incidences imprévues | |
| TVSÖ (Autriche) | accompagner d'autres plongeurs jusqu'en grande profondeur | 40 mètres | | |
| BEFOS-FEBRAS (Belgique) | encadrer - un plongeur 1* jusqu'à maximum 15m - des plongeurs 2* jusqu'à 30 m - des plongeurs 1* et 2* en plongée de nuit | - lacs et carrières de Belgique : 40 mètres - 60 mètres maximum ailleurs (selon réglementation locale) | | |
| F. E. D. A. S. (Espagne) | réaliser, organiser et dynamiser des immersions sportives d'un groupe de plongeurs | 40 mètres | | |
| C. F. T. (Irlande) | conduire et diriger des plongées au sein de leur club | | | |
| F. I. P. S. A. S. (Italie) | conduire des immersions de groupe dans la limite des prérogatives des plongeurs | 42 mètres | | |
| F. L. A. S. S. A. (Luxembourg) | encadrer : - 2 débutants dans l'espace proche (0-6 m), 4 débutants en conditions favorables - 2 P1 dans l'espace médian (0-20 m), 4 P1 jusqu'à 25 m en conditions favorables - 2 P2 dans l'espace lointain (0-40 m), 4 P2 jusqu'à 45 m en conditions favorables | 40 m en encadrement (45 m en conditions favorables), 60 m en autonomie | 2 plongeurs + encadrant en conditions standard, 4 plongeurs + encadrant en conditions favorables (ni houle, ni courant, bonne visibilité, etc.) | |
| FUAM (Malte) | encadrer des plongeurs de tout niveau en eaux ouvertes | | | |
| F. M. A. S. (Monaco) | encadrer : - 4 débutants dans l'espace de 0 à 6 mètres - 4 PE-1 dans l'espace de 0 à 12 mètres - 4 PE-2 dans l'espace de 0 à 20 mètres - 4 PE-3 dans l'espace de 0 à 40 mètres | 40 m en encadrement, 60 m en autonomie | 4 plongeurs + guide | |
| N. O. B. (Pays Bas) | encadrer - un plongeur en formation 1* à partir de son 2ème Fun-Dive en milieu naturel - des plongeurs en formation sans enseigner de nouvelles techniques - des plongeurs en formation 2** à partir de la 2ème plongée de nuit | pas de profondeur, mais plongée sans décompression | | |
| F. P. A. S. (Portugal) | conduire et coordonner des plongeurs CMAS P1 en eaux ouvertes jusqu'à 20 m, des plongeurs CMAS P2 jusqu'à 40 m | 40 mètres | | |
| ANSPSR (Roumanie) | encadrer des plongeurs de tout niveau en eaux ouvertes | | | |
| CMAS. CH (Suisse) | encadrement tous niveaux jusqu'à 40 mètres | 40 mètres | | |

Prérogatives des guides de plongée subaquatique

La validité des diplômes n'est limitée que dans 3 pays. Pour le Brésil, la validité est de 3 ans pour les plongeurs, 5 ans pour les moniteurs. Les conditions de renouvellement ne sont pas spécifiées. En Tunisie, la validité est limitée à 3 ans pour tout diplôme de plongeur, renouvelable si le plongeur réalise 10 plongées durant cette période sans interruption de plus de 12 mois ou se soumet de nouveau à un examen.

Seul le Canada organise un vrai recyclage avec des sessions de perfectionnement, pour les plongeurs à partir du « Chef de Plongée » (guide de plongée subaquatique). Ceux-ci doivent suivre une « clinique » de perfectionnement de 4 heures tous les trois ans, cette périodicité est de un an pour les moniteurs.

6.2.5 La formation des CMAS*, exemples de déclinaisons par les fédérations nationales**

Sur les 22 fédérations analysées, cinq ne rendent pas public d'information concrète sur le programme de formation et de certification des CMAS*** : États-Unis, Japon, Irlande, Roumanie et Suisse.

Trois autres pays publient des cursus de formations mais il ne s'agit pas de CMAS*** mais de guides de plongée subaquatique professionnels : Brésil, Chili et Espagne.

D'autres fédérations forment et certifient selon les standards CMAS sans adaptation particulière : Tunisie, Thaïlande, Mexique et Malte. La fédération sud-africaine utilise également les standards CMAS mais a précisé les pré-requis en nombre de plongées comme présenté précédemment et apporté d'autres précisions sur le contenu des formations.

La fédération canadienne a créé son propre programme de formation. Il comporte une évaluation préalable en piscine (nage libre et PMT), des cours théoriques, des perfectionnements en piscine et cinq plongées. (Ce nombre peut sembler faible mais la fédération canadienne impose en pré-requis un nombre de 100 plongées.) La particularité de ce programme est que les plongées ont une visée d'adaptation à des différents milieux et conditions, une seule sert au perfectionnement des techniques d'assistance. Le perfectionnement des techniques est réalisé en piscine, avec équipement complet, y compris vêtement de plongée au complet ou jeans, chandail à manches longues et gants de caoutchouc à trois doigts.

Les exercices de condition physique et de plongée en libre demandés par la fédération allemande sont encore plus exigeants que le standard CMAS (par exemple 45 mètres d'apnée, 60 secondes d'apnée, 60 minutes et au moins 1500 m en PMT dans différentes positions dont 15 minutes avec une seule palme). La capacité d'encadrement est évaluée lors de cinq plongées pendant lesquelles le candidat agit comme guide dont une avec remontée contrôlée, une avec assistance respiratoire, une d'orientation, une de nuit et une avec simulation d'accident, assistance et mise en œuvre de la chaîne de secours.

La formation théorique de cette fédération est découpée en six chapitres : physique, médecine, pratique, équipement, environnement et culture, aspects réglementaires. Parmi ces cours, les chapitres pratique et environnement et culture sont particulièrement intéressants dans un contexte de formation à la capacité d'encadrement. Le premier traite entre autres du briefing, de la chaîne de secours, des spécificités d'encadrement de plongeurs de niveau inférieur et de milieux spécifiques (lacs de montagne, eau très froide, plongée en hiver, épaves, ...). Le chapitre environnement et culture traite des milieux d'eau douce et eau de mer, de la protection active et passive de l'environnement, du développement durable mais aussi du respect d'autres cultures et religions, de destinations sensibles, de l'archéologie et de la protection du patrimoine sous-marin.

La fédération autrichienne met en place une évaluation en plongée libre plus stricte que les standards CMAS (par exemple départ mannequin après une première phase d'apnées, nage sur 200 m). Sinon, l'examen consiste également de cinq plongées en tant que guide, dont une avec un

partenaire inconnu, une avec assistance respiratoire, une de nuit, une avec orientation à la boussole et une comportant une assistance et la mise en œuvre de la chaîne de secours.

En Belgique, la fédération FEBRAS est divisée en 2 ligues : LIFRAS (francophone) et NELOS (néerlandophone). La LIFRAS organise un examen CMAS*** en trois parties. Les épreuves en scaphandre en eaux libres comportent un 1000 m capelé, cinq conduites de palanquée (dont une avec un examinateur et un vrai plongeur 1*), une remontée avec assistance respiratoire, un sauvetage et une assistance. L'examen théorique comporte en plus des sujets habituels (physique, matériel, accidents, ...) une épreuve relative à l'organisation de la plongée et une relative au milieu. Les épreuves en piscine comportent des exercices d'apnée (étoile à cinq plongeurs, déséquipement/équipement en immersion), un sauvetage PMT et des exercices en scaphandre (parcours combinés : détendeur en main, sans masque, en ayant décapelé, ...).

En Italie, plusieurs fédérations adhèrent à la CMAS. La plus importante, la FIPSAS, met en place une formation découpée en trois parties. Les cours de théorie consistent de 6 chapitres : physique et anatomie/physiologie, matériel, gestion de l'immersion de groupes, prévention et gestion des urgences, notions martines, météorologie et cartographie, éducation environnementale et observations biologiques. Le travail en bassin délimité comporte principalement des épreuves d'apnée et de nage libre. Les plongées en mer comportent une apnée à 12 m, une assistance respiratoire de 10 m, une plongée à 30 m et une plongée à 40 m et deux plongées en tant que guide.

La fédération luxembourgeoise a mis en place un examen CMAS*** comportant 16 épreuves pratiques et six épreuves de théorie. Les épreuves peuvent être validées en plusieurs sessions, sur une durée totale de 3 ans. Certains épreuves pratiques sont identiques à celles demandées par la FFESSM (DTH, RSE, remontée assistée, épreuves à 40m, apnée à 10 m), d'autres correspondent au standard CMAS (1000 m capelé, 1500 m PMT), d'autres sont plus sévères que le standard CMAS ou spécifiques : mannequin, apnée 2*20 secondes, conduite d'une palanquée, exposé faune et flore, nœuds marins, manipulation d'embarcation et manipulation de stations de gonflage. Les épreuves théoriques comportent en plus des sujets classiques (physique, prévention des accidents, ...) une épreuve de sécurité en plongée, spécifique au rôle de chef de palanquée (briefing, mise à l'eau, orientation, remontée, plongée de nuit, ...).

La formation et l'examen du plongeur CMAS*** Niv4 mis en place par la fédération monégasque sont presque identiques à ceux mis en place par la FFESSM. La seule différence notable est que le candidat doit obligatoirement suivre une formation de 15 jours en continue lors duquel il a fait valider les aptitudes correspondant aux cinq premières compétences du référentiel.

La formation mise en place par la fédération néerlandaise comporte deux cours pratiques en piscine et cinq plongées en milieu naturel. Les plongées en piscine consistent de démonstrations de la bonne maîtrise des gestes de plongée (vidage de masque, équilibrage, partage d'air, ...). Les plongées en milieu naturel comportent deux plongées en tant que guide, dont une plongée de nuit en milieu à marée, une plongée où le candidat est en situation de coordinateur d'un groupe et deux plongées d'initiation à la plongée à décompression (nota : la plongée à décompression est réservée aux titulaires d'une spécialité complémentaire).

Les épreuves mises en place par la fédération portugaise sont découpées en quatre parties : épreuves de forme physique, épreuves théoriques, épreuves pratiques et travaux spécifiques. Les trois premières parties ont un contenu classique. Les épreuves de travaux spécifiques comportent l'élaboration d'un plan d'urgence (60 min), l'élaboration d'une carte sous-marine d'un lieu attribué par l'instructeur (240 min) et l'établissement d'une planification d'une plongée de groupe de la réunion initiale jusqu'à la sortie en mer et la réunion finale (240 m).

6.2.6 Conclusions sur les standards CMAS et leurs déclinaisons

Sans vouloir juger de la meilleure démarche, force est de constater que l'attente au candidat au « Guide de Palanquée - Niveau 4 » FFESSM en termes de condition physiques reste derrière les standards CMAS. Nos exercices de 500 m capelé et 800 m PMT correspondent aux standards CMAS**, les exercices du standard CMAS*** (1000 m capelé, 1500 m PMT) ne sont demandés par la FFESSM qu'aux candidats au MF2. La FFESSM reste sur ce point aussi derrière les autres fédérations, à 64% elles jugent selon les standards CMAS ou des critères plus stricts.

La FFESSM fait aussi figure d'exception en ce qui concerne un pré-requis de nombre minimal de plongées. Toutes les fédérations dont les détails de formation sont disponibles exigent du candidat une expérience de plongée entre 20 et 100 plongées, dans la majorité des cas entre 50 et 60 plongées. Il est également courant de compléter les chiffres quantitatifs par une exigence qualitative, à savoir une expérience certifiée de conditions de plongée variées.

Peut-être que cela est contrebalancé par une plus grande technicité des « Guide de Palanquée - Niveau 4 » FFESSM. Car si toutes les fédérations demandent au moins la maîtrise des techniques d'assistance respiratoire et d'assistance d'un plongeur en difficulté, des exercices purement techniques (DTH, RSE) ne sont que rarement présents. En revanche, à l'exception de la fédération monégasque, toutes les fédérations dont le programme d'examen est à disposition, évaluent le candidat sur au moins une plongée où il est en situation de guide.

En termes de formation théorique, des sujets classiques se retrouvent régulièrement : physique, décompression, physiologie, accidents, secourisme, matériel, règlements. Chez les fédérations qui publient des contenus détaillés, le niveau semble équivalent à celui de la FFESSM. Mais il y a aussi des idées nouvelles très intéressantes : cartographie sous-marine, exposé sur la faune et la flore ou autres évaluations des connaissances du milieu, plongée et développement durable, information sur d'autres cultures et religions, sujets d'examen sur l'organisation de plongée.

6.3 Le WRSTC

Le World Recreational Scuba Training Council (WRSTC) a été créé en 1999. Son objectif affiché est la sécurité mondiale du public de plongée récréative. Son but premier est de développer, par la coopération des membres, des standards minimaux de formation. Il n'accepte comme membres que des organismes nationaux ou régionaux composés d'organismes de formation représentant collectivement au moins 50% des certifications annuelles de plongeurs du pays ou de la région.

Les membres du WRSTC, opèrent en première ligne sur une base commerciale. Tandis que les fédérations adhérentes à la CMAS cherchent à promouvoir la plongée dans les conditions locales quelles qu'elles soient, la plongée WRSTC est plutôt orientée vers la plongée de vacances en eaux tropicales. Compte tenu de ces objectifs, il y a des différences notables dans l'approche de formation avec un niveau initial moins exigeant et une partie de formation théorique réduite.

Nous allons par la suite analyser deux exemples, notamment en ce qui concerne leur formation pour le premier niveau d'encadrement.

6.3.1 Le « Dive Master » PADI

PADI

L'organisation de formation à la plongée PADI (Professional Association of Scuba Instructors) existe depuis 1966. Elle est l'agence commerciale la plus répandue dans le monde, présente dans 175 pays, 4300 centres de plongée, 100 000 membres professionnels, elle occupe 50% du marché commercial de la plongée loisir (à ne pas confondre avec les activités de plongée en général)¹.

¹ Source : Wikipedia

Le système de formation PADI repose sur une formation initiale au Open Water Diver qui peut ensuite être complétée par des modules de spécialisation (plongée de nuit, plongée sur épave, plongée profonde, ...). L'acquisition de certains modules permet de passer à un statut d'Advanced Open Water Diver, Rescue Diver ou Master Scuba Diver, sans que ces modules impliquent un perfectionnement technique.

Les modules standardisés comportent une partie théorique et pratique. La théorie est enseignée via des vidéos, supports écrits et auto-apprentissage puis validée en discussion avec l'instructeur et par tests écrits. La pratique est enseignée en séances codifiées, d'abord en milieu protégé (piscine ou mer peu profonde), puis en eaux ouvertes, proches de conditions normales de plongée. Chaque cours est validé par le moniteur, la formation peut être poursuivie dans un autre centre.

Le « Dive Master »

Prérogatives du « Dive Master »

- ★ Planifier, organiser et diriger des plongées,
- ★ Assister un instructeur aux sessions de formation de tout cours de plongeur PADI,
- ★ Conduire les programmes :
 - Plongée libre (« Skin Diver »),
 - Découverte du snorkeling (« Discover Snorkeling »),
 - Découverte de la plongée locale (« Discover Local Diving »),
 - Révision de compétences (« Scuba Review »),
 - Spécialité « Aqua Mission » du programme « Seal Team Skin Diver »,
- ★ Conduire après formation complémentaire les cours :
 - Découverte de la plongée (« Discover Scuba Diving »),
 - Photographie sous-marine (« PADI Digital Underwater Photographer »),
 - Premiers secours (« Emergency First Response »),
- ★ Accompagner des élèves « Open Water Diver » sous la supervision d'un instructeur lors :
 - des plongées d'entraînement,
 - de la nage en surface et pendant les exercices d'orientation,
 - de l'attente pendant l'instructeur réalise des exercices avec le binôme,
- ★ Accompagner des élèves pendant des plongées aventure (« Adventure Dives ») ou des plongées de formation à une spécialité sous supervision d'un instructeur.

Contenu de la certification¹ :

1. Suivre les modules de développement des connaissances théoriques et passer l'examen
2. Réaliser un plan de gestion d'urgence pour un site de plongée déterminé
3. Exercices d'endurance aquatique

Les candidats doivent accomplir cinq exercices de compétences aquatiques chronométrés et/ou notés et atteindre une note moyenne sur l'ensemble.

- Exercice 1 : Nage libre de 400 mètres/yards (deux barèmes de notation coexistent)
- Exercice 2 : 15 minutes de sustentation (en maillot de bain), dont les dernières 2 minutes les mains hors de l'eau
- Exercice 3 : Nage en PMT (sans bras) de 800 mètres/yards (2 barèmes de notation)
- Exercice 4 : Remorquage d'un plongeur inerte sur 100 mètres/yards (les deux plongeurs complètement équipés)

¹ PADI 2011

- Exercice 5 : En milieu protégé, échange de l'équipement complet hors combinaison et lest en immersion avec un binôme, tout en partageant un détendeur de 2ème étage
4. Sauvetage d'un plongeur : Localiser et remonter un plongeur inerte, ventilation artificielle en remorquant le plongeur vers une zone de sécurité, déséquipement et sortie de l'eau
 5. Atelier de compétences de plongée
Les candidats sont notés sur la démonstration de 24 compétences de plongée scaphandre et d'apnée et doivent obtenir une note moyenne pour chaque compétence et la note supérieure pour au moins une compétence. Exemples de compétences :
 - Montage, réglage, préparation, mise en place, puis démontage de l'équipement,
 - Contrôle de sécurité pré plongée,
 - Mise à l'eau en eau profonde,
 - Flottabilité nulle en surface,
 - Échange tuba/détendeur et détendeur/tuba,
 - ...
 6. Exercices d'applications pratiques¹
 - Exercice 1 - « Préparation et gestion du site de plongée »
 - Exercice 2 - « Cartographie sous-marine »
 - Exercice 3 - « Briefing de plongée »
 - Exercice 4 - « Scénario de recherche et de récupération »
 - Exercice 5 - « Scénario de plongée profonde »
 7. Ateliers relatifs aux programmes dirigés par les Dive Master
Les candidats sont formés aux programmes qu'ils sont aptes à enseigner, et doivent réaliser une session ou une plongée dans le cadre de ces programmes et démontrer des compétences de surveillance et de résolution de problèmes :
 - Atelier 1 - Programme « Scuba Review » en milieu protégé
 - Atelier 2 - Cours de plongée en apnée et supervision de la plongée avec tuba en milieu protégé ou en milieu naturel
 - Atelier 3 - « Programme Discover Scuba Diving en milieu protégé »
 - Atelier 4 - plongée supplémentaire « Discover Scuba Diving » en milieu naturel
 - Atelier 5 - « Programme Discover Local Diving » en milieu naturel
 8. Évaluations pratiques²
Mise en situation lors d'un cours/une plongée avec des vrais élèves/plongeurs certifiés (ou jeu de rôle), le candidat est noté sur ses actions d'assistant instructeur (aide à préparer le matériel, coordonne les élèves, supervise ceux qui ne travaillent pas,...) :
 - Évaluation pratique 1 - « Élèves plongeurs en milieu naturel/milieu protégé »
 - Évaluation pratique 2 - « Élèves plongeurs en milieu naturel »
 - Évaluation pratique 3 - « Élèves plongeurs en formation continue en milieu naturel »
 - Évaluation pratique 4 - « Plongeurs certifiés en milieu naturel »
 9. Professionnalisme
Au cours des applications pratiques précédentes, les candidats doivent obtenir un score moyen dans chacune des catégories :
 - Niveau de participation active et positive dans les séances de formation,
 - Capacité de servir de mentor aux élèves plongeurs,

¹ Pour le détail des exercices, voir annexe 3

² Pour le détail des exigences, voir annexe 3

- Bonne volonté à suivre les instructions,
- Attitude et comportement positifs envers les élèves plongeurs, les plongeurs certifiés et les formateurs,
- Attitude et pratiques positives en matière de respect de l'environnement,
- Compréhension générale du rôle du Dive Master,
- Apparence.

Prérequis pour suivre une formation de « Dive Master » :

- ★ Avoir 18 ans,
- ★ Avoir enregistré 40 plongées scaphandre,
- ★ Avoir subi un examen médical dans les 12 derniers mois et être autorisé à la pratique de la plongée par un médecin,
- ★ Être certifié « PADI Advanced Open Water Diver » et « PADI Rescue Diver »,
- ★ Cours « EFR¹ Soins primaires » et « Soins secondaires » suivis dans les 24 derniers mois.

Conditions de certification de « Dive Master » :

- ★ Avoir suivi les cours « EFR Soins primaires » et « Soins secondaires » les 24 derniers mois,
- ★ Avoir suivi et réussi les éléments du programme de formation,
- ★ Avoir enregistré au moins 60 plongées démontrant une expérience en plongée profonde, plongée de nuit et orientation sous-marine,
- ★ Lu et approuvé le Contrat d'adhésion et le Contrat de licence pour les Membres PADI.

Au niveau de la formation « Dive Master PADI » on constate que l'essentiel de la formation est concentré sur l'enseignement de techniques codifiées. Ceci correspond aux prérogatives de ce brevet, qui dépassent celui d'un simple guide de plongée subaquatique. En regardant de près l'ensemble du programme, ce sont essentiellement 3 des 5 « Exercices d'applications pratiques » qui adressent concrètement les compétences de guide de plongée subaquatique : préparation d'un site, cartographie sous-marine et réalisation d'un briefing.

6.3.2 Le « Dive Control Specialist » SSI

SSI

L'organisation SSI (Scuba Schools International) a été créée en 1970. Sa visée est clairement commerciale avec un respect des réglementations de chaque pays. Ainsi, en France, la délivrance de certificats SSI est réservée aux seuls titulaires du Brevet d'État d'Éducateur sportif².

Le système de formation SSI comporte des cours de plongée libre, des brevets d'initiation, des formations juniors, trois niveaux de certification adultes et de nombreuses spécialités. Le passage au niveau de plongeur suivant ne nécessite pas uniquement l'acquisition de modules mais également un certain nombre de plongées. Ainsi, pour passer du niveau « Open Water Diver » au niveau « Advanced Open Water », il faut suivre 6 cours de spécialité et avoir réalisé 24 plongées en milieu naturel. Pour passer au niveau « Master Diver », il faut suivre quatre autres spécialités, un cours de « Diver Stress et Rescue » et avoir réalisé 50 plongées en milieu naturel.

Le « Dive Control Specialist »

En 1978, SSI décide de combiner deux formations existantes, « Assistant Instructeur » et « Divemaster », en un seul niveau de « Dive Control Specialist », estimant que tous les deux étaient essentiels à la formation des guides de plongée et candidats instructeurs. Le « Dive Control Specialist » devient alors le premier niveau d'encadrement professionnel SSI.

¹ EFR = Emergency First Aid (Premiers Secours)

² SSI, 2003, page 3

Ultérieurement, le manuel créé en 1985 est complété par des notions de physique et de physiologie appliquées à la plongée, de la théorie de la décompression et des connaissances en assistance et sauvetage du plongeur (« Stress & Rescue »). Il intègre également l'enseignement de nouveaux programmes comme la remise à niveau des compétences (« Scuba Skills Update ») ou encore le « Snorkeling ».

Les prérogatives du « Dive Control Specialist SSI » sont :

- ★ Travailler sur des bateaux de croisière, dans des centres de plongée ou club de vacances,
- ★ Conduire des plongées d'exploration, emmener des plongeurs en voyage, excursions,
- ★ Assister un instructeur SSI dans la formation théorique et à la formation pratique en piscine/milieu protégé et milieu naturel,
- ★ Enseigner la théorie et la partie piscine/milieu protégé du cursus Open Water Diver sous la supervision directe d'un instructeur,
- ★ Enseigner les programmes et certifier les programmes :
 - de plongée libre (« Snorkeling »),
 - de découverte (« Try Scuba Diving », piscine/milieu protégé uniquement),
 - de remise à niveau des connaissances (« Scuba Skills Update »),
 - certains cours de spécialités : « Techniques du matériel », « Orientation », « Plongée depuis un Bateau », « Photographie sous-marine », « Plongée avec les requins »,
- ★ Devenir « Instructeur Scuba Rangers »,
- ★ Suivre une formation d'Instructeur (« Instructor Training Course »).

Pour devenir Dive Control Specialist, il faut suivre les trois formations « Dive Guide », « Théorie de la Plongée » et « Dive Control Specialist », soit lors d'un seul stage, soit une par une. Il est aussi possible de faire valoir une certification de « Dive Master » ou équivalent obtenue auprès d'une autre agence reconnue et ne suivre que le module « Dive Control Specialist ».

L'approche pédagogique du module « Dive Guide » comporte une mise en situation pratique avec retour d'information. Le « Dive Guide » certifié peut encadrer et guider des plongeurs certifiés et, après formation complémentaire, enseigner et délivrer les certifications Snorkeling.

Le cours de spécialité « Théorie de la plongée », enseigné en salle de classe uniquement, est une formation approfondie concernant la physique, la physiologie, la théorie de la décompression, le matériel et l'environnement subaquatique. Ce module est fondamental pour le programme « Dive Control Specialist ». Un « Dive Guide » ayant suivi la spécialité « Théorie de la plongée » acquiert le titre de « Divemaster » et peut enseigner le programme « Try Scuba » (en piscine uniquement) et aider les Instructeurs SSI en piscine/milieu protégé et lors des formations en milieu naturel.

Le cours de « Dive Control Specialist » comporte 80 heures de formation dont 40 heures sous la direction et la supervision d'un instructeur « Dive Control Specialist ». Il comporte des connaissances générales de la plongée et des nouvelles compétences en matière de plongées spécifiques, d'équipement, d'assistance et d'enseignement de programmes.

Les pré-requis pour suivre une formation de « Dive Control Specialist » sont :

- ★ Avoir au moins 18 ans,
- ★ Avoir effectué au moins 40 plongées en milieu naturel,
- ★ Fournir un matériel de plongée personnel adapté à la conduite de plongée,
- ★ Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la plongée, signé par un médecin agréé,
- ★ Être certifié au moins « Advanced Open Water Diver »,
- ★ Avoir une expérience répertoriée en orientation, plongée de nuit, plongée profonde et en recherche et récupération,
- ★ Avoir suivi un cours « Diver Stress and Rescue » ou équivalent.

Les conditions de la certification « Dive Control Specialist » sont :

- ★ Apporter la preuve d'une formation à jour en réanimation cardio-pulmonaire,
- ★ Apporter la preuve d'une formation à jour en premier secours,
- ★ Dédier du temps à l'apprentissage, s'exercer à l'enseignement selon le programme du cours,
- ★ Subir une évaluation d'aquacité,
- ★ Avoir effectué au moins 60 plongées en milieu naturel.

La formation « Dive Control Specialist SSI » suit la même approche que les autres formations des plongeurs SSI : une combinaison de modules à acquérir et une expérience certifiée aussi bien en termes de conditions et situations de plongée qu'en termes de nombre de plongées. À cela s'ajoute une évaluation de l'aquacité nécessaire à la certification. On trouve une ouverture vers d'autres organismes de formation par l'acceptation d'autres titres en entrée de formation.

Les prérogatives de ce niveau dépassent celui d'un simple guide de plongée subaquatique, car elles comprennent des possibilités d'enseignement de la plongée libre et de certaines parties des premiers niveaux de plongée. La formation est découpée en trois parties :

- ★ Encadrement de plongeurs (module Dive Guide),
- ★ Connaissances générales sur la plongée (module Théorie de la plongée),
- ★ Enseignement de programmes de plongée (module Dive Control Specialist).

6.3.3 Conclusions sur les programmes WRSTC

Les informations sur les formations des membres du WRSTC sont difficilement accessibles, compte tenu qu'il s'agit de structures commerciales ne souhaitant surtout pas rendre public leurs secrets professionnels.

Les deux titres pris en compte ici, « Dive Master PADI » et « Dive Control Specialist SSI », donnent à leurs titulaires des prérogatives dépassant celles d'un guide de plongée subaquatique. L'essentiel de la formation est axé sur l'enseignement selon de programmes codifiés.

Chez SSI, on trouve un module spécifique « Dive Guide ». Par le fait que des informations sur le contenu de ce module ne sont pas disponibles, il n'est pas possible de se prononcer.

Chez PADI, les éléments de formation adressant directement les compétences d'un guide de plongée subaquatique, se limitent à 3 compétences. Sans vouloir mettre en doute la qualité de cette formation, il me semble que nous n'avons rien à lui envier. Sur les 3 compétences, 2 sont normalement transmises dans le cadre d'une formation de « Guide de palanquée - Niveau 4 » : « Préparation et gestion du site de plongée » et « Briefing de plongée ». La « Cartographie sous-marine » en revanche, n'existe que chez une fédération adhérente à la CMAS. Elle peut être une façon ludique pour travailler des compétences d'orientation et d'observation de l'environnement.

6.4 Le Brevet Professionnel JEPS spécialité « plongée subaquatique » (BP JEPS)

Dans le cadre de la rénovation de la filière professionnelle, l'état français crée en 2011 une spécialité « plongée subaquatique » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS). Ce brevet, ainsi que les diplômes d'état JEPS « perfectionnement sportif » ou « performance sportive » de la même spécialité remplacent les Brevets d'État d'Éducateur Sportif premier et deuxième degré « option plongée subaquatique » en réorganisant les niveaux professionnels.

6.4.1 Prérogatives du BP JEPS spécialité « plongée subaquatique »

Les prérogatives du titulaire de ce brevet sont :

- ★ Animer des activités de découverte et d'initiation en plongée subaquatique en scaphandre sous l'autorité d'un moniteur titulaire à minima :
 - d'un brevet d'état d'éducateur sportif option « plongée subaquatique »,
 - d'un diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » mention « plongée subaquatique »,
 - d'un diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive » mention « plongée subaquatique »,
- ★ Encadrer en autonomie de la randonnée subaquatique,
- ★ Organiser et gérer son activité,
- ★ Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités,
- ★ Utiliser et assurer la maintenance d'un navire support de plongée,
- ★ Participer à l'entretien et à la maintenance des matériels,
- ★ Enseigner la plongée subaquatique en scaphandre jusqu'à 6 mètres de profondeur.

Les titulaires sont soumis tous les cinq ans à un stage de recyclage par l'un des établissements publics du ministère des sports chargés d'assurer la formation en plongée subaquatique.

Les Annexes à ce même arrêté fixent le référentiel professionnel et de certification, les exigences préalables à l'entrée en formation, les exigences minimales de mise en situation pédagogique et les équivalences.

6.4.2 Le métier du BP JEPS spécialité « plongée subaquatique »

L'annexe 1 précise la description du métier. Il indique notamment :

- ★ La formation dans l'espace des 0 à 6 mètres concerne la plongée à l'air et au nitrox.
- ★ Le titulaire du BPJEPS « plongée subaquatique » peut encadrer des plongeurs en exploration en tant que « guide de palanquée » dans l'espace de 0 à 40 mètres.

La fiche descriptive d'activités classe les tâches du métier en cinq grandes familles :

1. Conception de projets d'animation dans le domaine des activités de plongée :
 - Activités de randonnée subaquatique,
 - Activités de plongée en scaphandre en exploration.
2. Conduite d'actions de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires et d'enseignement de la randonnée et de la plongée subaquatique :
 - Encadrement de groupes en scaphandre et en randonnée subaquatique,
 - Initiation à la pratique de la randonnée subaquatique et de l'apnée, formation de randonneurs subaquatiques à une pratique autonome,
 - Initiation à la pratique de la plongée en scaphandre, conduite de tâches de formation aux premiers niveaux dans l'espace de 0-6 mètres, air ou nitrox en circuit ouvert,
 - Qualification dans d'autres techniques (recycleur, ...), intervention dans des activités culturelles (photographie, biologie, ...), intervention auprès de publics particuliers (enfants, seniors, ...) ...
3. Organisation de la sécurité d'un lieu de pratique en randonnée subaquatique.
4. Organisation de la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants dont il a la charge :
 - Assure la sécurité d'un lieu de pratique,
 - Assure la sécurité des pratiquants dont il a la charge,
 - Gestion et entretien du matériel.

5. Participation au fonctionnement de la structure :

- Participation à l'accueil, l'information et l'orientation dans la structure,
- Participation à la communication et à la promotion de la structure,
- Participation à la gestion administrative,
- Participation à l'organisation des activités de la structure,
- Gestion du matériel nécessaire à la mise en œuvre des moyens technologiques pour le maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique.

La fiche descriptive d'activités indique que le BPJEPS « plongée subaquatique » peut travailler avec tout type de public, y compris les mineurs et les personnes en situation de handicap. Ceci est valable dans le cadre de la randonnée subaquatique et dans le cadre de la plongée, qu'il s'agisse de projets d'animation ou de projets de formation.

6.4.3 La formation au BP JEPS spécialité « plongée subaquatique »

Les programmes de formation n'étant pas publiés à ce jour, il n'y a que le référentiel de certification qui peut nous donner des indications sur les compétences que le BPJEPS spécialité « plongée subaquatique » devra acquérir. Sans donner de pondération, en termes de barème de notation ou en termes d'heure de formation, ce référentiel, sujet de l'annexe 2 à l'arrêté, distingue 10 unités capitalisables :

- ★ UC1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle¹
- ★ UC2 : Pendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- ★ UC3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation
- ★ UC4 : Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité
- ★ UC5 : Préparer une action d'animation
- ★ UC6 : Encadrer des individus seul ou en groupe dans le cadre d'une action d'animation (exploration et découverte du milieu)
- ★ UC7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles
- ★ UC8 : Conduire une action éducative
- ★ UC9 : Maîtriser les outils ou techniques de la spécialité
- ★ UC10 : Elle vise une adaptation de la formation au secteur professionnel et à l'emploi.

6.4.4 Les conditions d'entrée en formation au BP JEPS spécialité « plongée subaquatique »

Au préalable à l'entrée en formation, le candidat doit justifier d'une attestation de niveau de pratique et satisfaire à un test préalable. L'attestation de niveau est une qualification de plongeur justifiant des aptitudes PA-3 (annexe III-14a du Code du Sport) combiné à un nombre minimum de 50 plongées en milieu naturel attestées au moyen du carnet de plongée.

Le test préalable à l'entrée en formation est composé des épreuves suivantes :

- ★ Plongée en apnée jusqu'à 10 m de profondeur,
- ★ Sauvetage à moins de 20 m de profondeur à l'aide de tout matériel individuel approprié,
- ★ Effectuer une immersion en palanquée à moins 40 m de profondeur, avoir un comportement et une communication adaptés aux situations rencontrées, effectuer un retour en surface,
- ★ Interrogation écrite relative aux connaissances (symptômes, prévention et conduite à tenir en cas d'accident lié à la plongée en scaphandre, gestion de l'air, planification des plongées, usage d'un ordinateur de plongée et tables de plongée en vigueur).

Le plongeur titulaire d'un niveau 3 (P3) ou supérieur et justifiant de 50 plongées en milieu naturel satisfait à l'ensemble de ces exigences.

¹ Pour le contenu des différentes UC, voir annexe 4.

Au préalable à la mise en situation pédagogique, le candidat doit justifier des capacités professionnelles suivantes :

- ★ Être capable d'initier à l'usage d'un masque, de palmes et d'un tuba (PAM) en piscine et en milieu naturel,
- ★ Être capable d'accompagner en sécurité un groupe en randonnée subaquatique,
- ★ Être capable de maîtriser les principales techniques individuelles en plongée scaphandre,
- ★ Être capable d'indiquer à un groupe de plongeurs les règles techniques et de sécurité pour la pratique de l'activité,
- ★ Être capable d'accompagner en sécurité un groupe en palanquée en milieu naturel dans l'espace de 0 à 20 mètres,
- ★ Être capable de prendre immédiatement les décisions pour préserver la sécurité des publics en cas d'accident ou d'incident pouvant induire des problèmes de sécurité.

Le plongeur titulaire d'un niveau 4 (P4) remplit les exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique.

6.4.5 Conclusions sur le BP JEPS spécialité « plongée subaquatique »

Le BP JEPS spécialité « plongée subaquatique » est un brevet professionnel, aux compétences plus larges que l'encadrement de palanquées. Les prérogatives en plongée du titulaire dépassent celles du « Guide de Palanquée - Niveau 4 », sans toutefois atteindre celles du E2 car il ne peut enseigner que dans l'espace de 0 à 6 m. Dans les normes du Code du Sport, le BP JEPS est classé comme GP en situation d'encadrement, comme E1 en situation d'enseignement. A noter que selon l'arrêté, le BP JEPS peut enseigner la plongée nitrox, or selon le Code du Sport, cet enseignement est réservé aux E3 qualifiés nitrox confirmé.

En termes de prérogatives de plongée, le BP JEPS est plus proche du premier niveau d'encadrement du WRSTC que du CMAS***. En termes de formation professionnelle, en revanche, son titulaire acquiert des capacités plus larges, transposables à d'autres domaines d'activité (communication, animation de projets,...).

Par ailleurs, le « Guide de Palanquée - N4 » ne peut acquérir des équivalences que s'il est titulaire de brevets complémentaires : nitrox confirmé et permis bateau pour les UC6 et UC9, initiateur et PSE1 pour l'UC8. De plus, comme indiqué au préalable, il est réputé remplir les exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique.

Afin de conserver ces équivalences, la formation des « Guide de Palanquée - N4 » doit au moins satisfaire au contenu des UC concernées, excepté les parties relevant d'un des brevets complémentaires nécessaires à l'obtention de ces équivalences.

7. SYNTHÈSE ET PRÉCONISATIONS

7.1 Synthèse

Le questionnement posé en introduction à ce mémoire était double :

- ★ Comment est enseignée et validée la compétence 5 du « Guide de Palanquée - Niveau 4 » sur le terrain ?
- ★ Comment d'autres organismes ont-ils résolu la question d'enseignement et de validation des compétences d'un guide de plongée subaquatique ?

En ce qui concerne la première question, le constat est qu'en majorité les moniteurs prennent au sérieux leur responsabilité lors de l'enseignement et de la validation de la compétence 5. Le contenu des formations pratiques et théoriques réalisées correspond aux besoins du futur guide de palanquée. En revanche, du côté des moniteurs, un certain malaise est sensible. La validation en contrôle continu ne semble pas être perçue comme suffisante, ils jugent que l'aspect guide reste à renforcer. Afin de valoriser la compétence 5 deux propositions coexistent :

- ★ Définition plus explicite des contenus de formation avec valorisation de l'expérience des candidats, que ce soit en situation d'autonomie ou d'encadrement de plongeurs,
- ★ Évaluation de cette compétence 5 lors de l'examen final.

En ce qui concerne la deuxième question, le constat est que la formation FSGT et les formations CMAS*** des différentes fédérations donnent une plus grande place à l'expérience de plongeur et de guide. En majorité, elles demandent en pré-requis un nombre minimum de plongées réalisées dans de conditions variées. En majorité, elles contrôlent la compétence de guide de plongée lors de la certification sans pour autant abandonner des exercices d'assistance ou de condition physique. Seuls les exercices de démonstration technique ne sont réalisés que rarement.

Leurs titulaires ayant des prérogatives de formateur de premier niveau, les brevets du WRSTC ne sont pas réellement comparables. Les compétences de guide ne trouvent qu'une place limitée dans les formations qui ciblent plutôt les capacités d'enseignement.

En revanche, des éléments du BP JEPS spécialité « plongée subaquatique » sont à prendre en considération afin de garder aux « Guides de Palanquée - Niveau 4 » les équivalences avec certaines UC de ce brevet. Dans ce contexte, il conviendra notamment de compléter nos formations par des éléments relatifs à la randonnée subaquatique.

7.2 Préconisations sur le contenu de la compétence 5

Ce chapitre décrit les capacités nécessaires à un « Guide de Palanquée - Niveau 4 » qui relèvent de la compétence 5. Les notions entre parenthèses indiquent l'origine des capacités.

1. Préparation de la plongée ou randonnée subaquatique
 - Vérifications et contrôles avant la plongée ou randonnée subaquatique :
 - Contrôle des membres de la palanquée de technicité inférieure (MFT, C5),
 - Aide matérielle aux membres de la palanquée de technicité inférieure : monter ou déplacer un direct-système, un manomètre H.P., un émetteur d'ordinateur, changer les joints toriques accessibles, détecter une mauvaise utilisation du matériel, apprécier l'importance d'un défaut du matériel (MFT, C5)
 - Vérifier le bon état d'usage des matériels individuels (BP JEPS, UC6).
 - Dialogue préparatoire avec les plongeurs ou randonneurs :
 - Exposé des consignes préalables (MFT, C5),
 - Indiquer les caractéristiques du site (BP JEPS, UC6),

- Écouter et prendre en compte les attentes du public (BP JEPS, UC6),
 - Indiquer la planification prévisionnelle du déroulement (BP JEPS, UC6),
 - Indiquer les règles de sécurité (BP JEPS, UC6),
 - Faire découvrir et respecter l'environnement (BP JEPS, UC6),
 - Indiquer les réglementations locales et les faire respecter (BP JEPS, UC6).
2. Réaliser la plongée ou randonnée subaquatique
- Organisation et conduite d'une palanquée ou d'un groupe de randonnée :
 - Respecter et faire respecter les consignes du Directeur de Plongée (MFT, C5)
 - Assurer la sécurité de chaque membre de la palanquée ou du groupe de randonnée (BP JEPS, UC6),
 - Observer et mémoriser le comportement de chaque membre de la palanquée ou du groupe de randonnée (BP JEPS, UC6),
 - Réguler le fonctionnement de la palanquée ou du groupe de randonnée en situation (BP JEPS, UC6).
 - Gestion de tous les paramètres :
 - Gestion de paramètres de profondeur, durée, successives,... (MFT, C5),
 - Gestion d'une palanquée dont les plongeurs utilisent des procédures de décompression différentes (MFT, C5).
 - Capacité à s'adapter dans le sens de la sécurité en cas d'imprévu :
 - Adaptation aux circonstances (MFT, C5),
 - Adapter la séance au niveau d'aisance des pratiquants (BP JEPS, UC6),
 - Intervenir pour gérer la sécurité des individus et du groupe (BP JEPS, UC6).
 - Observation : Pôles d'intérêt et connaissance du milieu :
 - Évoluer en limitant l'impact sur le milieu (MFT, C7),
 - Partager ses observations (MFT, C7),
 - Connaître les critères d'identification, les différents habitats et les facteurs qui influencent la répartition des espèces, Savoir lire et interpréter des traces et indices de présence animale (MFT, C7),
 - Connaître la réglementation concernant la protection du milieu (MFT, C7),
 - Prendre en compte les attentes de différents publics : photographes, amateurs d'épaves, plongeurs bio, ... (ni présent au MFT, ni au BP JEPS),
 - Orientation au cours de la plongée, avec ou sans instrument :
 - Adapter les moyens d'orientation aux circonstances (MFT, C5).
3. Faire le bilan de la plongée ou randonnée subaquatique
- Débriefing de la plongée ou randonnée subaquatique (BP JEPS, UC6) :
 - Restituer au groupe le déroulement de la séance,
 - Faire émerger les points importants de la séance, dans les aspects découverte du milieu, sécurité, comportement des individus et du groupe,
 - Favoriser l'écoute réciproque,
 - Donner à chacun information un conseil approprié.
4. Assurer la sécurité et savoir mettre en œuvre les procédures de premier secours
- Assurer la sécurité de surface :
 - Participer à l'organisation de la surveillance et réaliser des actions de prévention (BP JEPS, UC6),
 - Mettre en place un pendeur, une ligne de vie, une bouteille de palier (MFT, C5),
 - Savoir rappeler des palanquées en immersion (MFT, C5),

- Mettre en œuvre les procédures d'urgence :
 - Savoir envoyer un message de détresse et tenir les documents (MFT, RIFA),
 - Savoir utiliser le matériel de secours (RIFA),
 - Savoir mettre en œuvre les premiers secours (RIFA),
 - Savoir lancer les procédures d'évacuation (RIFA).
5. Compétences et connaissances maritimes
- Seconder le DP ou pilote en tant qu'équipier sur un navire support de l'activité :
 - Aider à la préparation, au chargement, aux manœuvres, au pilotage et à la navigation (BP JEPS, UC9),
 - Aider à mouiller un bateau (MFT, C5),
 - Utiliser les moyens de communication des navires supports (BP JEPS, UC9),
 - Connaissance des règles élémentaires de sécurité et de navigation en mer, des manœuvres d'appareillage, de mouillage, et d'accostage d'un bateau (MFT, C5).
 - Matelotage :
 - Réalisation des nœuds marins usuels (MFT, C5),
 - Choisir le nœud adapté à la circonstance (MFT, C5).
 - Connaissances élémentaires :
 - Vents, marées, courants, météorologie (ni présent au MFT, ni au BP JEPS),
 - Savoir interpréter une carte marine (ni présent au MFT, ni au BP JEPS),
 - Savoir prendre un cap et des amers (ni présent au MFT, ni au BP JEPS).
6. Réaliser des actes d'enseignement :
- Savoir initier à l'usage d'un masque, de palmes et d'un tuba (PMT) en piscine et en milieu naturel (BP JEPS, préalable à la mise en situation pédagogique),
 - Savoir réaliser un baptême en piscine (Code du Sport).

7.3 Préconisations sur l'enseignement de la compétence 5

7.3.1 La formation théorique

La compétence 5 est essentiellement une compétence pratique. Néanmoins, il semble préférable de présenter certains éléments au candidat avant toute mise en situation ou éventuellement les résumer en parallèle à la formation pratique. Cette formation théorique ne se déroule pas obligatoirement sous forme de cours magistral, il est imaginable de mener des discussions avec les candidats sur leurs propres difficultés en tant que débutants, sur les incidents qu'ils ont pu vivre dans leur historique de plongeur, ...

Les sujets de cours théoriques peuvent se présenter comme suit :

1. Savoir évaluer les compétences et comportements des publics
 - Difficultés propres aux niveaux de plongeurs :
 - Débutants : pack découverte, plongée exploration des plongeurs pN1,
 - Plongeurs N1 : première plongée en mer, première plongée en palanquée,
 - Plongeurs N2 : première plongée au-delà des 30 m, plongée de réadaptation en début de saison,
 - Plongeurs certifiés par d'autres organismes
 - Publics spécifiques :
 - Randonnée subaquatique des petits enfants (< 8 ans),
 - Plongée subaquatique des plongeurs argent et or,
 - Comportement face aux seniors,
 - Encadrement de groupes : actions de baptême, de randonnée, ...

- Comportement des plongeurs en fonction des pôles d'intérêt :
 - Plongée ou randonnée subaquatique naturaliste,
 - Photographie subaquatique,
 - Amateurs d'épaves.
 - Publics à risque et adaptations
2. Mise en place de la sécurité en fonction du type de plongées
- Situations de visibilité réduite : plongée de nuit, eaux troubles,
 - Limitations de l'accès direct à la surface : intérieur des épaves, entrée de grottes subaquatiques, tunnels, arches,
 - Plongées dans le courant : plongée dérivante, mers à marée,
 - Plongée en eau froide : eaux douces, plongée en hiver,
 - Plongée à décompression
3. Le milieu marin
- Courants, marées, météorologie,
 - Dangers du milieu (froid, épaves, flore et faune, filets, la houle, ...),
 - Choix des sites de plongée, choix de la mise à l'eau, de la méthode d'immersion en fonction de l'état du milieu,
 - Astuces pour prévenir les risques du milieu : respiration sans masque en surface, contrôle du lestage, contrôle d'un essoufflement en surface, ...
4. Organisation de plongée et de randonnée subaquatique
- Préparer et contrôler le site et le matériel,
 - Réaliser un briefing,
 - Assurer la sécurité pendant la mise à l'eau et l'immersion, le cas échéant,
 - Reconnaître des signes de détresse d'un membre du groupe (froid, stress, angoisse),
 - Intéresser le groupe à l'environnement,
 - Contrôler et maîtriser les paramètres,
 - S'orienter,
 - Gérer la sortie de l'eau et le déséquipement,
 - Réaliser un débriefing et continuer la surveillance.

7.3.2 La formation pratique

La formation pratique comporte dans le cas idéal une mise en situation réelle d'encadrement de plongeurs ou randonneurs adultes en milieu naturel. Le moniteur s'intègre dans la palanquée en tant que serre-file et observateur. Un nombre limité de séances peut se dérouler sous forme d'un jeu de rôles et/ou en milieu artificiel.

La mise en situation doit suivre une progression pédagogique depuis une plongée normale en modifiant progressivement certains variables afin de tester la réaction et le comportement du futur « Guide de Palanquée - Niveau 4 ». Ces variables peuvent se référer à notamment :

- ★ Un comportement d'un membre de la palanquée (en cas de jeu de rôle) : absence de stabilisation, consommation élevée, lestage inadapté, non-respect des consignes, ...
- ★ Maîtrise de la palanquée : effectifs croissants de 1 à 4, gestion de la cohésion, vitesse de déplacement, ...
- ★ Conditions d'environnement : sites facilitant ou non l'orientation naturelle, orientation avec instruments, visibilité, plongée de nuit, courant, plongée en eau douce, ...

La mise en situation doit également comporter différents publics :

- ★ Réalisation d'un baptême (jeu de rôle et milieu artificiel),
- ★ Séance de formation au matériel PMT (jeu de rôle),

- ★ Randonnée subaquatique (idéalement en milieu naturel),
- ★ Plongée de réadaptation (en milieu naturel),
- ★ Plongée « premières bulles » des niveaux 1 (en milieu naturel),
- ★ Exploration des débutants (en milieu naturel),
- ★ Plongée Niveau 1 en palanquée (en milieu naturel),
- ★ Première plongée Niveau 2 à 40 m (en milieu naturel),
- ★ Plongée en situation spécifique : de nuit, sur épave, dans le courant,... (en milieu naturel).

Ces plongées d'encadrement sont utilisées pour faire travailler au candidat les aspects d'organisation de plongée. L'objectif est qu'il acquiert lors des premières plongées une démarche intellectuelle lui permettant de généraliser sur les plongées suivantes et de devenir autonome en tant que guide.

Les éléments à généraliser relèvent des phases de plongée (sur le site, en plongée, départ du site) sans oublier d'autres aspects moins concrets pour le candidat (préparations avant le départ, départ vers le site de plongée, trajet du retour, arrivée à terre). L'action du moniteur consiste à mettre en évidence pour chaque phase les actions à réaliser par le guide et les consignes qu'il aura à transmettre. Ces éléments doivent être communiqués au candidat avant la plongée ou la randonnée s'ils relèvent de la sécurité ou alors spécifiés lors du débriefing s'il s'agit de « trucs et astuces » complémentaires.

Pour être complet, la formation pratique du « Guide de Palanquée - Niveau 4 » doit également comporter une partie orientation. Certes, l'orientation avec et sans instruments est enseignée depuis le Niveau 2, mais le futur guide doit prendre conscience des risques d'une orientation défaillante avec des plongeurs de faible niveau et des responsabilités engagées.

Une manière ludique de travailler l'orientation pourrait être de faire réaliser une plongée suivant des directives précises et de faire noter les repères et la configuration du fond par le futur guide. Cette action pourrait être réalisée en plongée autonome avec un binôme de même niveau, même si celui-ci n'est pas candidat de guide de palanquée. Le résultat de cette « cartographie » simple peut finalement être comparé aux sensations du binôme ou au résultat d'une autre équipe.

Par la suite, la même analyse peut être effectuée en situation d'encadrement et utilisée lors du débriefing avec les membres de la palanquée. Pour établir une progression, il est possible de moduler la complexité du fond ou d'ajouter des éléments complémentaires, par exemple la pose d'une bouée devant être retrouvée par le candidat.

Et pour conclure, cette formation pratique devrait porter sur les aspects « Assurer la sécurité et savoir mettre en œuvre les procédures de premier secours » et « Compétences et connaissances maritimes ». Il s'agit des rappels des acquis du RIFA complétés par des actions de formation issues du matelotage ou éventuellement nouvelles (organisation de la surveillance).

7.4 Préconisations sur la validation de la compétence 5

7.4.1 Modalités d'évaluation

Personnellement, je ne suis pas convaincue qu'une évaluation de la compétence 5 lors de l'examen final soit la meilleure des solutions. Si une telle évaluation devait être mise en place et si on souhaite éviter tous aléas, elle ne pourrait se faire que par jeu de rôle.

Certes, une évaluation ponctuelle est possible et des critères d'évaluation quantifiables et objectifs peuvent être mise en place :

- ★ Contenu du briefing et choix des modalités de mise à l'eau et d'immersion,
- ★ Régularité du contrôle des paramètres,
- ★ Prise en compte de la palanquée (communication, observation, aide),
- ★ Réaction à un comportement d'un des membres de la palanquée,

- ★ Capacité d'orientation, adaptation aux circonstances,
- ★ Nombre d'espèces rencontrées et montrées,
- ★ Gestion de sécurité de la remontée (vitesse, paliers, surface),
- ★ ...

Toutefois, certains de ces critères dépendent de la configuration du site et du bateau. D'autres comportent un risque de formulations standardisées lors du briefing ou de création d'une situation stéréotypée où le candidat s'attend à tout moment à un comportement « bizarre » de la part d'un évaluateur jouant un plongeur Niveau 1 ou Niveau 2.

À mon avis, il reste préférable de rester sur une évaluation en contrôle continu. En revanche, il convient d'uniformiser la formation et la validation. Un bon outil pour ce faire, me semble être la mise en place d'un carnet de formation dans lequel le candidat fait valider les points développés dans les paragraphes suivants.¹

7.4.2 Expérience de plongée préalable à la candidature

À mon avis, un nombre minimum de 50 plongées est indispensable à un bon « Guide de Palanquée - Niveau 4 ». De plus, depuis que le Niveau 3 est devenu obligatoire en tant que pré-requis, il ne doit pas être difficile aux candidats de cumuler ce nombre.

La quantité ne faisant pas tout, je préconise également que ces plongées soient réalisées sous des conditions différentes. Toute condition n'étant pas donnée en tout lieu, il semble difficile d'imposer des plongées en mers à marée aux candidats habitant certains DOM voire même la Corse. Les exigences en conditions de plongée doivent donc rester simples :

- ★ Au moins 2 plongées de nuit,
- ★ Au moins 2 plongées sur épave,
- ★ Au moins une plongée d'orientation,
- ★ Au choix, au moins 2 plongées dans le courant ou en eau douce,
- ★ Au moins 5 plongées à décompression en autonomie.

Ces plongées peuvent être réalisées pendant la préparation au guide de palanquée ou avoir été réalisées depuis l'obtention du Niveau 2. Elles sont comptabilisées dans le carnet de plongée et certifiées sur le carnet de formation par un moniteur E3 licencié minimum.

7.4.3 Séances de formation théorique

Au moins quatre séances théoriques d'environ une heure me semblent nécessaires. Les sujets à traiter sont ceux cités ci-dessus :

- ★ Savoir évaluer les compétences et comportements des publics,
- ★ Mise en place de la sécurité en fonction du type de plongées,
- ★ Le milieu marin,
- ★ Organisation de plongée et de randonnée subaquatique.

Les séances de formation théorique sont à valider par un des moniteurs participant à la formation (E3 licencié minimum).

7.4.4 Mises en situation en tant que guide de palanquée

Lors de la formation, au moins six mises en situation d'encadrement réelle sont à valider sur le carnet de formation par un E3 licencié minimum. Chaque évaluateur doit au moins valider deux séances, au total, deux évaluateurs doivent avoir participé à la validation.

¹ Certes, il serait possible de suivre les mêmes réalisations via le carnet de plongée. La mise en place d'un carnet spécifique peut avoir deux avantages à mon avis : les actions de formation à la compétence « Guide de Palanquée » s'en trouvent valorisées et la vérification de leur réalisation est plus aisée.

La séance suivante est obligatoire :

- ★ 1 randonnée subaquatique en milieu naturel.

Au moins 4 situations de plongée différentes sont à sélectionner parmi les suivantes :

- ★ Plongée de réadaptation,
- ★ Plongée « premières bulles » des niveaux 1,
- ★ Exploration des débutants,
- ★ Plongée Niveau 1 en palanquée,
- ★ Première plongée Niveau 2 à 40 m.

Au moins une plongée de mise en situation doit être réalisée en situation spécifique :

- ★ Plongée de nuit, plongée sur épave, plongée en eau douce ou plongée dans le courant.

Lors de ces séances, le candidat « Guide de Palanquée - Niveau 4 » est évalué sur la pertinence et la sécurité des aspects suivants :

- ★ Choix des modalités de mise à l'eau et d'immersion,
- ★ Briefing et consignes de sécurité,
- ★ Gestion des paramètres de la palanquée,
- ★ Communication et intérêt de la plongée ou de la randonnée subaquatique,
- ★ Adaptations aux membres de la palanquée ou du groupe de randonnée,
- ★ Adaptation aux circonstances,
- ★ Capacité d'orientation,
- ★ Gestion de la remontée (vitesse, paliers, surface),
- ★ Débriefing et surveillance de d'après-plongée.

La validation comporte la notion « d'avis favorable ».

En plus des séances de mise en situation d'encadrement deux séances relatives aux thèmes « Assurer la sécurité et savoir mettre en œuvre les procédures de premier secours » et « Compétences et connaissances maritimes » sont à valider sur le carnet. Leur contenu porte sur des rappels du RIFA (procédures et matériel de secours), la surveillance surface, la mise en place d'éléments de sécurité (pendeur, une ligne de vie, bouteille de palier, ...) et la capacité à seconder le DP ou pilote (aide au chargement, au pilotage, au mouillage, ...) et sur les nœuds marins.

7.4.5 Séances d'initiation à la pédagogie

Lors de la formation, au moins deux séances d'initiation à la pédagogie sont à valider sur le carnet de formation :

- ★ 1 simulation de baptême (milieu artificiel ou zone protégé),
- ★ 1 séance d'initiation au matériel PMT (milieu artificiel ou zone protégé).

Ces séances sont à valider sous forme de jeu de rôle par un E4 licencié.

7.4.6 Validité du carnet de formation

Le carnet de formation est valable pour une période de trois ans pendant lesquels le candidat peut faire valider les points développés précédemment.

Toutefois, pour garder une certaine cohérence avec les autres aptitudes préalables à l'examen, au moins 4 « Mises en situation en tant que guide de palanquée » et les « Séances d'initiation à la pédagogie » doivent être réalisées dans les neuf mois préalables à la première présentation à l'examen final.

7.5 Le mot de la fin

Après analyse de l'opinion des moniteurs sur la formation « Guide de Palanquée - Niveau 4 » FFESSM actuelle et analyse d'autres formations existantes, ce mémoire préconise une nouvelle organisation de la formation à la compétence 5 « Compétence générale du Guide de Palanquée ».

Il ne répond pas à d'autres questions.

1. Faut-il évaluer la compétence 5 lors de l'examen final ?

Le mode de contrôle continu paraît être la meilleure solution, sous condition qu'il est mieux formalisé. S'il doit être complété par une évaluation à l'examen final, le jeu de rôle est la seule option permettant d'éviter des aléas. Les risques liés à cette démarche sont :

- Des inégalités liées à l'influence de la configuration du site et du bateau,
- La création de situations artificielles avec par exemple des formulations de briefing standardisées ne reflétant plus la personnalité du candidat.

2. Faut-il supprimer d'autres épreuves de l'examen N4 ?

Si la compétence 5 devrait donner lieu à une épreuve supplémentaire, il devient probablement nécessaire d'alléger l'examen par ailleurs. Sinon, pourquoi ne pas maintenir des épreuves qui demandent au candidat une certaine maîtrise technique de son activité ?

3. Faut-il introduire un recyclage des « Guides de Palanquée » ?

Pour rester en cohérence avec le BP JEPS, il faudrait introduire un recyclage des « Guides de Palanquée - Niveau 4 » (et par la même occasion des moniteurs fédéraux ?). Cela pourrait se faire sous forme assez simple, par exemple au choix par :

- la réalisation d'un nombre défini de plongée d'encadrement sur une période donnée,
- la participation à une séance de recyclage (d'environ 4 heures).

8. ANNEXES

8.1 Annexe 1 : Questionnaire d'enquête

Bonjour.

Dans le cadre d'un mémoire d'instructeur régional pour la CTR de l'inter-région Île-de-France/Picardie, je réalise une enquête sur la formation des Guides de Palanquée (GP), en particulier sur la compétence « Comportement général du Guide de Palanquée ». Les réponses à ce questionnaire resteront tout à fait anonymes, il ne s'agit pas de juger votre pratique mais d'évaluer le plus objectivement possible comment se déroulent ces formations dans notre région. Ce qui m'intéresse, sont des réponses honnêtes.

Si besoin, vous pouvez ajouter des lignes pour exprimer votre positions sur les différentes questions.

Je vous remercie du temps que vous consacrez à ce questionnaire (retour à beate.gahr@free.fr).

Beate Gahr

VOTRE PROFIL

Quel est votre niveau d'encadrement ?

- MF1/BEE51 MF2/BEE52 IR/IN

Depuis quand êtes-vous moniteur/monitrice E3 (année) ? _____

Depuis quand participez-vous à des formations de N4 (année) ? _____

A combien de formations N4 avez-vous participé ? _____

Êtes-vous ? une femme un homme

VOTRE EXPÉRIENCE DANS LA FORMATION DES GUIDES DE PALANQUÉE

Avez-vous déjà participé à une formation théorique de N4 ?

- oui non

Si oui, qui a été l'organisateur de cette formation ?

- club comité départemental autre organisme (veuillez préciser) : _____

Avez-vous déjà participé à une formation pratique de N4 ?

- oui non
 formation piscine / fosse stage initial en mer stage final en mer

Si oui, qui a été l'organisateur de cette formation ?

- club comité départemental autre organisme (veuillez préciser) : _____

Avez-vous déjà participé à un examen N4 ?

- oui non

Si oui, qui a été l'organisateur de cet examen ?

- club comité départemental autre organisme (veuillez préciser) : _____

VOTRE APPROCHE PERSONNELLE

Est-ce que vous avez déjà délivré la compétence « Comportement général de guide de palanquée » ?

- oui non

Si oui, quel a été votre démarche avant de délivrer cette compétence :

A) Combien de cours pratiques/plongées d'évaluation avez-vous réalisé avec les candidats ?

- 0 1-2 3-5 >5

Cela dépendait-il de l'expérience préalable (veuillez préciser votre point de vue) :

B) Quels exercices/évaluations avez-vous réalisé concrètement lors de ces plongées ?

C) Combien de cours théoriques avec-vous dispensé aux candidats ?

- 0 1-2 3-5 >5

Cela dépendait de l'expérience préalable (veuillez préciser votre point de vue) :

D) Quel était le contenu de ces cours ?

VOTRE OPINION SUR LA FORMATION N4

Selon vous, quelles sont les 3 compétences pratiques les plus importantes pour un Guide de Palanquée ?

Selon vous, quelles sont les 3 compétences théoriques les plus importantes pour un Guide de Palanquée ?

Est-ce que vous pensez que le cursus de formation de N4 actuel est adapté aux prérogatives du GP ?

- oui non

Si non, quels changements devraient y être apportés en termes de formation pratique ?

Si non, quels changements devraient y être apportés en termes de formation théorique ?

La compétence n° 5 « Comportement général de guide de palanquée » est délivrée hors examen final.

Selon vous, quel est la démarche optimale pour délivrer cette compétence ?

A) Quel est le nombre idéal de cours pratiques/plongées d'évaluation ?

- 0 1-2 3-5 >5

Cela dépend de l'expérience préalable (veuillez préciser votre point de vue) :

B) Quels exercices/évaluations devraient être réalisés lors de ces plongées ?

C) Quel est le nombre idéal de cours théoriques sur ce sujet ?

- 0 1-2 3-5 >5

Cela dépend de l'expérience préalable (veuillez préciser votre point de vue) :

D) Quel devrait être le contenu de ces cours ?

E) Pensez-vous que cette compétence devrait être évalué lors de l'examen final ?

- oui non

COMMENTAIRES

Est-ce que vous avez d'autres commentaires concernant la formation des N4 ?

8.2 Annexe 2 : Extrait des Standards CMAS

Compétences théoriques du CMAS***

3T1 : Manœuvre de petites embarcations (60 minutes)

- ★ Connaissances marines de base (temps, marées), règles de navigation, obligations du pilote, flottabilité, utiliser de bouts, nœuds marins, utiliser des bateaux en plongée (types, adéquation), moteurs hors-bord et utilisation, équipements de sécurité et spéciaux, pilotage (préparer, mouiller, démarrer, chargement, manœuvres d'urgence).

3T2 : Orientation subaquatique (40 minutes)

- ★ Orientation subaquatique sans boussole, types de boussole et adéquation, utiliser la boussole, prise de cap, planifier un parcours, mesures (distance, durée, profondeur).

3T3 : Techniques de recherche et récupération subaquatiques (60 minutes)

- ★ Applications pratiques, planification, sélection des techniques adéquates, méthodes de recherche (au compas, en grille, circulaire, en ligne), marquage et évaluation d'un objet, relevage (bouées, calculs), parachutes (fixation, gonflage, relevage), sécurité.

3T4 : Utilisation d'un compresseur (60 minutes)

- ★ Principes d'utilisation du compresseur, pureté de l'air, filtres, procédures (gonflage de blocs, contrôles), utilisation des tampons, registres et obligations légales.

3T5 : Gestion des accidents (60 minutes)

- ★ Ce qui peut mal se passer, prévention, importance de la planification, conduite à tenir en cas d'urgence, conditions de temps/mer, forme, santé, expérience des plongeurs, plongeurs manquants, pannes de bateau, problèmes liés à la plongée, blessures, gestion de sauvetages, premier secours et gestion de la suite.

3T6 : Organisation d'une plongée de groupe (60 minutes)

- ★ Composition d'un groupe, choix d'un site, accès, transports, horaires, exigences de planification, effectifs, composition des palanquées, besoins en matériel, équipement de sécurité, briefing, registres, carnets de plongée, précautions de sécurité.

3T7 : Révision de la physique/physiologie (60 minutes)

- ★ Révision des connaissances CMAS*/CMAS**, tendances actuelles et futures, lois sur les gaz, système physiologique humain, effets de la pression sur le corps, accidents de plongée, symptômes et traitements.

3T8 : Révision sur le matériel de plongée (60 minutes)

- ★ Révision des connaissances CMAS*/CMAS**, tendances actuelles et futures, blocs (entretien, révision), détendeurs (performances, besoins d'entretien), combinaisons (adéquation aux types de plongée, entretien), systèmes de flottabilité et relation avec d'autres équipements, l'équipement de plongée en tant que système, instruments et nouveautés, standards nationaux et exigences légales.

Compétences pratiques du CMAS***

3P1 : Manœuvre de petits bateaux (45 minutes)

- ★ Acquérir l'expérience suffisante pour piloter une petite embarcation (jusqu'à 5.5 mètres) en conditions de plongée normales (\leq Force 4) : contrôler et préparer le bateau avant utilisation, charger, démarrer, quitter le mouillage, piloter, techniques à utiliser avec des plongeurs (suivre les plongeurs, récupération), conduite à tenir en cas d'urgence, retour au mouillage, sortie de l'eau.

3P2 : Orientation subaquatique (60 minutes)

- ★ Utilisation d'une boussole à terre, en surface et sous l'eau, nager en ligne droite, en aller-retour, prendre des caps et planifier des parcours, mesurer/estimer des distances, montrer la capacité à ramener des plongeurs au point de départ.

3P3 : Techniques de recherche et récupération subaquatiques (2 à 3 heures)

- ★ Identifier la zone de recherché, choisir une technique, préparer l'équipement, briefier les effectifs, exécuter le plan de recherché, localier l'objet, l'évaluer, choisir le matériel de relevage et le sécuriser, amener l'objet en surface puis à terre ou vers un nouveau site.

3P4 : Utilisation d'un compresseur (60 minutes)

- ★ Contrôles préalables, procédure de démarrage, inspection des bouteilles avant chargement, raccordement des bouteilles à la rampe de chargement, opérations de gonflage, utilisation de tampons, procédures d'arrêt, entretien des filtres.

3P5 : Assister un organisateur de plongées (4 heures)

- ★ Comprendre tous les exigences d'avant plongée, effectifs de plongeurs, guides de plongée et instructeurs, exigences d'horaires, disponibilité et bon fonctionnement du matériel, enregistrer toute l'activité, plan de procédures d'urgence, adaptation du plan au site.

3P6 : Agir comme organisateur de plongées (4 heures)

- ★ Identique à 3P5, réalisé sous supervision mais selon le plan du candidat.

8.3 Annexe 3 : Extrait des Standards PADI

Détail des exercices d'applications pratiques à réaliser par le candidat Dive Master

- ★ Exercice 1 - « Préparation et gestion du site de plongée »
 - Choisir un site adapté à l'assemblage de l'équipement.
 - Préparer l'équipement de secours, tel qu'une trousse de premiers soins et une unité d'oxygène.
 - Accueillir les plongeurs à leur arrivée sur le site/bateau et les diriger. Par exemple, où placer l'équipement, l'emplacement des installations les plus proches, etc.
 - Organiser une liste de plongée et revoir avec les plongeurs les procédures de contrôle.
 - Préparer et installer une balise de surface/pavillon de plongée si la plongée a lieu à partir de la côte, ou s'assurer que la ligne de descente et le pavillon de plongée sont prêts et conformes, pour la plongée d'un bateau.
 - Choisir un point d'observation approprié pour la surveillance de la plongée.
 - Être disponible pour répondre aux questions des plongeurs et être prêt à les aider avant et après la plongée.

- ★ Exercice 2 - « Cartographie sous-marine »
 - Prospector un site de plongée en milieu naturel et créer une carte détaillée du site qui indique entre autres (si c'est applicable au site): le relief subaquatique, les caractéristiques importantes, toute note concernant l'environnement, les points de mise à l'eau/sortie recommandés, les aménagements locaux et les dangers potentiels

- ★ Exercice 3 - « Briefing de plongée »
 - Mener un briefing de plongée pour un site de plongée familier couvrant la totalité des 10 points (indiqués ci-dessous et dans les ardoises Dive Master), utiliser la carte de site de plongée de projet cartographique, si possible :
 - Nom du site de plongée
 - Description du site
 - Votre rôle et comment vous reconnaître sous l'eau, le cas échéant.
 - Techniques d'entrée et de sortie
 - Procédures de plongée
 - Procédures d'urgence
 - Révision des signaux spécifiques à la plongée
 - Vérification des présences et de la composition des équipes en binôme
 - Exposé environnemental
 - Contrôle de sécurité pré-plongée

- ★ Exercice 4 - « Scénario de recherche et de récupération »
 - Accomplir les procédures suivantes:
 - Démontrer la recherche méthodique d'une zone pour trouver un petit objet immergé.
 - Démontrer la recherche méthodique d'une zone pour trouver un objet immergé d'une flottabilité négative de 10 kilos/25 livres maximum.
 - Faire correctement les nœuds suivants sous l'eau: nœud de chaise, nœud à deux demi-clefs et nœud d'écoute.
 - Démontrer comment arrimer et amener à la surface un objet d'une flottabilité négative de 10 kilos/25 livres maximum en utilisant un dispositif de levage approprié.

- ★ Exercice 5 - « Scénario de plongée profonde »
 - Accomplir les tâches suivantes:
 - Avant la plongée, préparer le matériel de respiration d'urgence et le positionner à la profondeur du palier de sécurité.
 - Descendre à l'aide d'une ligne de référence, d'un mur ou d'un fond en pente comme guide visuel uniquement, tout en restant avec son binôme et en contrôlant la vitesse de descente.
 - Naviguer avec un compas à au moins 20 cycles de palmage sur un aller-retour à la ligne de référence ou au point désigné.
 - Utiliser une jauge de profondeur et un chronomètre, ou un ordinateur de plongée, pour contrôler la vitesse de remontée à 18 mètres/60 pieds par minute maximum, en utilisant une ligne de référence, un mur ou un fond en pente comme guide visuel uniquement.
 - Effectuer un arrêt de sécurité de 3 minutes à 5 mètres/15 pieds avant de faire surface sans tenir la ligne de référence pour se positionner.

Détail des exigences des exercices d'évaluation pratique du candidat Dive Master

- ★ Évaluation pratique 1 - Élèves plongeurs en milieu naturel en milieu protégé
 - Organisez la préparation de l'équipement avant la plongée par les élèves.
 - Coordonnez les flux des élèves plongeurs durant la formation.
 - Supervisez les élèves plongeurs ne recevant pas l'attention immédiate de l'instructeur pendant la formation.
 - Aidez un élève plongeur à surmonter une difficulté d'apprentissage.
 - Adressez ou évitez les problèmes d'un élève plongeur dès qu'ils surviennent.
 - Faites la démonstration d'une manœuvre aux élèves plongeurs.
- ★ Évaluation pratique 2 - Élèves plongeurs en milieu naturel en milieu naturel
 - Évaluez un site de formation en milieu naturel; rapportez à l'instructeur les recommandations sur l'adéquation du site pour les plongeurs débutants en formation.
 - Organisez la préparation de l'équipement avant la plongée par les élèves.
 - Aidez à préparer le site.
 - Coordonnez les flux des élèves plongeurs durant la formation. Supervisez les élèves plongeurs ne recevant pas l'attention immédiate de l'instructeur.
 - Adressez ou évitez les problèmes d'un élève plongeur dès qu'ils surviennent.
 - Menez les élèves plongeurs en excursion sous-marine (rapport 2/1).
- ★ Évaluation pratique 3 - Élèves plongeurs en formation continue en milieu naturel
 - Coordonnez les flux des élèves plongeurs durant la formation.
 - Accompagnez les élèves plongeurs en formation continue (sous supervision indirecte de l'instructeur) durant la formation; rapporter à l'instructeur les difficultés de performance et d'apprentissage.
 - Aidez un élève plongeur en formation continue à surmonter une difficulté d'apprentissage.
 - Adressez ou évitez les problèmes d'un élève plongeur dès qu'ils surviennent.
- ★ Évaluation pratique 4 - Plongeurs certifiés en milieu naturel
 - Menez des évaluations environnementales et sur les plongeurs, en prenant les étapes de supervision appropriées en fonction de ces évaluations.
 - Donnez un briefing avant la plongée approprié au site de plongée.
 - Comptez et enregistrez les groupes de binômes entrant dans l'eau et en sortant.
 - Adressez ou évitez les problèmes des plongeurs de façon appropriée.

8.4 Annexe 4 : Extrait des annexes du BP JEPS « plongée subaquatique »

Contenu des UC nécessaires à la certification

- ★ UC1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
 - Communiquer oralement avec ses interlocuteurs
 - Produire les différents écrits de la vie professionnelle
 - Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans les situations courantes de la vie professionnelle
 - Constituer une documentation sur un thème de la vie professionnelle
- ★ UC2 : Pendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
 - Analyser les différents publics dans leur environnement
 - Choisir des démarches adaptées aux différents publics
- ★ UC3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation
 - Identifier les ressources et les contraintes
 - Définir les objectifs du projet
 - Élaborer un plan d'action
 - Préparer l'évaluation du projet
- ★ UC4 : Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité
 - Contribuer au fonctionnement de la structure
 - Participer à l'organisation des activités de la structure
- ★ UC5 : Préparer une action d'animation
 - Analyser le contexte de l'action et d'en tenir compte
 - Prendre en compte, à son niveau de responsabilité, le public concerné par l'action d'animation
 - Évaluer son action
- ★ UC6 : Encadrer des individus seul ou en groupe dans le cadre d'une action d'animation (exploration et découverte du milieu)
 - Préparer la mise en œuvre de l'action d'animation avec son groupe de randonneurs ou sa palanquée
 - Mettre en œuvre l'action d'animation
 - Faire découvrir l'écosystème en situation
 - Adapter son action d'animation
 - Faire le bilan de son action d'animation avec son groupe de randonneurs ou sa palanquée
- ★ UC7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles
 - Mobiliser les connaissances relatives au milieu subaquatique
 - Mobiliser les connaissances liées aux aspects techniques et théoriques de la plongée subaquatique
 - Mobiliser les connaissances nécessaires à l'organisation et à la gestion économique d'une structure de plongée
 - Mobiliser les connaissances réglementaires, juridiques et administratives liées au milieu, à l'encadrement des publics en plongée subaquatique et à l'organisation de l'activité en randonnée subaquatique
 - Gérer et d'entretenir le matériel

- ★ UC8 : Conduire une action éducative
 - Initier les plongeurs à différentes techniques
 - Former les plongeurs dans différentes techniques
 - Mettre en œuvre une progression pédagogique pour accompagner les apprentissages individuels et collectifs
 - Évaluer son action et d'explicitier ses choix
- ★ UC9 : Maîtriser les outils ou techniques de la spécialité
 - Maîtriser les principales techniques
 - Assurer la sécurité des pratiquants et, si nécessaire, mettre en œuvre les procédures de premier secours approprié
 - Utiliser un navire support de plongée
- ★ UC10 : Elle vise une adaptation de la formation au secteur professionnel et à l'emploi.

9. REFERENCES

9.1 Documents

Blanchard, Jean-Louis

- ★ FFESSM, Rapport d'activités 2007 de la CTN
- ★ 2008, FFESSM, Marseille

Blanchard, Jean-Louis

- ★ FFESSM, Rapport d'activités 2008 de la CTN
- ★ 2009, FFESSM, Marseille

CMAS - Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (World Underwater Federation)

- ★ Diver *, **, ***, **** Training Program, Version 2007/01
- ★ 2002, CMAS, Rome

CMAS - Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (World Underwater Federation)

- ★ Standards & Requirements - Diver and Instructor, Version 2002/00
- ★ 2002, CMAS, Rome

FFESSM

- ★ Brevets_1997_2006
- ★ 7008, FFESSM, Marseille

FFESSM - Commission Technique Nationale

- ★ Manuel de Formation Technique, version du 01 septembre 2011
 - Chapitre 10 : Guide de Palanquée - Niveau 4
 - Chapitre 11 : Procédure d'intégration des guides de palanquée CMAS conduisant à la délivrance d'une carte de « Guide de Palanquée Associé FFESSM »
 - Chapitre 13 : Brevet d'Initiateur
 - Chapitre 29 : Préconisations d'organisation de la pratique de la Randonnée Subaquatique à la FFESSM
- ★ 2011, FFESSM, Marseille

FFESSM - Commission Technique Nationale

- ★ PV de la réunion de la Commission Technique Nationale du 21 mai 2011
- ★ 2011, FFESSM, Marignane

FSGT - Fédération Sportive et Gymnique du Travail

- ★ Livret de Certification Plongeur niveau 4 NF-EN 14153-3 / ISO 24801-3
- ★ 2011, FSGT, Pantin

FSGT, Commission Fédérale d'Activité (CFA) Plongée

- ★ Manuel du Moniteur
- ★ 2011, FSGT, Pantin

Verein Deutscher Sporttaucher e.V. (VDST), Fachbereich Ausbildung

- ★ Sicherheitsstandards für die Ausübung des Tauchsports, Stand 01.03.2008
- ★ 2008, Verband Deutscher Sporttaucher e.V., Offenbach

Vrijens, Jo

- ★ FFESSM, Rapport d'activités 2009 de la CTN
- ★ 2010, FFESSM, Marseille

Vrijens, Jo

- ★ FFESSM, Rapport d'activités 2010 de la CTN
- ★ 2011, FFESSM, Marseille

Ministère des Sports

- ★ Code du Sport du 28 février 2008, Modifié par arrêté le 18 juin 2010
- ★ Partie Réglementaire - Arrêtés
- ★ 2008, République Française, Paris

Ministère des Sports

- ★ Arrêté du 06 juillet 2011 portant création de la spécialité « plongée subaquatique » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- ★ Publié au Journal Officiel n° 0169 du 23 juillet 2011

Ministère des Sports

- ★ Annexes à l'arrêté du 06 juillet 2011 portant création de la spécialité « plongée subaquatique » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- ★ Publiés au Bulletin Officiel de la Jeunesse et des Sports

PADI - Professional Association of Diving Instructors

- ★ Dive Master Course, Guide de l'Instructeur
- ★ 2011, PADI, California

SNMP - Syndicat National des Moniteurs de Plongée

- ★ Cursus de Formation Plongée Sous-Marine du Niveau 1 au Niveau 4 de Plongeur, des certificats d'aptitude PE1, PA1, PA2, PE3, PA3
- ★ 2011, SNMP, Nice

SSI - Scuba Schools International

- ★ Standards de formation et commerciaux, Version du 01 janvier 2003
- ★ 2003, SSI

9.2 Sites internet

AMCQ - Association des Moniteurs de la CMAS du Québec

- ★ <http://www.cmasquebec.org/>

ANMP - Association Nationale des Moniteurs de Plongée

- ★ <http://www.anmp-plongee.com/>

ANSPSR - Asociata Nationala a Scafandrilor Profesionisti si Salvamarolor din Romania

- ★ <http://www.anspsr.ro/>

CBPDS - Confederação Brasileira de Pesca e Desportos Subaquáticos

- ★ <http://www.cbpds.com.br/>

CFT - Comhairle Fo-Thuinn (Irish Underwater Council)

- ★ <http://www.cft.ie/>

CMAS - Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (World Underwater Federation)

★ <http://www.cmas.org>

CMAS Americas

★ <http://www.cmasamericas.com/>

CMAS.CH

★ <http://www.cmas.ch>

CMAS Instructors South Africa

★ <http://www.cmas.co.za>

FAST - Fédération des Activités Subaquatiques de Tunisie

★ <http://www.fast.org.tn>

FCDS - Federación Chilena de Deportes Submarinos

★ <http://www.fedesub.cl>

FEBRAS - Fédération Royale Belge de Recherches et d'Activités Sous-Marines

★ <http://www.befos-febras.be/>

FEDAS - Federación Española de Actividades Subacuáticas

★ <http://www.fedas.es/>

FFESSM - Commission Technique

★ <http://www.infoplongee.fr>

FFESSM - Commission Technique Régionale Île-de-France/Picardie

★ <http://www.ffessm-ctridf.fr/>

FFESSM - Comité Départemental de l'Essonne

★ <http://cd91.free.fr>

FFESSM - Comité Départemental des Hauts-de-Seine

★ <http://www.ffessm-cd92.com>

FFESSM - Comité Départemental de l'Oise

★ <http://www.ffessm60.fr>

FFESSM - Comité Départemental de Paris

★ <http://www.ffessm-cd75.org>

FFESSM - Comité Départemental de Seine-et-Marne

★ <http://www.ffessm77.fr>

FFESSM - Comité Départemental de Seine-Saint-Denis

★ <http://www.codep93.fr>

FFESSM - Comité Départemental de la Somme

★ <http://www.ffessm-somme.com>

FFESSM - Comité Départemental du Val de Marne

★ <http://www.ffessm-cd94.org/>

FFESSM - Comité Départemental du Val d'Oise

★ <http://claudetoubianah.pagesperso-orange.fr/html/cd95.htm>

FFESSM - Comité Départemental des Yvelines

★ <http://www.ffessm78.fr>

FIPSAS - Federazione Italiana Pesca Sportiva e Attività Subacquee

★ <http://www.fipsas.it/>

FLASSA - Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Subaquatiques

★ <http://www.flassa.lu/>

FMAS - Federación Mexicana de Actividades Subacuáticas A.C.

★ <http://www.codeme.org.mx>

FMAS - Fédération Monégasque des Activités Subaquatiques

★ <http://www.fmas-monaco.com/>

FPAS - Federação Portuguesa de Actividades Subaquáticas

★ <http://www.fpas.pt/>

FUAM - Federation of Underwater Activities Malta

★ <http://www.fuam.eu/>

GOOGLE - Forums de discussion

★ <https://groups.google.com/group/fr.rec.plongee/topics>

JAS - Japan CMAS Instructor Association

★ <http://www.cmasjp.org/>

NOB - Nederlandse Onderwatersport Bond

★ <http://www.onderwatersport.org/>

TDA - Thailand Diving Association

★ <http://www.cmas-thailand.org/>

TVSÖ - Tauchsportverband Österreichs

★ <http://www.tsvoe.at/>

VDST - Verband Deutscher Sporttaucher e.V.

★ <http://www.vdst.de/>